

Éléments financiers

2003

90 Organigramme du Groupe

91 Comptes consolidés

91 Rapport de gestion du Groupe
108 Passage aux Normes IAS
111 Gestion des risques
127 Ratios réglementaires
129 Rapport du Président sur le contrôle interne
et Rapport des Commissaires aux comptes
138 États financiers consolidés
142 Notes annexes
184 Rapport des Commissaires aux comptes

185 Comptes sociaux

185 Analyse du bilan de la Société Générale
186 États financiers de la Société Générale
189 Résultats financiers
des cinq derniers exercices
190 Tableau des filiales et participations
197 Rapport général des Commissaires
aux comptes
198 Informations sur le capital
205 Principaux mouvements
du portefeuille titres
206 Activité des principales filiales et affiliées

212 **Éléments juridiques**

2003

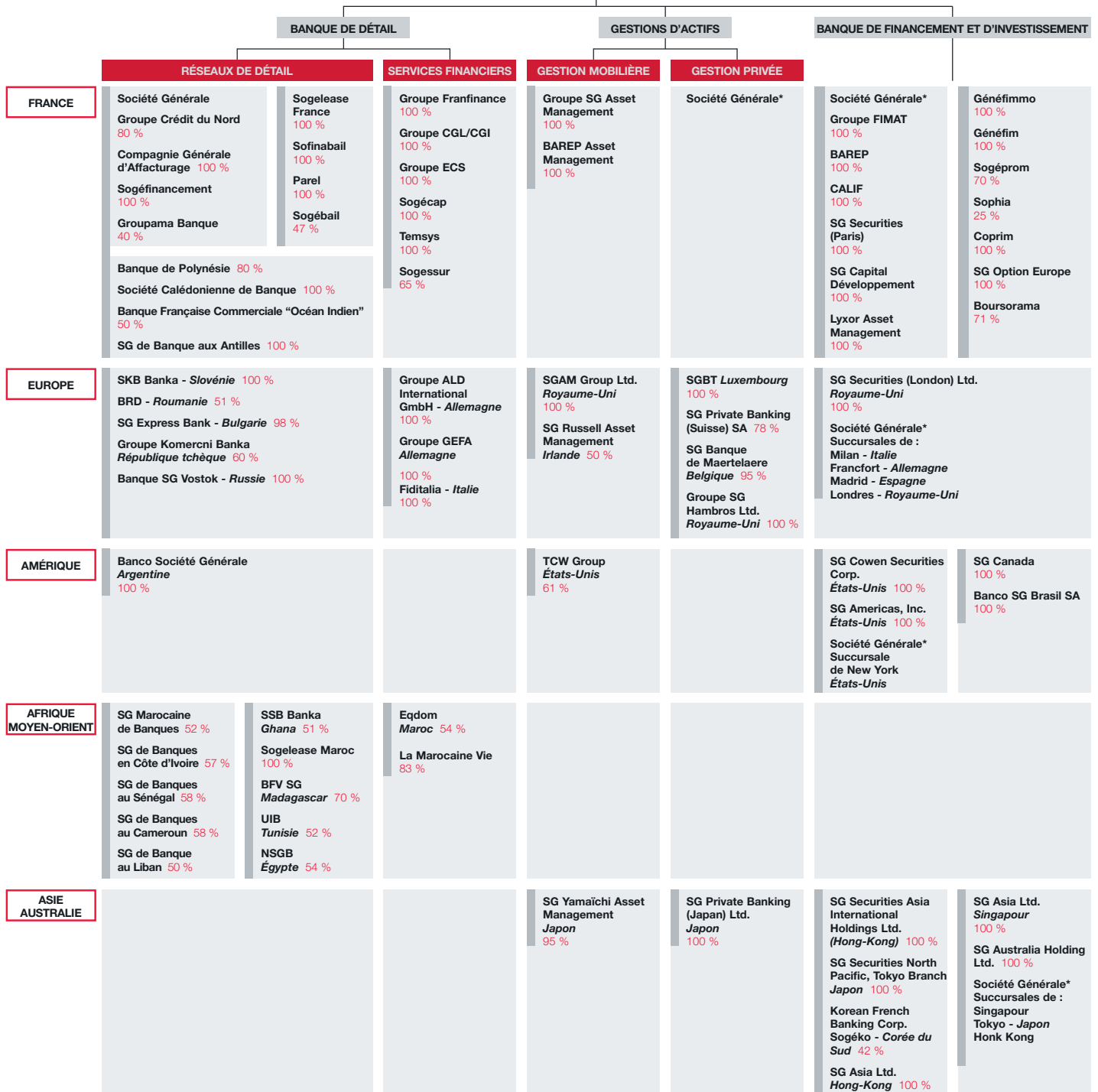
255 **Table de concordance**

Présentation des principales activités du groupe Société Générale

Organigramme simplifié au 31 décembre 2003



GRUPE



% : Correspond au pourcentage de contrôle du Groupe
* Société mère

Rapport de gestion du Groupe

Activité et résultats du Groupe

L'année 2003 a été marquée par une amélioration progressive des marchés actions mondiaux ; tant les indices boursiers que les volumes des marchés primaire et secondaire ont connu un redressement à partir du 2^e trimestre 2003. Dans le même temps, les taux d'intérêt sont demeurés très bas sur les neuf premiers mois de l'année, aux États-Unis comme en Europe.

Le contexte économique s'est amélioré aux États-Unis par rapport à l'année 2002, tandis que l'Europe a enregistré un taux de croissance très faible. Parallèlement, l'euro s'est apprécié de manière significative face au dollar, atteignant des niveaux records en fin d'année 2003 (1,26 USD pour 1 EUR à fin décembre 2003 et 1,13 USD pour 1 EUR en moyenne sur 2003).

Dans ce contexte, le groupe Société Générale affiche de très bonnes performances. L'exercice 2003 se solde par une progression de 40 % du résultat d'exploitation. Ces bonnes performances ont été réalisées grâce à l'expansion et l'enrichissement des fonds de commerce par croissance organique et par des acquisitions ciblées, ainsi que par l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et du profil de risque. Enfin, le portefeuille de participations industrielles a dégagé une contribution légèrement positive.

Le résultat net part du Groupe de l'exercice ressort ainsi à 2,5 Md EUR, en progression de 78 % sur 2002. Le retour sur fonds propres après impôt du Groupe est de 16,2 % en 2003, contre 9,4 % en 2002.

Analyse du compte de résultat consolidé

en M EUR	2003	2002	Variation %
Produit net bancaire	15 637	14 573	+ 7
Frais de gestion	(10 568)	(10 526)	+ 0
Résultat brut d'exploitation	5 069	4 047	+ 25
Dotation nette aux provisions	(1 226)	(1 301)	- 6
Résultat d'exploitation	3 843	2 746	+ 40
Résultat sur actifs immobilisés	397	(299)	NS
Résultat des sociétés mises en équivalence	43	48	- 10
Éléments exceptionnels	(150)	(11)	x 13,6
Amortissement des survaleurs	(217)	(184)	+ 18
Charge fiscale	(1 161)	(649)	+ 79
Résultat net	2 755	1 651	+ 67
Intérêts minoritaires	(263)	(254)	+ 4
Résultat net part du Groupe	2 492	1 397	+ 78
ROE annualisé après impôt (%)	16,2	9,4	

Au cours de l'année, le Groupe a intégré la banque tunisienne UIB (Union Internationale de Banques) ainsi que les activités européennes de location de longue durée et de gestion de flotte automobile multimarque de Hertz Lease (ces acquisitions avaient été finalisées fin 2002). Le Groupe a par ailleurs acquis et intégré dans ses comptes, courant 2003, la Compagnie Bancaire Genève qui vient compléter son dispositif de banque privée en Suisse, ainsi que l'activité de titrisation de commissions de gestion Constellation Financial Management et deux banques de détail à l'étranger, l'une à la Réunion (la BFCO) et l'autre au Ghana (SSB).

Le produit net bancaire progresse de 7 %, à 15,6 Md EUR, et de 8,7 % à périmètre et change constants. Le produit net bancaire progresse de 4,3 % dans les Réseaux de détail en France, de 17,6 % dans les Services financiers et de 7,8 % dans la Banque de financement et d'investissement (+ 15,6 % à périmètre et change constants) ; les revenus des Gestions d'actifs sont stables à périmètre et change constants, avec un net redémarrage au second semestre. La croissance des revenus demeure principalement assise sur un développement des fonds de commerce existants, complété par des acquisitions ciblées réalisées en 2003 dans les métiers à fort potentiel de croissance rentable (Services financiers et Gestion privée notamment).

Rapport de gestion du Groupe

Sur la période, le revenu intègre une plus-value de cession sur un actif immobilier de 187 M EUR. À périmètre et change constants et hors cette plus-value, le produit net bancaire connaît une progression de 7,3 %.

Les frais généraux du Groupe ressortent à 10,6 Md EUR, stables en données courantes et en hausse de 2 % à périmètre et change constants. Cette évolution enregistre le plein effet des mesures de restructuration de la plate-forme Cash actions et conseil décidées en 2002 ainsi que la poursuite des grands programmes de productivité lancés en 2001 (fonction achats et rationalisation des *back offices* européens en particulier). Dans le même temps, la gestion des effectifs a été rigoureuse (ceux-ci sont en baisse de 0,7 % entre 2002 et 2003), tandis que le Groupe a poursuivi sa politique sélective d'investissements commerciaux et informatiques.

L'effet conjugué de la hausse des revenus et de la maîtrise des frais généraux permet au coefficient d'exploitation du Groupe de s'établir à 67,6 %, en baisse sensible par rapport à 2002 (72,2 %).

Le résultat brut d'exploitation progresse de 25 % entre 2002 et 2003, pour atteindre 5,1 Md EUR. À périmètre et change constants et hors plus-value immobilière, il affiche une augmentation de 22 %.

La charge du risque est en baisse de 6 %, à 1,2 Md EUR en 2003. Rapporté aux encours pondérés de fin d'année, le coût du risque commercial diminue à 59 points de base sur l'exercice, contre 70 points de base en 2002. En Banque de financement et d'investissement, ce chiffre recouvre une forte réduction de la charge du risque avéré et un renforcement de la provision générale pour risques de crédit à hauteur de 285 M EUR. La charge du risque de l'ensemble des réseaux de détail et services financiers est stable autour de 650 M EUR ; le coût du risque des réseaux domestiques se maintient à 37 points de base en 2003, contre 36 points de base en 2002.

Sous l'effet conjugué de la progression soutenue du résultat brut d'exploitation et de la baisse de la charge du risque, le résultat d'exploitation affiche une croissance de 40 % par rapport à 2002, à 3,8 Md EUR en 2003. À périmètre et change constants et hors plus-value immobilière, le résultat d'exploitation est en hausse de 32 %.

Le résultat sur cession d'actifs immobilisés est positif à 397 M EUR en 2003, contre un résultat déficitaire de 299 M EUR en 2002. Cette évolution résulte :

- d'une part, de la contribution du portefeuille de participations industrielles (124 M EUR en 2003, contre - 350 M EUR en 2002), compte tenu du redressement de la Bourse de Paris au cours de l'année (CAC 40 + 16 %). Au 31 décembre 2003, la valeur de marché du portefeuille de participations industrielles s'élève à 3,0 Md EUR, en plus-value de 0,4 Md EUR ;
- d'autre part, le Groupe a cédé sa participation dans le Crédit Lyonnais au cours de l'année avec une plus-value avant impôt de 242 M EUR. L'allègement du portefeuille de participations industrielles et foncières a été engagé en 2003 (- 320 M EUR de cessions nettes sur l'année).

L'amortissement des survaleurs s'élève à 217 M EUR, contre 184 M EUR en 2002. Il reflète le niveau de la croissance externe ainsi que des amortissements exceptionnels sur des *goodwills* anciens à hauteur de 48 M EUR sur l'exercice.

Le résultat exceptionnel, qui s'élève à - 150 M EUR, enregistre notamment une dotation de 150 M EUR au FRBG, et des charges exceptionnelles au titre du litige Gruttadauria pour 46 M EUR, compensées par une reprise du même montant du FRBG.

La charge fiscale atteint 1 161 M EUR, correspondant à un taux effectif de 27,4 %, contre 26,6 % en 2002.

Le résultat net part du Groupe atteint 2,5 Md EUR en 2003, contre 1,4 Md EUR en 2002. Le retour sur fonds propres après impôt (ROE) est de 16,2 % (pour 15,4 Md EUR de fonds propres moyens), contre 9,4 % en 2002 (pour 14,9 Md EUR de fonds propres moyens).

Le bénéfice net par action est de 6,07 EUR en 2003, en hausse de 78 % par rapport à 2002.

Activité et résultats des métiers

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité sont établis selon les principes du Groupe afin de :

- déterminer les résultats de chacun des pôles d'activité comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les pôles d'activité retenus correspondent aux trois métiers stratégiques du Groupe :

- **les Réseaux de détail et Services financiers**, qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord, les Réseaux de détail à l'étranger ainsi que les filiales de financements spécialisés aux entreprises (financement des ventes, location d'ordinateurs, location de longue durée et gestion de flotte automobile), les financements aux particuliers, les services bancaires et titres (moyens de paiement, banque de flux, conservation de titres), et les activités d'assurance vie et dommages ;
- **les Gestions d'actifs**, qui comprennent la Gestion mobilière et la Gestion privée ;
- **la Banque de financement et d'investissement**, qui comprend deux types d'activités :
 - la Banque de financement et Taux dont :
 - la plate-forme *Debt Finance*, qui regroupe des activités de financements structurés (commerce extérieur, financement de projets, financement d'acquisitions, financements immobiliers, ingénierie financière), et les activités de taux, change et trésorerie,
 - le courtage sur marchés à terme de *futures* et de matières premières (FIMAT),
 - les activités de financement et de trading sur matières premières,
 - la banque commerciale (financements courants des entreprises en particulier) ;
 - les activités Actions et Conseil qui comprennent :
 - les activités actions (marché primaire, courtage, dérivés, trading),
 - le conseil (fusions/acquisitions),
 - *le private equity*.

À ces trois pôles opérationnels s'ajoute le pôle Gestion propre qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des branches. À ce titre, lui est rattaché le coût de portage des titres des filiales et les dividendes afférents ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et l'amortissement des écarts d'acquisition. Par ailleurs, sont attachés à ce pôle les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires, et des actifs immobiliers patrimoniaux du Groupe), ainsi que les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles (activités en développement : par exemple, courtage en ligne, Groupama Banque).

Les principales conventions retenues pour la détermination des résultats et des rentabilités par pôle d'activité sont décrites ci-après.

Allocation des fonds propres

- Le principe général retenu est une allocation des fonds propres correspondant aux exigences moyennes requises par les normes réglementaires durant la période, augmentée de la marge prudentielle correspondant à l'objectif que s'est fixé le Groupe eu égard à l'appréciation du risque afférent à son portefeuille d'activités (soit des fonds propres équivalents à 6 % des engagements pondérés).
- Les fonds propres sont ainsi alloués :
 - pour la Banque de détail, en fonction des risques pondérés ; s'y ajoute, pour l'assurance vie, la prise en compte des exigences réglementaires propres à cette activité ;
 - pour l'activité de Gestions d'actifs, les fonds propres alloués correspondent au montant le plus élevé entre, d'une part, l'exigence de fonds propres résultant des risques pondérés et, d'autre part, un montant de trois mois de frais de gestion qui constitue la référence réglementaire dans cette activité ;
 - pour la Banque de financement et d'investissement, en fonction des risques pondérés et de la valeur en risque des activités de marché. Le calcul des risques de marché est effectué sur la base d'un modèle interne validé par la Commission bancaire pour l'essentiel des opérations ;
 - les fonds propres alloués au pôle Gestion propre correspondent à l'addition, d'une part, de l'exigence réglementaire relative aux actifs affectés à ce pôle (portefeuille de participations et immobilier principalement) et, d'autre part, de l'excédent (ou de l'insuffisance) des fonds propres disponibles au niveau du Groupe (écart entre la somme des fonds propres normatifs tels que définis ci-avant et la moyenne des fonds propres comptables part du Groupe, après distribution).

Produit net bancaire

Le produit net bancaire de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par l'activité du pôle ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui sont alloués au pôle et qui est définie chaque année par référence au taux estimé du placement des fonds propres du Groupe au cours de l'exercice. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du pôle est réaffectée au pôle Gestion propre.

Frais de gestion

Les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant par principe intégralement réaffectés aux pôles.

Rapport de gestion du Groupe

Ne restent inscrits dans la Gestion propre que les frais liés aux activités de ce pôle et ceux correspondant à des projets transversaux communs à plusieurs branches ou à des événements exceptionnels.

Provisions

Les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice.

Les provisions concernant l'ensemble du Groupe et les provisions pour risques-pays sont inscrites en Gestion propre.

Résultat sur actifs immobilisés

Le résultat sur actifs immobilisés enregistre principalement les plus-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires du Groupe.

Amortissement des survaleurs

L'amortissement des écarts d'acquisition est enregistré dans le pôle Gestion propre.

Charge fiscale

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée visant à optimiser la charge fiscale de l'ensemble.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activité en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature des revenus de chacun des pôles.

Synthèse des résultats et de la rentabilité par métier

Compte de résultat par métier

en M EUR	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
	Réseaux de détail et Services financiers		Gestions d'actifs		Banque de financement et d'investissement		Gestion propre et autres		Groupe	
Produit net bancaire	9 222	8 684	1 270	1 304	5 141	4 769	4	(184)	15 637	14 573
Frais de gestion	(6 200)	(5 873)	(864)	(905)	(3 274)	(3 487)	(230)	(261)	(10 568)	(10 526)
Résultat brut d'exploitation	3 022	2 811	406	399	1 867	1 282	(226)	(445)	5 069	4 047
Dotation nette aux provisions	(648)	(653)	(2)	(14)	(519)	(717)	(57)	83	(1 226)	(1 301)
Résultat d'exploitation	2 374	2 158	404	385	1 348	565	(283)	(362)	3 843	2 746
Résultat sur actifs immobilisés	5	21	(11)	(10)	29	24	374	(334)	397	(299)
Résultat des sociétés mises en équivalence	13	14	0	0	17	18	13	16	43	48
Éléments exceptionnels	0	0	0	0	0	0	(150)	(11)	(150)	(11)
Amortissement des survaleurs	0	0	0	0	0	0	(217)	(184)	(217)	(184)
Charge fiscale	(812)	(741)	(120)	(120)	(307)	(78)	78	290	(1 161)	(649)
Résultat net	1 580	1 452	273	255	1 087	529	(185)	(585)	2 755	1 651
Intérêts minoritaires	(187)	(175)	(24)	(15)	(8)	(20)	(44)	(44)	(263)	(254)
Résultat net part du Groupe	1 393	1 277	249	240	1 079	509	(229)	(629)	2 492	1 397
Fonds propres normatifs	7 415	6 858	420	356	3 579	3 593	3 945	4 085	15 359	14 892
ROE après impôt (%)	18,8	18,6	59,3	67,4	30,1	14,2			16,2	9,4

En 2003, l'ensemble des activités des Réseaux de détail et Services financiers du Groupe ont affiché de très bonnes performances, et les métiers de Gestions d'actifs ont bien résisté dans un contexte boursier difficile en début d'année. Grâce, notamment, aux excellentes performances des activités de taux et de dérivés

actions, au plein effet des mesures de réduction des frais généraux et à une utilisation optimisée des fonds propres, la rentabilité de la banque de financement et d'investissement a atteint un niveau exceptionnel en 2003 (ROE après impôt de 30,1 %).

Rapport de gestion du Groupe

Les Réseaux de détail et Services financiers

en M EUR	2003	2002	Variation %
Produit net bancaire	9 222	8 684	+ 6
Frais de gestion	(6 200)	(5 873)	+ 6
Résultat brut d'exploitation	3 022	2 811	+ 8
Dotation nette aux provisions	(648)	(653)	- 1
Résultat d'exploitation	2 374	2 158	+ 10
Résultat sur actifs immobilisés	5	21	- 76
Résultat des sociétés mises en équivalence	13	14	- 7
Charge fiscale	(812)	(741)	+ 10
Résultat net	1 580	1 452	+ 9
Intérêts minoritaires	(187)	(175)	+ 7
Résultat net part du Groupe	1 393	1 277	+ 9
dont :			
Réseau Société Générale	738	706	+ 5
Réseau Crédit du Nord	140	121	+ 16
Services financiers	301	260	+ 16
Banque de détail à l'étranger	214	190	+ 13
Fonds propres moyens part du Groupe	7 415	6 858	+ 8
ROE après impôt (%)	18,8	18,6	

Les Réseaux de détail et Services financiers affichent un résultat net en progression de 9 % et une rentabilité sur fonds propres après impôt de 18,8 %, contre 18,6 % en 2002. Ces résultats reflètent les excellentes performances commerciales et financières réalisées en 2003 de l'ensemble des activités.

Réseaux France : croissance et rentabilité

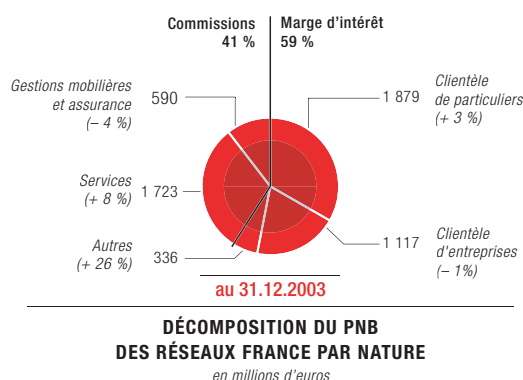
L'année 2003 s'est caractérisée en France par une économie fonctionnant au ralenti et des taux d'intérêt bas. Dans cet environnement, les réseaux français de Banque de détail du Groupe,

Société Générale et Crédit du Nord, ont à nouveau démontré la capacité de performance et la robustesse de leurs modèles bancaires.

La qualité des fonds de commerce, la priorité donnée à la relation client et l'exploitation des synergies entre marchés de clientèles demeurent les fondements des modèles de ces deux réseaux complémentaires dans leur structure et leur organisation. Avec 8,3 millions de clients à fin 2003, ces réseaux constituent le premier groupe non mutualiste en Banque de détail domestique.

La conquête de clientèles s'est poursuivie en 2003 avec une augmentation nette de 129 000 comptes à vue (+ 2,4 %). Parallèlement, la qualité de la relation client a permis de poursuivre la croissance du taux d'équipement qui ressort à 7,4 produits par compte à vue fin 2003 (contre 7,1 fin 2002). Enfin, les productions de crédit et la collecte d'épargne ont été très dynamiques, particulièrement pour les crédits à l'habitat (+ 39 % par rapport à 2002), les crédits à la consommation (+ 10 %) et les encours de dépôts bilatéraux (+ 3 %).

Dans ce contexte, le produit net bancaire progresse de 4,3 % entre 2002 et 2003, à 5 645 M EUR. En dépit de taux d'intérêt bas en 2003, la marge d'intérêt a progressé de 3,9 % par rapport à 2002 grâce à la hausse des encours de dépôts et de crédit,



notamment aux particuliers. Les commissions ont fortement augmenté sur l'année (4,9 %) grâce à la croissance des commissions de service (+ 8,4 %).

Dans le cadre de la rationalisation de ses dispositifs, le réseau Société Générale poursuit la centralisation de ses *back offices* : le nombre de dispositifs locaux est ainsi passé de 136 à 109 entre 2000 et 2003, tandis que 7 pôles Services client (dont le rôle est de mutualiser les activités de service après-vente jusqu'ici assurées au sein des groupes d'agences) sont en place à fin 2003. Au Crédit du Nord, le transfert des tâches administratives des 550 agences particuliers et entreprises vers 27 unités régionales de traitement spécialisées est en cours. En parallèle, les outils et canaux de gestion de la relation client montent en puissance : dans le réseau Société Générale, 21 000 agents ont été formés sur l'outil de Gestion de la Relation Client en 2003, tandis que les Centres de relation clientèle multimédia (CRCM) connaissent une montée en puissance avec un effectif de 580 personnes à fin 2003, contre 370 à fin 2002. Enfin, l'optimisation de la couverture géographique des réseaux des deux enseignes Société Générale et Crédit du Nord se poursuit, avec l'ouverture de 32 points de vente et la mise en place de 339 distributeurs de billets supplémentaires en 2003.

En dépit de la poursuite des investissements commerciaux, l'augmentation des frais de gestion des réseaux France est contenue en 2003 à 2,9 % par rapport à 2002 avec des effectifs stabilisés. Le coefficient d'exploitation baisse de un point entre 2002 et 2003, à 69,4 %.

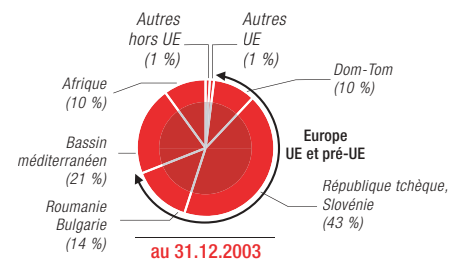
La conjugaison de la croissance des revenus et de la maîtrise des frais de gestion permet une progression du résultat brut d'exploitation de 8 %.

Le coût du risque des réseaux France est stable à 37 points de base en 2003, contre 36 points de base en 2002.

Le résultat d'exploitation s'inscrit donc en progression de 7 % par rapport à 2002.

Le résultat net part du Groupe des réseaux France atteint 878 M EUR sur l'année, en progression de 6 % par rapport à 2002. Sur l'année, le ROE après impôt ressort au niveau remarquable de 19,7 %, en progression de 0,4 point par rapport à 2002.

Réseaux de détail à l'étranger : poursuite du développement et rentabilité élevée



DÉCOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Pour compléter son offre de Banque de détail à l'étranger, le Groupe a acquis en 2003 deux banques, l'une à la Réunion (BFROI) et l'autre au Ghana (SSB). Par ailleurs, l'Union Internationale de Banques (UIB) en Tunisie, acquise fin 2002, a été intégrée dans les comptes du Groupe début 2003. Avant prise en compte de General Bank of Greece, dont l'acquisition devrait intervenir au premier semestre 2004, les encours de crédit de la ligne-métier sont concentrés à 64 % dans des pays de l'Union européenne ou engagés dans le processus d'adhésion à l'Union européenne.

Grâce à la poursuite d'une croissance organique soutenue et après prise en compte des acquisitions de l'année, la ligne-métier compte à fin 2003 plus de 5 millions de clients (particuliers et entreprises) dans 31 implantations. Les réseaux d'agences ont été renforcés sur la période avec 63 nouveaux points de vente (à périmètre identique).

Le produit net bancaire du pôle progresse de 1,6 % en 2003 (+ 2,9 % à périmètre et change constants). La progression du revenu, résultant du dynamisme commercial de l'ensemble des implantations, a été limitée pour Komerčni Banka par les effets négatifs, d'une part, de la cession d'une partie des créances risquées acquises antérieurement à la prise de contrôle par le groupe Société Générale et, d'autre part, de la convergence des taux d'intérêt tchèques avec ceux de l'Union européenne sur la marge sur dépôts.

En 2003, les Réseaux de détail à l'étranger ont contribué à 11 % du produit net bancaire du Groupe.

Les frais généraux de la ligne-métier sont maîtrisés (+ 3,1 % à périmètre et change constants) : les effets positifs du plan de

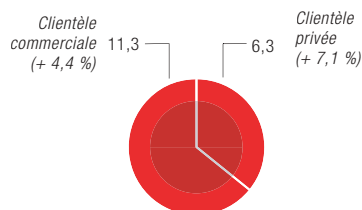
Rapport de gestion du Groupe

restructuration de la Komerčni Banka (baisse des frais généraux de 6 % à taux de change constants) compensent le coût des investissements dans certaines implantations telles que l'Égypte et la Russie (3 agences à fin 2003).

La charge du risque est en forte baisse (-25 % à périmètre et change constants) par rapport à 2002, année au cours de laquelle avaient été comptabilisées des provisions liées à la crise argentine. De ce fait, le résultat net part du Groupe de la Banque de détail à l'étranger progresse de 13 % entre 2002 et 2003, à 214 M EUR. Le ROE après impôt est de 32,1 % sur l'année (30 % en 2002) et est supérieur à l'objectif fixé.

Services financiers : hausse de la rentabilité opérationnelle

Ce pôle recouvre trois lignes-métiers : les financements spécialisés aux entreprises et aux particuliers, les activités d'assurance



ENCOURS DE CRÉDIT 2003

(Variation en % / 2002)
en milliards d'euros

vie, et les titres et services bancaires.

En 2003, le Groupe a intégré dans ses comptes l'acquisition des activités européennes d'Hertz Lease qui complètent son dispositif européen en location de longue durée, gestion de flottes et financement de véhicules. Avec une présence dans 19 pays, cette activité gère ainsi à fin 2003 plus de 500 000 véhicules (en progression de 3 % par rapport à 2002), ce qui la situe au 2^e rang européen.

En financement de biens d'équipement professionnel, le Groupe poursuit sa dynamique de développement avec les grandes entreprises. La production d'encours de leasing est en progression de 2,5 % sur l'année et les marges augmentent de 8 points de base.

Les activités de financements spécialisés aux particuliers croissent également de manière satisfaisante, avec la progression des

activités existantes (production de crédits en hausse de 10 % à périmètre constant) et les développements en cours en République tchèque et en Russie.

Sur l'année, le produit net bancaire des financements spécialisés progresse ainsi de 8,4 % à périmètre et change constants. Le résultat d'exploitation de la ligne-métier est en augmentation de 18,5 % sur 2002, et le ROE après impôt ressort à 17,1 % sur l'année, contre 14,9 % en 2002.

La ligne-métier assurance vie connaît une activité soutenue en 2003, avec une production de primes en augmentation de 18 % en France par rapport à 2002, contre 10 % pour le marché français des bancassureurs. Des développements sont en cours, en appui au réseau de Banque de détail à l'étranger (au Maroc, en République tchèque et en Égypte). Le produit net bancaire de la ligne-métier est en croissance de 10 % entre 2002 et 2003 à périmètre et change constants.

Dans un environnement de marché qui ne s'est amélioré significativement qu'en fin d'année, l'activité titres et services bancaires a vu ses actifs en conservation croître de 32 % entre fin 2002 et fin 2003 grâce à des succès commerciaux.

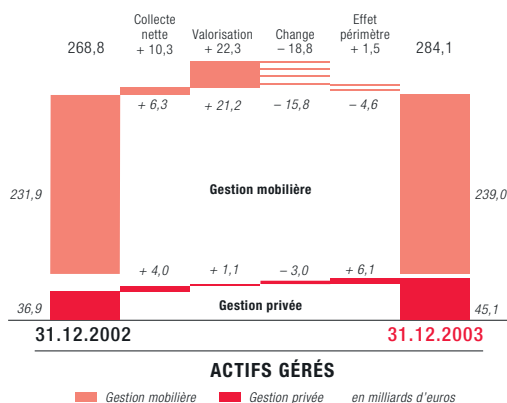
Au total, le résultat net des services financiers augmente de 16 %, à 301 M EUR, et le ROE après impôt s'établit à 13,1 % en 2003, stable par rapport à 2002.

Les Gestions d'actifs : résistance des résultats sur l'année

en M EUR	2003	2002	Variation %
Produit net bancaire	1 270	1 304	- 3
Frais de gestion	(864)	(905)	- 5
Résultat brut d'exploitation	406	399	+ 2
Dotations nettes aux provisions	(2)	(14)	- 85
Résultat d'exploitation	404	385	+ 5
Résultat sur actifs immobilisés	(11)	(10)	+ 10
Charge fiscale	(120)	(120)	+ 0
Résultat net	273	255	+ 7
Intérêts minoritaires	(24)	(15)	+ 60
Résultat net part du Groupe	249	240	+ 4
dont :			
Gestion mobilière	188	201	- 6
Gestion privée	61	39	+ 56

Après un début d'année difficile, les Gestions d'actifs ont confirmé au second semestre leur capacité de rebond dans un environnement boursier et financier redevenu plus favorable. Ce pôle dégage sur l'année 2003 un résultat net part du Groupe de 249 M EUR, en légère progression sur celui de 2002 (+ 4 %).

Les actifs gérés du Groupe s'élèvent à 284,1 Md EUR à fin décembre 2003, contre 268,8 Md EUR à fin décembre 2002, en progression de 6 % grâce à un bon niveau de collecte nette (+ 10,3 Md EUR) et un effet valorisation favorable (+ 22,3 Md EUR). L'effet change est resté négatif sur la période avec - 18,8 Md EUR. Ce pôle enregistre en banque privée les effets de l'acquisition de la Compagnie Bancaire Genève au 2^e trimestre 2003, avec 8 Md EUR d'actifs gérés.



Gestion mobilière

La gestion mobilière a réalisé 6,3 Md EUR de collecte nette en 2003. Après prise en compte des effets de valorisation (+ 21 Md EUR), de change (- 16 Md EUR) et de cession et arrêt d'activités à faible marge aux États-Unis (- 4,6 Md EUR), les actifs gérés s'établissent ainsi à fin décembre 2003 à 239 Md EUR. Ce qui situe le Groupe à la 4^e place parmi les gestionnaires bancaires de la zone euro.

La gestion alternative ⁽¹⁾ poursuit son développement avec succès : le Groupe est un des leaders européens avec plus de 30 Md EUR ⁽²⁾ d'actifs sous gestion à fin 2003 et une collecte nette qui s'élève sur l'année à 2,8 Md EUR (soit 9 % des actifs). L'innovation commerciale en matière de gestion alternative se traduit notamment par le lancement du 1^{er} FCPR immobilier en France ainsi que de nouveaux fonds tels Oil & Gas et des fonds de Capital Développement en France et en Europe de l'Est. Par ailleurs, la gamme de produits structurés sur les dérivés de crédits, Mortgage Backed Securities et hedge funds continue de se renforcer.

En terme de développement commercial, la joint-venture créée par SG Asset Management en 2002 avec la première société industrielle en Chine, Baosteel, a collecté en 2003 près de 0,5 Md EUR sur un 1^{er} OPCVM distribué par la 2^e banque chinoise (China Construction Bank).

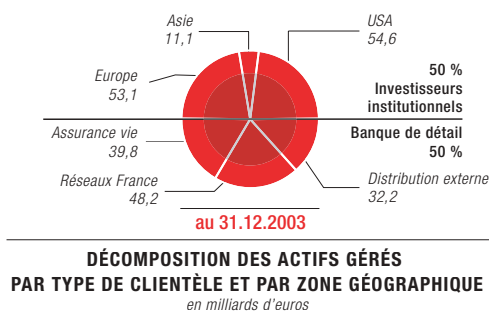
(1) Fonds à performance garantie, fonds de futures, hedge funds, private equity.

(2) Non inclus les actifs gérés Lyxor Asset Management (28 Md EUR à fin décembre 2003, dont les résultats sont consolidés dans la ligne-métier Actions et Conseil).

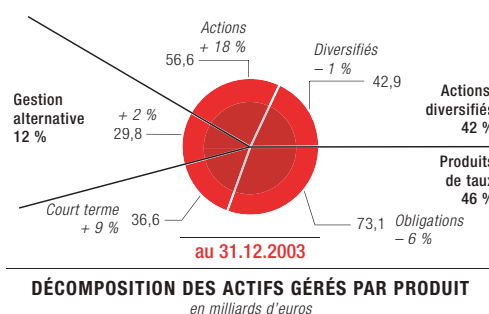
Rapport de gestion du Groupe

La performance des fonds est toujours très bonne : les produits actions gérés par SG Asset Management Paris dépassent leur *benchmark* sur un an pour 90 % d'entre eux et se placent à hauteur de 82 % dans les 1^{er} et 2^e quartiles. Par ailleurs, 98 % des actifs actions de TCW ont dégagé une performance supérieure à leur *benchmark* sur l'année.

La répartition des actifs entre investisseurs institutionnels et clientèle privée reste équilibrée. Les actifs gérés pour le compte des investisseurs institutionnels s'élèvent à 118,8 Md EUR, soit 50 % des encours. Par ailleurs, la diversification géographique des encours gérés (USA 30 %, Europe 65 %, Asie 5 %) est un gage de bonne résistance aux crises éventuelles des marchés locaux.



La part actions, diversifiés et gestion alternative progresse à 54 % (contre 52 % en 2002). Les encours gérés en gestion alternative représentent 12 % des actifs gérés à fin 2003, contre 13 % en 2002.



En 2003, après un début d'année difficile, le PNB de la gestion mobilière n'a cessé de se redresser et, au total, a bien résisté (- 1 % à périmètre et change constants). La marge brute (PNB/Actifs gérés moyens) est stable sur l'année, à 39 points de base comparable à celle de 2002 (40 points de base).

Les frais de gestion sont stables entre 2002 et 2003 à périmètre et change constants, permettant au résultat d'exploitation de retrouver un niveau proche de celui de l'an passé (- 1,5 % à périmètre et change constants). Le résultat net part du Groupe est de 188 M EUR (à comparer à 201 M EUR en 2002).

Gestion privée

L'année 2003 a été marquée par le renforcement du dispositif en Europe avec l'acquisition de la Compagnie Bancaire Genève qui vient compléter l'activité sur les marchés *off-shore* en Europe : SG Private Banking Suisse, qui résulte de la fusion de CBG et de SG Rüeegg (filiale existante du Groupe), gère 12,1 Md EUR d'actifs à fin décembre 2003 et a généré une collecte nette de 0,4 Md EUR sur le deuxième semestre 2003.

Le pôle Gestion privée enregistre le succès de sa stratégie commerciale en Asie avec des actifs sous gestion de 6,2 Md EUR à fin 2003, en croissance de 20 % en rythme annuel sur les trois dernières années.

Par ailleurs, le développement de l'offre de produits structurés et gestion alternative se poursuit : les revenus relatifs à ces produits représentent 11 % des revenus de 2003, contre 2 % en 2000, et le stock d'encours de gestion alternative a crû de 50 % en 2003, à près de 600 M EUR.

Les actifs sous gestion de la Gestion privée s'élèvent à 45,1 Md EUR⁽³⁾. La collecte nette est restée dynamique (+ 4 Md EUR y compris Compagnie Bancaire Genève). Les effets change et marché sont légèrement négatifs à - 1,9 Md EUR, contre - 5,8 Md EUR en 2002.

À périmètre et change constants, le PNB affiche une progression de 8 % grâce essentiellement à la forte augmentation des commissions sur produits structurés (notamment en Asie). Les frais de gestion sont en progression de 5 % à périmètre et change constants. Le résultat d'exploitation s'établit à 78 M EUR, en augmentation de 41 % à périmètre et change constants par rapport à 2002, et le résultat net part du Groupe à 61 M EUR (contre 39 M EUR en 2002).

(3) Non inclus les avoirs des clients gérés directement par les Réseaux de détail en France (63 Md EUR d'avoirs supérieurs à 150 000 EUR).

La Banque de financement et d'investissement : une rentabilité exceptionnelle

en M EUR	2003	2002	Variation %
Produit net bancaire	5 141	4 769	+ 8
Frais de gestion	(3 274)	(3 487)	- 6
Résultat brut d'exploitation	1 867	1 282	+ 46
Dotation nette aux provisions	(519)	(717)	- 28
Résultat d'exploitation	1 348	565	x 2,4
Résultat sur actifs immobilisés	29	24	+ 21
Résultat des sociétés mises en équivalence	17	18	- 6
Charge fiscale	(307)	(78)	x 3,9
Résultat net	1 087	529	x 2,1
Intérêts minoritaires	(8)	(20)	- 60
Résultat net part du Groupe	1 079	509	x 2,1
Fonds propres moyens part du Groupe	3 579	3 593	- 0
ROE après impôt (%)	30,1	14,2	

En 2003, la Banque de financement et d'investissement a affiché des performances excellentes dans un environnement de taux particulièrement bas sur la majeure partie de l'année et avec des marchés actions en redressement. La Banque de financement et Taux a enregistré un niveau de revenus élevé essentiellement tiré par les activités de trésorerie et de taux, tandis que les métiers du pôle Actions et Conseil ont réalisé d'excellentes performances grâce notamment aux très bons résultats de l'activité sur dérivés actions. Il en résulte une progression des revenus de 16 % à périmètre et change constants.

Dans ce contexte, le Groupe a conservé sa position de premier plan sur les financements structurés et sur les produits dérivés. Dans le même temps, le Groupe a amélioré ses positions concurrentielles sur les marchés de capitaux en euro, notamment sur les émissions obligataires d'entreprises en euro (6^e place en 2003, contre 8^e en 2002 – *source Thomson Financial*). À noter, des succès notables en Europe hors de France, notamment avec les entreprises allemandes pour les émissions obligataires et avec les entreprises espagnoles pour les crédits syndiqués.

L'année 2003 enregistre le plein effet des mesures de réduction des coûts prises dès fin 2001 : les frais de gestion diminuent de

6,1 % en données courantes (+ 2 % à données constantes). Sous l'effet conjugué d'un niveau de revenu exceptionnel pour les activités de trésorerie et taux et de la baisse importante des coûts, le coefficient d'exploitation s'établit à 64 % en 2003, en baisse de 7 points par rapport à 2002 (hors coûts de restructuration). Le ratio "rémunérations totales/PNB net des provisions" est aussi en baisse, à 46,5 %, en 2003, contre 49,3 % en 2002 (hors coûts de licenciements).

La charge du risque de la Banque de financement et d'investissement baisse de 717 M EUR en 2002 à 519 M EUR en 2003, tout en intégrant une provision générale de 285 M EUR. Après le provisionnement important réalisé en 2001, cette évolution traduit l'amélioration sensible de la conjoncture américaine et reflète les effets d'une gestion dynamique du portefeuille.

Dans ces conditions, la Banque de financement et d'investissement dégage sur l'année un résultat net part du Groupe de 1,079 Md EUR, soit le double de celui de 2002. Avec des fonds propres stables entre 2002 et 2003 à 3,6 Md EUR, le ROE après impôt du pôle ressort à 30,1 % en 2003.

Rapport de gestion du Groupe

La Banque de financement et Taux

en M EUR	2003	2002	Variation %
Produit net bancaire	3 277	3 187	+ 3
Frais de gestion	(1 945)	(1 969)	- 1
Résultat brut d'exploitation	1 332	1 218	+ 9
Dotation nette aux provisions	(482)	(699)	- 31
Résultat d'exploitation	850	519	+ 64
Résultat sur actifs immobilisés	31	40	- 23
Résultat des sociétés mises en équivalence	17	18	- 6
Charge fiscale	(185)	(111)	+ 67
Résultat net	713	466	+ 53
Intérêts minoritaires	(8)	(20)	- 60
Résultat net part du Groupe	705	446	+ 58
Fonds propres moyens part du Groupe	3 185	3 150	+ 1
ROE après impôt (%)	22,1	14,2	

L'année 2003 s'est caractérisée par des taux d'intérêt très bas sur les neuf premiers mois de l'année, tant aux États-Unis qu'en Europe. Par ailleurs, la faiblesse de la croissance européenne n'a pas stimulé les investissements des entreprises.

Faits marquants 2003

Taux et *fixed income*

Le Groupe se situe à la 6^e place en 2003 sur les émissions obligataires d'entreprises en euro, contre la 8^e en 2002 (*source Thomson Financial*) et a progressé de manière significative sur des métiers cibles en Europe hors de France, à savoir sur les émissions obligataires d'entreprises allemandes en euro, où il se situe à la 3^e place, venant de la 10^e place en 2002, et sur les crédits syndiqués d'entreprises espagnoles en Europe avec la 4^e place en 2003, contre la 8^e en 2002. Sur l'année, le Groupe a obtenu plusieurs mandats d'émetteurs français et européens dont notamment une émission obligataire de 5 Md EUR pour KfW échangeables en actions Deutsche Telekom. Par ailleurs, le Groupe a dirigé une opération innovante pour Michelin, à savoir le premier emprunt bénéficiant des nouvelles dispositions prévues par la loi de sécurité financière et permettant aux emprunteurs de lancer des émissions subordonnées de dernier rang.

Financements

En dépit d'un niveau d'investissement productif qui reste faible, les activités de financement réalisent une année globalement satisfaisante. Le Groupe consolide ses positions de leader ou parmi les leaders mondiaux sur les financements export (n° 1 mondial *Trade Finance*, pour la deuxième année consécutive et parmi les 3 premiers chaque année depuis 9 ans), les financements de projets (n° 5 mondial *Project Finance International*) et financements structurés de matières premières (n° 1 mondial *Trade Finance*). Parmi les transactions les plus marquantes de 2003, le Groupe a participé au financement pour AES (Espagne/États-Unis) d'une usine de génération électrique pour 665 M EUR. La banque a également financé l'acquisition de SigmaKalon (France), filiale de Total, par Bain Capital.

Fimat (courtage en instruments financiers et matières premières)

La filiale Fimat a connu une bonne année 2003 et se maintient parmi les premiers intervenants mondiaux sur ses marchés.

Résultats

La Banque de financement et Taux a su tirer parti de la conjoncture avec des revenus en progression sur l'année (+ 3 % à données courantes) essentiellement grâce aux performances exceptionnelles des activités de trésorerie et de taux sur les trois premiers trimestres de l'année. Dans le même temps, les activités de financement affichaient un léger redressement dans un contexte de croissance particulièrement faible.

La progression des revenus de la Banque de financement et Taux s'est accompagnée d'une baisse des frais de gestion de 1 % à

données courantes grâce, notamment, au strict contrôle des recrutements.

La charge du risque du pôle Banque de financement et Taux est en baisse de 31 % en 2003. Cette évolution résulte de la baisse de la charge sur risques avérés tandis que les provisions générales ont été renforcées à hauteur de 285 M EUR.

Au total, le résultat net part du Groupe est en progression de 58 %, et le ROE après impôt atteint un niveau élevé à 22,1 %, contre 14,2 % en 2002.

Actions et Conseil

en M EUR	2003	2002	Variation %
Produit net bancaire	1 864	1 582	+ 18
Frais de gestion	(1 329)	(1 518)	- 12
Résultat brut d'exploitation	535	64	x 8,4
Dotation nette aux provisions	(37)	(18)	x 2,1
Résultat d'exploitation	498	46	x 10,8
Résultat sur actifs immobilisés	(2)	(16)	- 88
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	NS
Charge fiscale	(122)	33	NS
Résultat net	374	63	x 5,9
Intérêts minoritaires	0	0	NS
Résultat net part du Groupe	374	63	x 5,9
Fonds propres moyens part du Groupe	394	443	- 11
ROE après impôt (%)	94,9	14,2	

Faits marquants 2003

Dérivés sur actions

Les dérivés actions ont maintenu leur place de leader mondial (*Equity Derivatives House of the Year* par *The Banker* en septembre 2003). Le Groupe est par ailleurs n° 1 mondial sur les *warrants* et parmi les trois premiers européens sur les *Exchange Traded Funds* (ETF). En 2003, le Groupe a développé sa gamme de produits structurés innovants sur actions, indices, panier d'actions et parts de fonds (création de la gamme Titanium, Prestisim, etc.). Les activités d'arbitrage et de trading de volatilité ont enregistré de très bonnes performances en 2003.

Primaire actions

Dans un marché européen en progression de 8 %, le Groupe se maintient parmi les premiers intervenants en Europe et se situe à la première place en France. Parmi les principales opérations dirigées par le Groupe en 2003 figurent les émissions d'obligations convertibles pour PPR et Alcatel, et une offre secondaire pour Renault.

Courtage actions

Après une année 2002 difficile, l'année 2003 marque un redressement des marchés boursiers dont a su bénéficier le Groupe. Il a ainsi maintenu sa position de 1^{er} courtier sur le marché français avec une part de marché de 11,3 % (contre 10,7 % en 2002). La recherche actions s'est réorganisée et se place à la 3^e position en France à fin 2003 (*source Agefi*).

Rapport de gestion du Groupe

Fusions et acquisitions

Dans un marché en baisse de 6 % en Europe et de 31 % en France en 2003, le Groupe se situe en 3^e position en France pour les opérations annoncées, et en 9^e position pour les opérations réalisées ; il a notamment participé à deux opérations majeures : l'OPE de France Télécom sur Orange en tant que présentateur de l'offre, et l'OPA d'Alcan sur Pechiney.

Private equity

En 2003, l'activité de *Private equity* dégage des revenus positifs après une année 2002 marquée par l'effet de la dépréciation importante de fonds américains et anglais ainsi que de moins-values de cession importantes. La décision d'alléger ce portefeuille a donné lieu à plusieurs cessions sur l'année 2003.

Résultats

Les activités Actions et Conseil affichent des revenus en progression de 18 % par rapport à 2002. Ces performances reflètent les très bonnes performances des dérivés actions dont l'activité commerciale a atteint des niveaux très élevés sur les produits structurés et listés.

En affichant une baisse de 6 % à données courantes et hors frais de restructuration, les frais généraux du pôle Actions et Conseil en 2003 enregistrent le plein effet des actions de restructuration menées en 2001 et 2002. Les effectifs du pôle (hors fonctions de support et de Direction) ont baissé de 6 % entre fin décembre 2002 et fin décembre 2003.

Au total, le résultat net de la ligne-métier Actions et Conseil s'élève à 374 M EUR en 2003 et le ROE après impôt est de 95 %, contre 14 % en 2002.

La Gestion propre

en M EUR

	2003	2002
Produit net bancaire	4	(184)
Frais de gestion	(230)	(261)
Résultat brut d'exploitation	(226)	(445)
Dotation nette aux provisions	(57)	83
Résultat d'exploitation	(283)	(362)
Résultat sur actifs immobilisés	374	(334)
Résultat des sociétés mises en équivalence	13	16
Éléments exceptionnels	(150)	(11)
Amortissement des survaleurs	(217)	(184)
Charge fiscale	78	290
Résultat net	(185)	(585)
Intérêts minoritaires	(44)	(44)
Résultat net part du Groupe	(229)	(629)

Sur l'année, le pôle Gestion propre réduit son déficit à 229 M EUR, contre - 629 M EUR en 2002.

Cette amélioration résulte :

- d'un redressement du résultat brut d'exploitation de 220 M EUR suite à la cession d'un actif immobilier (plus-value de 187 M EUR) et à une maîtrise des frais généraux renforcée (- 40 M EUR) ;
- d'un résultat positif sur cessions d'actifs immobilisés de 374 M EUR, contre un résultat déficitaire de 334 M EUR en 2002.

Une plus-value de 242 M EUR a été enregistrée lors de la cession des titres Crédit Lyonnais. Par ailleurs, des plus-values et reprises de provisions ont été enregistrées sur le portefeuille de participations industrielles à hauteur de 124 M EUR. Au 31 décembre 2003, la valeur nette comptable du portefeuille de participations industrielles est de 2,6 Md EUR, en plus-value latente de 0,4 Md EUR. L'allègement du portefeuille de participations industrielles et foncières a été engagé en 2003. 0,3 Md EUR (en prix de revient comptable) a ainsi été cédé sur le deuxième semestre 2003.

Le pôle enregistre également :

- une dotation nette aux provisions pour litiges de 57 M EUR ;
- une dotation nette au FRBG de 105 M EUR ;
- un amortissement des survaleurs de 217 M EUR, intégrant un amortissement accéléré de 48 M EUR.

Politique financière

L'objectif de la politique du Groupe en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratio Tier one) cohérent avec le statut boursier du titre et la cible de *rating* nécessaire pour les activités de marché.

Le niveau des fonds propres "durs" (ratio Tier one) se situe à fin 2003 à 8,7 %, et résulte des évolutions respectives des ressources et des emplois de fonds propres sur l'exercice.

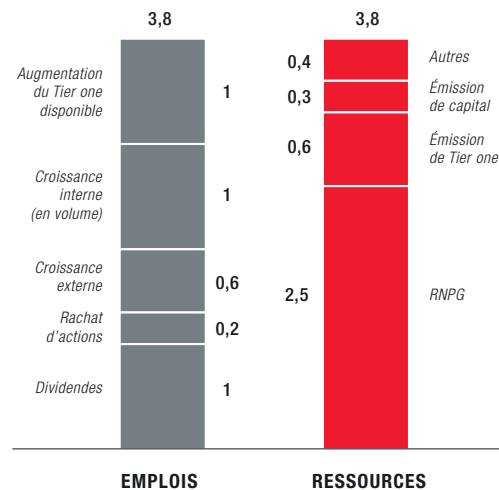
En ressources :

- le résultat net part du Groupe à 2,5 Md EUR ;
- le produit de l'émission d'actions de préférence réalisée en octobre 2003 pour 0,6 Md EUR ;
- le produit des émissions de capital réservées aux salariés pour 0,3 Md EUR ;
- divers éléments dont l'amortissement des *goodwills* et la variation des réserves pour 0,4 Md EUR hors impact des variations du dollar américain.

En emplois :

- le financement de la croissance interne : 1 Md EUR en 2003 hors effet change, notamment lié au développement des fonds de commerce en France et en financements spécialisés ;
- le financement de la croissance externe : 0,6 Md EUR en 2003 (dont Compagnie Bancaire Genève 0,3 Md EUR) ;
- le dividende servi au titre de l'exercice 2003 en augmentation de 19 % par rapport à 2002 (taux de distribution de 41 % en 2003) ;
- le montant des rachats d'actions destinés notamment à compenser l'effet dilutif des émissions de capital réservées aux salariés (6,3 millions d'actions rachetées en 2003), soit 0,2 Md EUR.

Le solde des ressources de fonds propres disponibles, soit 1 Md EUR, a directement contribué en 2003 à l'augmentation du ratio Tier one.



Données à change constant.

Évolutions récentes et perspectives

Le Groupe poursuivra en 2004 sa stratégie de développement rentable et d'abaissement du coefficient d'exploitation.

Le Groupe continuera à enrichir ses fonds de commerce qualitativement et quantitativement.

Il renforcera ses pôles d'excellence que sont les Réseaux de détail en France et la Banque de financement et d'investissement.

En Banque de détail en France, le Groupe dispose d'un fonds de commerce de très bonne qualité. La nouvelle organisation du réseau Société Générale mise en place en 2003 et le modèle de proximité des banques régionales du réseau du Crédit du Nord ont pour principale ambition de satisfaire au mieux les besoins de leurs clients. Les nouveaux outils informatiques permettant de gérer plus efficacement encore la relation client et les pôles Services client continueront à faire progresser en 2004 le dynamisme commercial et la qualité de service des réseaux.

Rapport de gestion du Groupe

En Banque de financement et d'investissement, le Groupe dispose d'une plate-forme solide qui a affiché sur les 5 dernières années, l'une des meilleures rentabilités des fonds propres en Europe continentale. Elle poursuivra sa stratégie de développement rentable en synergie avec les autres branches du Groupe :

- en s'appuyant sur ses trois pôles d'excellence : marchés de capitaux en euro, dérivés et financements structurés,
- en privilégiant l'Europe comme zone de développement géographique,
- en enrichissant l'offre destinée à la clientèle d'institutions financières.

Le Groupe développera ses relais de croissance par croissance organique, partenariats et acquisitions ciblées.

Il continuera à accroître sa base de clientèle en Banque de détail internationale en poursuivant la croissance organique et par acquisitions (Europe étendue, pays émergents), et en renforçant les synergies entre implantations (systèmes d'information, pratiques commerciales, gestion des risques).

Les activités de Services financiers, qui ont acquis une véritable dimension européenne, poursuivront leur développement dans l'Union européenne élargie en priorité dans le financement d'actifs, la location de longue durée de véhicules automobiles et le crédit à la consommation.

Les Gestions d'actifs constituent aujourd'hui un dispositif puissant et équilibré. En donnant priorité au renforcement des produits à fort potentiel (gestion alternative, multigestion...) et au développement commercial, elles continueront à explorer les opportunités de partenariats et de croissance externe, notamment en Europe et en Asie. Elles seront complétées d'une offre de services performante avec le rattachement de l'ensemble des métiers concernant les titres (*Global Securities Services for Investors*) en 2004.

Enfin, le Groupe poursuivra son objectif d'abaissement du coefficient d'exploitation en 2004.

Pour répondre dans les meilleures conditions de coût et d'efficacité aux attentes des clients, le Groupe confirme ses objectifs d'économies de frais généraux d'environ 750 M EUR par rapport à sa base de référence 2001 à horizon 2004.

La poursuite des grands programmes de réduction de coûts se traduira par :

- une efficacité accrue de nos *back offices* ;
- la rationalisation et la mutualisation des processus transversaux, notamment en matière de ressources humaines ;
- le renforcement du contrôle des dépenses externes en développant la transversalité en matière d'achats et de relations avec les fournisseurs, et en rationalisant les politiques de consommation (bureautique, télécoms, etc.).

En conclusion, cette stratégie doit permettre au Groupe de continuer à créer de la valeur pour l'actionnaire et de renforcer sa position concurrentielle.

Elle sera mise en œuvre en préservant une structure financière (notamment ratio Tier one) satisfaisante et cohérente avec le *rating* du Groupe.

L'activité des premières semaines d'exploitation observée en 2004 est en ligne avec celle réalisée fin 2003.

Événements postérieurs à la clôture

Cession de la participation dans Sophia

Le groupe Société Générale a apporté sa participation de 25,2 % dans la société foncière Sophia à l'offre publique d'achat de GE Real Estate Investment France, en décembre 2003.

À l'issue de cette offre clôturée en février 2004, GE détient 88,8 % du capital et 96,8 % des droits de vote de Sophia.

La plus-value de l'ordre de 100 M EUR net d'impôt liée à cette cession sera comptabilisée dans les comptes du groupe Société Générale au premier trimestre 2004.

Acquisition de General Bank of Greece (GBG)

Le 5 mars 2004, la Société Générale a procédé à l'acquisition et à la souscription d'une augmentation de capital réservée lui conférant 50,01 % du capital de General Bank of Greece (GBG). La société Générale lancera, à la fin du 1^{er} trimestre 2004, une offre publique d'achat sur le solde du capital.

Avec un réseau de 114 agences et 2 300 employés, GBG est la 7^e banque de Grèce avec un total de bilan de 3 Md EUR.

Analyse du bilan consolidé

en Md EUR au 31 décembre	2003	2002	Variation %
Actif			
Emplois de trésorerie et interbancaires	26,0	28,4	- 8,2
Crédits à la clientèle	177,5	174,2	+ 1,9
Opérations sur titres ⁽¹⁾	226,0	193,6	+ 16,8
<i>dont titres reçus en pension livrée</i>	75,4	59,0	+ 27,7
Placements nets des compagnies d'assurance	42,9	37,3	+ 15,1
Autres comptes financiers	56,5	59,5	- 5,0
<i>dont primes sur instruments conditionnels</i>	21,4	21,5	- 0,2
Valeurs immobilisées	10,4	8,5	+ 22,2
Total actif	539,4	501,4	+ 7,6
Passif			
Ressources de trésorerie et interbancaires ⁽²⁾	147,1	125,0	+ 17,7
Dépôts de la clientèle	160,2	152,8	+ 4,9
Dettes obligataires et subordonnées ⁽³⁾	17,3	18,2	- 5,0
Opérations sur titres	92,9	90,7	+ 2,4
<i>dont titres donnés en pension livrée</i>	51,7	59,8	- 13,5
Autres comptes financiers	59,4	59,3	+ 0,1
<i>dont primes sur instruments conditionnels</i>	23,7	21,7	+ 9,2
Provisions techniques des compagnies d'assurance	41,2	35,8	+ 15,1
Fonds propres et FRBG	21,3	19,5	+ 9,0
<i>Fonds pour risques bancaires généraux</i>	0,3	0,2	+ 50,7
Intérêts minoritaires	2,0	1,9	+ 2,5
Actions de préférence	2,1	1,7	+ 27,1
Capitaux propres part du Groupe	16,9	15,7	+ 7,3
Total passif	539,4	501,4	+ 7,6

(1) Y compris les titres reçus en pension livrée antérieurement classés en emplois interbancaires.

(2) Y compris les TCN émis antérieurement classés en dettes représentées par un titre.

(3) Y compris les TSDI.

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- Les crédits à la clientèle s'élevaient au 31 décembre 2003 à 177,5 Md EUR, en progression de 2 % par rapport au 31 décembre 2002 (dont 1 % lié à l'évolution du périmètre). Cette évolution reflète notamment la croissance des crédits à l'habitat (+ 16 %) et l'augmentation des crédits d'équipement aux PME/PMI (+ 34 %).
- Le portefeuille titres s'élève à 226 Md EUR, en augmentation de 17 % malgré un effet dollar défavorable. Cette évolution est principalement liée à la croissance du portefeuille de titres reçus en pension livrée (+ 28 %) et du portefeuille actions (+ 34 %).
- L'encours des dépôts de la clientèle s'élève à 160,2 Md EUR au 31 décembre 2003. Il progresse de 5 % (dont + 2 % liés à l'évolution du périmètre). Cette évolution est essentiellement liée à celle des dépôts à vue (+ 19 %) et des comptes d'épargne à régime spécial (+ 18 %). Les dépôts à terme sont en baisse de 12 %.

Les capitaux propres part du Groupe s'élevaient à 16,9 Md EUR au 31 décembre 2003, en progression de 7 % par rapport à fin décembre 2002. Cette stabilité recouvre essentiellement :

- le bénéfice de la période : 2,5 Md EUR ;
- le dividende distribué au cours de l'exercice 2003 : - 0,9 Md EUR ;
- l'effet notamment de la baisse du dollar américain en écart de conversion : - 0,6 Md EUR ;

Le fonds pour risques bancaires généraux a été renforcé par une dotation nette de 105 M EUR.

Après la prise en compte des fonds pour risques bancaires généraux (0,3 Md EUR), des intérêts minoritaires (2 Md EUR) et des actions de préférence (2,1 Md EUR), les fonds propres globaux s'élevaient à 21,3 Md EUR.

Ils contribuent à un ratio international de solvabilité de 11,7 % au 31 décembre 2003. La part des fonds propres durs (Tier one) représente 8,7 % des engagements pondérés (195,6 Md EUR), contre 8,1 % au 31 décembre 2002.

Rapport de gestion du Groupe

Passage aux Normes IAS

(International Accounting Standards)

Principales différences identifiées entre les normes actuellement appliquées par le groupe Société Générale et les normes IFRS (*International Financial and Reporting Standards*) adoptées en juillet 2003 par le Comité de la Réglementation Comptable Européen

L'ensemble des principes comptables appliqués par le Groupe, en conformité avec les règlements 1999-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable est présenté de façon détaillée en note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces principes diffèrent dans certains de leurs aspects de ceux qui devront être appliqués par les sociétés cotées à compter du 1^{er} janvier 2005, conformément au règlement européen publié par la Commission Européenne le 19 Juillet 2002. L'Europe a choisi comme référentiel comptable européen les normes IFRS, sous réserve que celles-ci soient validées par le Comité de la Réglementation Comptable Européen (ARC).

En conséquence, les différences identifiées à ce stade ne tiennent pas compte des normes relatives au traitement des instruments financiers (IAS 39) et des instruments de capital et de dette (IAS 32) non adoptées par l'ARC, ni des révisions non encore approuvées par l'ARC des normes adoptées, ni des projets encore sous forme d'exposés sondages qui seront publiés par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les principales différences de principes identifiées à ce jour entre les normes IFRS validées par l'ARC et les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés du groupe Société Générale relatifs à l'exercice 2003 sont les suivantes :

Regroupements d'entreprises (IAS 22)

Le Groupe a retenu l'option offerte par la norme relative aux modalités de première adoption du référentiel international (IFRS 1) qui consiste à ne pas retraiter les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004 (bilan d'ouverture). Dans ce contexte, les écarts d'acquisition dégagés sur les opérations de croissance externe financées par augmentation de capital avant le 1^{er} janvier 2000 imputés directement en capitaux propres seront maintenus dans le bilan d'ouverture.

Cette imputation n'est plus autorisée pour les futures acquisitions.

Le projet de révision de la norme IAS 22 actuelle prévoit la suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition et la mise en place d'un test de dépréciation de ces écarts d'acquisition à minima annuel.

Fonds pour risques bancaires généraux (IAS 30 et 37)

Le groupe Société Générale a constitué un fonds pour risques bancaires généraux (FRBG). Les dotations et les reprises au FRBG sont extériorisées dans une rubrique spécifique de compte de résultat présentée en dessous du *Résultat courant avant impôt*.

Le FRBG, au même titre que les provisions générales qui ne respectent pas les conditions d'enregistrement fixées par les normes, ne peut être maintenu et est considéré comme une affectation du résultat en capitaux propres.

Immobilisations corporelles (IAS 16 et 36)

Les réévaluations opérées par le Groupe en 1991 et 1992 sur des immobilisations d'exploitation pourront être soit annulées par référence à la méthode de valorisation au coût historique, soit maintenues en application des dispositions de la norme de première adoption du référentiel IFRS. En outre, cette norme de première adoption offre la possibilité, à la date de première application du référentiel IFRS, de réévaluer individuellement à leur valeur de marché les actifs immobilisés et de conserver ensuite cette valeur comme coût historique des actifs ainsi réévalués. Par ailleurs, l'application de la méthode des composants qui impose l'utilisation de durées d'amortissement différenciées sur chacun des composants d'un même actif immobilisé devrait conduire à déterminer un différentiel d'amortissement imputé sur les capitaux propres.

S'agissant des actifs immobiliers de placement détenus dans la perspective d'en retirer des loyers et de valoriser le capital investi, le Groupe n'a pas encore décidé s'il opterait pour la faculté de les valoriser à leur valeur recouvrable, ce qui conduirait à la constatation d'une plus-value latente qui viendrait augmenter les capitaux propres.

Contrats de location (IAS 17)

L'analyse de la substance des contrats, conformément à la norme IAS 17 dont les dispositions sont plus précises que celles des textes français, pourrait aboutir à requalifier en location simple certains contrats actuellement traités comme des opérations de location financement. Par ailleurs, la norme IAS 17 impose une révision plus systématique des valeurs résiduelles estimées non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement et l'obligation d'ajuster le cas échéant le montant des produits financiers déjà constatés.

Commissions (IAS 18)

Les méthodes d'étalement de certaines commissions reçues ou payées dans le cadre des activités de financement de la banque d'intermédiation conduiront à reprendre les charges et les produits comptabilisés lors de la mise en place des prêts selon les règles actuelles pour les intégrer au taux effectif d'intérêt de ces prêts selon la norme IAS 18.

Avantages du personnel (IAS 19)

Conformément aux principes comptables décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés relatifs à l'exercice 2003, le Groupe provisionne les engagements pour retraites, indemnités de départ en retraite et primes pour l'attribution des médailles du travail.

Les principales différences identifiées à ce jour entre ces principes et les dispositions de la norme IAS 19 sont les suivantes :

- **Élargissement du périmètre**

Certaines catégories d'avantages s'ajoutent en IAS, principalement ceux liés à la couverture maladie et à la prévoyance postérieures à l'emploi.

- **Méthodes de valorisation**

A ce jour, chaque entité du Groupe utilise les méthodes de valorisation autorisées dans son pays d'implantation. La norme IAS 19 impose une méthode unique utilisant des hypothèses cohérentes et homogènes (par exemple : harmonisation des calculs actuariels, des taux d'actualisation, des hypothèses démographiques ...) et la valorisation des actifs financiers de couverture en valeur de marché et plafonnés selon des règles spécifiques.

- **Règles d'enregistrement comptable**

Les règles actuelles sont complétées par l'enregistrement au bilan de certains actifs de couverture.

- **Exigences de publication**

Par ailleurs, l'annexe aux états financiers présentera les méthodes et hypothèses utilisées, la sensibilité des résultats à ces hypothèses ainsi que des informations extracomptables explicitant les impacts futurs possibles sur les résultats (écarts actuariels non reconnus, coût des services passés à amortir).

Principaux impacts sur les processus et les systèmes

Les modifications induites par les nouvelles normes comptables se situent à trois niveaux différents :

- Le niveau opérationnel : modification des processus et systèmes de traitement des opérations bancaires pour calculer les informations nécessaires à la comptabilisation selon les nouvelles normes ;
- Le niveau entité juridique : adaptation de la comptabilité de chaque entité juridique pour qu'elle puisse produire des comptes en normes IAS, parallèlement aux comptes produits dans la norme locale ;
- Le niveau Groupe : enrichissement des normes de reporting du Groupe qui sont actuellement en normes françaises, et devront permettre demain un fonctionnement selon deux normes pour pouvoir répondre à la fois aux contraintes réglementaires françaises et aux exigences européennes.

La mise en place des normes IAS suppose d'établir au préalable une analyse d'impact sur chacune des activités opérationnelles du Groupe. Les systèmes comptables des entités et les systèmes de reporting du Groupe peuvent être adaptés en parallèle. La mise en œuvre opérationnelle impose ensuite une intégration d'ensemble pour garantir la qualité des informations produites.

Organisation du programme d'adaptation du groupe Société Générale aux normes IFRS

Le groupe Société Générale a initié début 2002 ses premiers travaux d'analyse des impacts de la mise en place des normes IFRS en Europe. Dès la publication en Juillet 2002 du règlement européen confirmant le planning de mise en œuvre, la création de structures projet a été engagée. Un programme de niveau Groupe a été organisé début 2003, afin d'assurer la coordination des différents projets, et d'en assurer le suivi au niveau de la Direction générale. Un comité de pilotage se réunit trimestriellement à cet effet. Le directeur du programme est rattaché hiérarchiquement au directeur financier du Groupe.

Le programme prend en charge pour le compte du Groupe l'analyse des normes IAS, leur interprétation, et leur traduction en principes comptables pour le groupe Société Générale. Il assure la coordination fonctionnelle (vérification de conformité aux normes IFRS du Groupe) des adaptations de systèmes et de processus, et vérifie la qualité des informations produites par des tests et un processus de certification. Un chantier de conduite du changement a été initié afin de coordonner les actions de formation, de communication, et d'adaptation des pratiques.

Le programme regroupe un ensemble de projets, chaque projet étant doté d'une direction de projet et de moyens spécifiques. Des projets ont été créés au niveau de chaque métier, et pour chacune des directions fonctionnelles concernées.

Rapport de gestion du Groupe

État d'avancement des travaux de mise en place des nouvelles normes

À fin 2003, la plupart des normes IFRS applicables en 2005 ont donné lieu à une première analyse et à une étude d'impact. Les impacts les plus significatifs sur les systèmes ont fait l'objet de spécifications, et seront développés et mis en service en 2004.

Dans l'ensemble, cela conduit à une mise en place qui sera progressive tout au long de l'année 2004, et basée sur :

- Une première étape début 2004, visant à permettre la production de données comparatives sur le périmètre de normes validées par le Comité de la Réglementation Comptable Européen, soit hors les normes 32 et 39 relatives aux instruments financiers ;
- Une deuxième étape début 2005, intégrant les normes validées par l'Europe courant 2004.

Des actions de formation générale aux normes IAS ont été conduites tout au long de l'année 2003, prioritairement vis à vis des acteurs amenés à contribuer aux travaux du programme. Le premier semestre 2004 permettra d'intensifier cette formation, vis à vis notamment des acteurs opérationnels en charge de la production des données comparatives 2004 (personnels des directions financières et acteurs opérationnels des métiers). Le deuxième semestre sera consacré à la préparation du 1er janvier 2005 (production du bilan d'ouverture sur un périmètre normatif complet) : complément de formation opérationnelle sur les normes non applicables en 2004, test des systèmes et des processus.

Gestion des risques

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires sont les suivantes :

- **le risque de crédit** (incluant le risque-pays) : risque de perte dû à l'incapacité des clients, souverains et autres contreparties de la banque de faire face à leurs obligations financières ;
- **le risque de marché** : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;
- **le risque structurel** : risque de perte lié à l'impossibilité de refinancer le bilan de la banque à des taux raisonnables pour les échéances appropriées ;
- **le risque opérationnel** (incluant, entre autres, les risques juridiques et environnementaux) : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs.

La Société Générale cherche en permanence, avec des moyens importants, à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités. Ces aménagements ont été opérés dans le respect de deux principes fondamentaux de la gestion des risques bancaires, formalisés par les règlements 1997-02 et 2001-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière :

- une stricte indépendance des filières risques par rapport aux hiérarchies opérationnelles,
- une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

La Direction des risques, qui dépend directement de la Direction générale, a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace. Regroupant et intégrant des équipes de modélisation des risques, de maîtrise d'ouvrage informatique, d'ingénieurs conseils et d'économistes, cette Direction :

- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit, risques-pays, risques de marché et risques opérationnels ;
- participe à la définition des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux ;
- contribue à l'appréciation indépendante des risques de crédit en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux ;

- assure le recensement de l'ensemble des risques du Groupe ainsi que l'adéquation et la cohérence des systèmes d'information risques.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de la banque est organisée à l'occasion d'un Comité des risques mensuel (Corisq) réunissant les membres du Comité exécutif et les responsables de la Direction des risques.

Ce Comité se prononce en tant que de besoin sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration crédit (par produit, pays, secteur, région, etc.), gestion de crise.

Il est de la responsabilité de chaque Direction (Client ou Métier) de soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement, au Comité Nouveau Produit de la branche concernée. Ce Comité Nouveau Produit a pour mission de s'assurer, que, avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à cette activité ou à ce produit sont dûment compris, mesurés, approuvés et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

Les risques de crédit

L'approbation des risques

L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et de ses sources de remboursement. Elle suppose de recevoir une rémunération qui couvre correctement le risque de perte en cas de défaut.

La prise d'engagements est organisée sur la base de quatre grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse de risque débiteur, de risque de règlement-livraison ou de risque émetteur ;
- la centralisation, sur une direction commerciale unique, des demandes d'autorisations relatives à un client ou groupe-client déterminé ; la désignation au cas par cas de cette direction pilote est destinée à garantir la cohérence de l'approche du risque et la maîtrise permanente du niveau d'exposition susceptible d'être atteint à l'échelle du Groupe sur les clients les plus importants ;

Gestion des risques

- la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des lignes commerciales, d'une part, et de la filière risques de crédit, d'autre part ;
- l'indépendance des services d'analyse de risques à tous les échelons de la filière.

À l'égard des institutions financières, la Direction des risques dispose d'un département spécialisé, dont l'objectif est de renforcer l'expertise du Groupe sur ce segment de clientèle en concentrant sur deux pôles, Paris et New York, les fonctions d'analyse de la qualité des contreparties et de validation des limites d'exposition allouées à l'ensemble des implantations et lignes-métiers.

Le Comité des risques procède régulièrement à une évaluation transversale des concentrations existantes ou potentielles dans le portefeuille du groupe Société Générale et des facteurs-clés qui les caractérisent. La gestion des risques de concentration du Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures incluant un système d'encadrement des grandes expositions par grande catégorie de risque, des modèles de *stress test* et des études de corrélation.

La Direction des risques propose au Comité des risques les limites de concentration par pays, zone géographique, secteur, produit, type de client, etc., qu'elle juge nécessaires, à un moment donné, pour réduire les risques transversaux présentant de fortes corrélations.

La fixation des limites pays vise à allouer une capacité d'engagements sur chaque pays émergent compatible avec le risque qu'il recèle et la rentabilité attendue des opérations. Soumise *in fine* à la décision de la Direction générale, elle repose sur un processus qui fait intervenir les lignes-métiers utilisatrices des lignes et la Direction des risques.

Le Groupe dispose, par ailleurs, de procédures spécifiques pour piloter les situations de crise de crédit qui pourraient intervenir sur une contrepartie, une industrie, un pays ou une région.

Le suivi et l'audit des risques

Chaque entité commerciale du Groupe (incluant les salles de marché) dispose des outils d'information lui permettant de vérifier au quotidien le respect des limites allouées à chacune de ses contreparties.

À ce suivi permanent s'ajoute un contrôle de second niveau exercé à l'échelon des directions commerciales du siège, qui s'appuient à cet effet sur le système d'information communautaire "risques" développé dans la banque au cours des dernières

années. Ce système permet aujourd'hui la centralisation en une base de données unique de la quasi-totalité des engagements portés par l'ensemble des entités opérationnelles du Groupe, la consolidation des expositions par contrepartie ainsi que leur rapprochement avec les autorisations ; il constitue par ailleurs le socle des analyses de portefeuille (par pays, secteur d'activité, type de contreparties...) indispensables à un pilotage actif des risques.

L'évolution de la qualité des encours d'engagements donne lieu à un examen régulier, au moins trimestriel, dans le cadre des procédures d'inscription en "noms sous surveillance" et d'arrêtés des provisions, fondées sur un échange contradictoire entre les directions commerciales et la filière risques. La Direction des risques procède également à des audits d'engagements sur la base de contrôles sur pièces ou dans les différentes entités opérationnelles du Groupe. Ces contrôles sont eux-mêmes régulièrement complétés par les missions de vérification de l'Inspection générale pour le compte de la Direction générale.

Le Comité des comptes du Conseil d'administration de la banque est tenu périodiquement informé des principales évolutions relatives aux méthodes et procédures de gestion des risques ainsi qu'aux besoins de provisionnement. Il examine le rapport relatif aux risques établi au titre de l'article 43 des règlements 97-02 et 2001-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière avant sa communication au Conseil d'administration.

La mesure des risques

Compte tenu du rythme de développement de ses activités de transaction dès la fin des années 1980, la Société Générale a consacré des moyens importants à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils performants de mesure et de suivi du risque de contrepartie propre aux opérations de marché. Elle a développé à ce titre un indicateur spécifique de risque sur produits dérivés, le "risque courant moyen", qui permet une comparaison des expositions homogènes avec les engagements de crédit, et fournit un bon support pour une facturation du risque de contrepartie. Cet indicateur est lui-même complété d'une mesure en *stress test* dans le cas de marchés insuffisamment liquides ou d'opérations présentant un lien entre le sous-jacent et la contrepartie.

Durant la seconde moitié des années 1990, la banque a engagé un important chantier de quantification de l'ensemble de ses risques de crédit dans le cadre d'une approche de la rentabilité de type RAROC (*Risk Adjusted Return On Capital*, Rentabilité du capital ajustée du risque).

L'un des buts majeurs recherchés étant d'estimer *ex ante* les pertes attendues au cours du cycle d'activité sur les opérations de crédit, au moyen de méthodes quantitatives.

Notation interne

En réponse à ce besoin, le Groupe a adopté une échelle de notation interne comparable à celles des agences externes. Elle comprend 22 classes de risques dont trois concernant les contreparties sensibles/défaillantes (correspondant aux encours comptables classés en douteux et douteux compromis).

Le dispositif de notation du Groupe est constitué d'un ensemble de méthodes et d'outils, chacun étant adapté aux spécificités des clients (taille, nationalité, secteur d'activité,...) et aux caractéristiques des transactions (sûretés, garanties, échéance, type d'opération). Il permet de fournir une estimation de la perte moyenne et du capital par client et par opération.

Les modèles de notation mis en place au sein du Groupe ont été construits à travers un processus de collaboration très étroite entre les experts bancaires (filiales commerciale et risque) et les équipes de modélisation. Ils font par ailleurs l'objet d'une maintenance méthodologique.

Les notations risques sont déterminées à l'origine d'une relation ou d'une opération, puis régulièrement revues et/ou modifiées dès qu'un événement le justifie.

La notation permet de comparer les degrés de risque de différentes opérations de crédit, de déterminer le niveau de délégation applicable et d'analyser les caractéristiques globales du portefeuille.

Elle constitue le fondement de l'analyse RAROC (tarification des crédits, rentabilité de la transaction et de la relation, allocation de capital économique).

Les outils mettant en œuvre les méthodes de notation et de mesure du risque et de la performance ajustée du risque sont aujourd'hui largement diffusés au sein du groupe Société Générale.

Ils sont régulièrement utilisés par les chargés de clientèle et les responsables de risques afin de cerner l'ensemble des déterminants du risque, fixer des limites d'exposition et calculer une rentabilité ajustée du risque.

L'approche notation fait ainsi partie intégrante des processus de décisions et d'encadrement du risque de crédit.

Au niveau du portefeuille, une méthodologie intégrant des corrélations entre zones géographiques, industries et notation des contreparties, a été développée en vue d'estimer les pertes potentielles sur la base d'un intervalle de confiance prédéterminé. Ces techniques permettent d'évaluer les pertes exceptionnelles en cas de dégradation importante des conditions économiques.

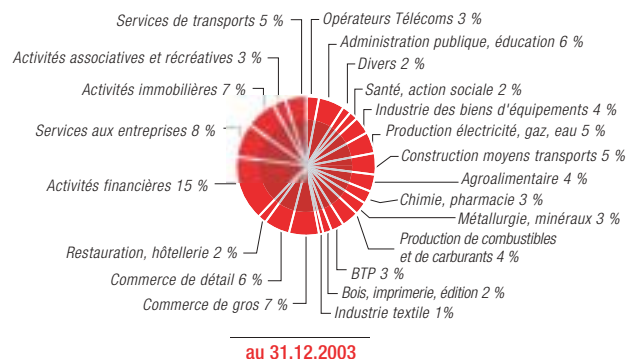
À l'échelle du Groupe, les outils contribuent à l'analyse de rentabilité du client et à une gestion active du portefeuille d'engagements.

Ils constituent un support pour l'allocation de capital mise en œuvre par la Direction financière.

Analyse du portefeuille de crédit

Encours sur la clientèle de particuliers et d'entreprises

Au 31 décembre 2003, les crédits (bilan + hors bilan, bruts des provisions affectées) accordés par le groupe Société Générale à sa clientèle non bancaire représentent 267 Md EUR (dont 184 Md EUR d'encours au bilan). Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties industrielles représentent 6 % de ce portefeuille.

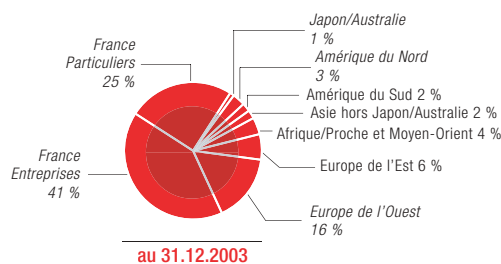


VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS COMMERCIAUX DU GROUPE (hors particuliers)

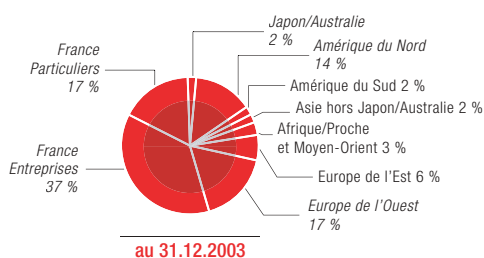
Total engagements bilan + hors bilan : 212 Md EUR

Le portefeuille présente une bonne diversification sectorielle, globalement en ligne avec la structure du PIB mondial. Un seul secteur représente plus de 10 % du total des encours du Groupe (entités financières hors banques) ; il se caractérise par un coût du risque modéré.

Gestion des risques



VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS SUR LA CLIENTÈLE NON BANCAIRE DU GROUPE (y compris particuliers)
Engagements bilan : 184 Md EUR



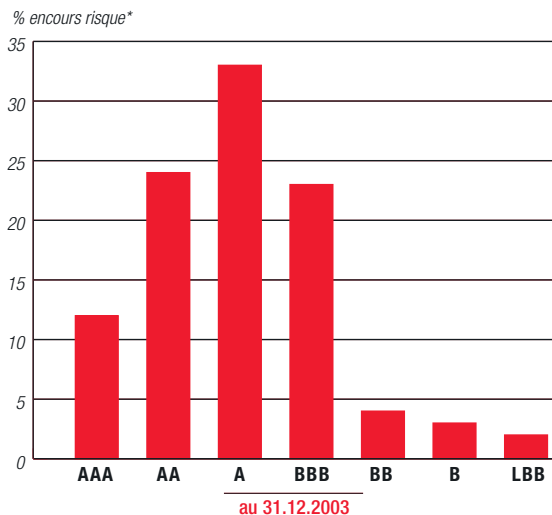
VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS SUR LA CLIENTÈLE NON BANCAIRE DU GROUPE (y compris particuliers)
Engagements bilan + hors bilan : 267 Md EUR

Au 31 décembre 2003, 87 % des encours du Groupe (bilan + hors bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. Plus de la moitié des concours sont portés par une clientèle française (37 % sur les entreprises et 17 % sur les particuliers).

Engagements sur les contreparties bancaires

Les autorisations sur les contreparties bancaires et assimilées sont définies à partir d'une cotation interne des établissements et à l'intérieur d'une grille de limites maximales (déclinées par *ratings* et par classes de durée) approuvée par la Direction générale.

Au 31 décembre 2003, les engagements bancaires bilan (hors titres reçus en pension) + hors bilan s'élèvent à 23 Md EUR (hors risque de livraison et de remplacement). Ils se concentrent très largement (à 88 %) sur des établissements classés par les agences de *rating* en catégorie *Investment Grade*, avec une exposition très divisée et à court terme exclusivement dans le cas des *ratings* inférieurs. De fait, le coût du risque de la Société Générale sur ses contreparties bancaires demeure structurellement très faible.



RÉPARTITION PAR NOTES INTERNES DU RISQUE* SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE
Équivalent S&P du rating interne

* Risque débiteur (y compris risque émetteur) et risque de remplacement hors encours douteux.

Encours sur pays émergents

Les encours du Groupe sur pays émergents sur clientèle de particuliers et d'entreprises sont encadrés par des limites validées une fois par an par la présidence de la banque et représentent 12 % du portefeuille de crédits.

Au 31 décembre 2003, près des trois quarts (14,4 Md EUR) des encours non couverts concernent la Banque de détail - caractérisée par une importante division des risques - le reste correspond aux activités de la Banque de financement et d'investissement.

• Banque de détail

Au titre de la Banque de détail, la part des encours du Groupe, non couverte par des provisions spécifiques s'élèvent à 14,4 Md EUR au 31 décembre 2003, contre 14,0 Md EUR en 2002. Ce montant inclut les engagements par signature et tient compte de l'intégration en 2003 de SG-SSB au Ghana (impact : 0,1 Md EUR). Par ailleurs, un encours de 1,5 Md EUR est couvert par des provisions spécifiques. Le portefeuille se répartit entre seize pays, situés dans quatre zones géographiques (Europe de l'Est, Bassin méditerranéen, Afrique francophone, Amérique latine). Les engagements correspondants sont en majorité exprimés en monnaie locale et refinancés localement.

Évolution des encours non bancaires sur pays émergents* (Banque de détail)

(en Md EUR, y compris nouvelles acquisitions)	31.12.2002	31.12.2003
Particuliers	2,0	3,0
Entreprises	12,0	11,4
Total	14,0	14,4

* Bilan + hors bilan, net des provisions spécifiques.

Sur ce total, les engagements sur les pays adhérents à l'Union européenne à compter du 1^{er} mai 2004 représentent 8,1 Md EUR à fin 2003. Dès lors, les encours sur autres pays émergents se limitent à 6,3 Md EUR.

• **Banque de financement et d'investissement**

Au titre de la Banque de financement et d'investissement, la part des encours du Groupe, non couverte par des provisions spécifiques ou par des couvertures (OPACE, gage espèces), représente 5,2 Md EUR au 31 décembre 2003 (dont la moitié sur des pays classés *Investment Grade*) en légère hausse par rapport au 31 décembre 2002 (5,1 Md EUR).

Évolution des encours non bancaires sur pays émergents* (Banque de financement et d'investissement)

(en Md EUR)	31.12.2002	31.12.2003
Risque-pays atténué**	2,0	2,3
Risque-pays standard	3,1	2,9
Total	5,1	5,2

* Bilan + hors bilan, net des provisions spécifiques et des couvertures (OPACE, gage espèces).

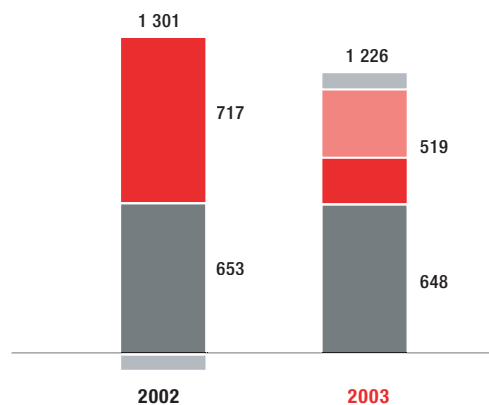
** Opérations pour lesquelles la structure de la transaction atténue le risque-pays sans le supprimer (préfinancement export avec paiement off shore, assurance du risque politique, participation à des financements par des Institutions Financières Internationales).

Par ailleurs, les encours couverts par des provisions spécifiques s'élèvent à 0,4 Md EUR.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

Provisions pour risques de crédit au 31 décembre 2003

La charge nette du risque commercial (hors litiges) du groupe Société Générale au titre de l'exercice 2003 s'élève à 1 106 M EUR, contre 1 268 M EUR au 31 décembre 2002.



ÉVOLUTION DU PROVISIONNEMENT DU GROUPE EN 2003

■ Gestion propre et Gestions d'actifs
 ■ Banque de financement et d'investissement
 ■ Dont provision générale
 ■ Réseaux de détail et Services financiers

Le coût du risque (hors litiges) du Groupe en 2003 s'inscrit par conséquent en baisse, à 59 points de base, contre 70 points de base en 2002.

Sur l'année, la charge du risque du Groupe (y compris litiges) est en recul de 6 %.

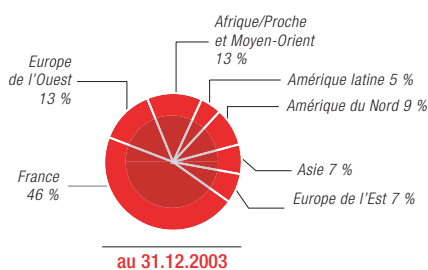
Cette évolution s'explique principalement par la baisse de la charge sur risques avérés sur la Banque de financement imputable en grande partie au portefeuille américain : la dotation sur les risques américains s'élève à 66 M EUR au titre de 2003, contre 345 M EUR en 2002.

En 2003, une dotation aux provisions générales de 285 M EUR a été constituée au titre de la Banque de financement et d'investissement.

Gestion des risques

Provisions sur risques de crédit

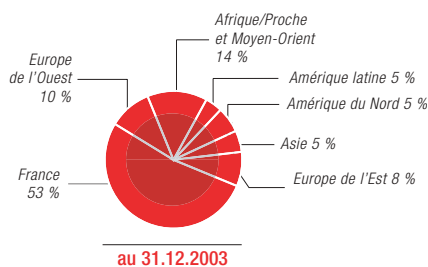
Le provisionnement de nos risques de crédit s'applique principalement à des créances douteuses et litigieuses. Le montant de ces créances se chiffre à 10,7 Md EUR au 31 décembre 2003.



VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES

Total créances douteuses et litigieuses : 10,7 Md EUR

Ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 7,3 Md EUR au 31 décembre 2003



VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS

Total stock de provisions : 7,3 Md EUR

En tenant compte du stock de provisions spécifiques, du stock de provisions risques-pays et de provisions générales (8,3 Md EUR au total), les créances douteuses et litigieuses du Groupe sont largement couvertes, à 78 %.

Provisionnement risques-pays

Au-delà du provisionnement habituel des risques de crédit, la banque dispose d'une provision générale risques-pays destinée à couvrir son exposition sur pays émergents. Cette provision, libre de toute affectation, est calculée sur la base d'une méthodologie qui intègre à la fois une cotation de chaque pays à partir d'une analyse de sa situation économique et financière et une estimation de taux de pertes moyens en cas de crise majeure.

Au 31 décembre 2003, cette provision s'établit globalement à 453 M EUR.

Provisions générales (hors provisions risques-pays)

Le montant des provisions générales pour l'ensemble du Groupe s'élève à 558 M EUR au 31 décembre 2003 contre un stock de 277 M EUR à fin 2002. Cette évolution est principalement liée au renforcement de 285 M EUR de la provision générale pour risque de crédit de la Banque de financement et d'investissement, essentiellement sur le portefeuille européen.

Les risques de marché

Organisation

L'organisation du contrôle des risques de marché fait l'objet d'aménagements continus visant à harmoniser les dispositifs de suivi au sein du Groupe et à garantir l'indépendance du contrôle par rapport aux hiérarchies opérationnelles.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe aux responsables des activités de *front office*, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante : le Département risques de marché de la Direction des risques, en charge notamment :

- du suivi quotidien, indépendamment du *front office*, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la validation des réserves ;
- du développement des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les centres opératoires, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe.

Sur proposition de ce Département, le Comité des risques du Groupe fixe les limites d'intervention par nature d'activité et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants des *front offices*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec les *front offices* ;
- la vérification quotidienne des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

S'agissant des principales salles de marché en France ou à l'étranger, ces agents, contrôleurs des risques de marché spécialisés, sont placés sous l'autorité hiérarchique directe de la Direction des risques.

Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché

L'évaluation des risques de marché à la Société Générale repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur un indicateur de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- les limites complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les limites opérationnelles utilisées au *front office*. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

Gestion des risques

La Valeur en Risque à 99 % (VaR)

Cette mesure a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre suivi en VaR. La quasi-totalité des risques de marché pris par le Groupe est suivi en VaR, et en particulier ceux afférent aux activités et aux produits les plus complexes. Seules quelques entités n'ont pas été intégrées dans le processus VaR, et les risques de marché qui s'y trouvent sont des risques résiduels.

Les risques de taux ou de change résultant des activités de banque de détail ou de banque commerciale sont inclus dans ce périmètre de suivi en VaR dans les cas où ces risques sont transférés aux départements en charge des activités de marché.

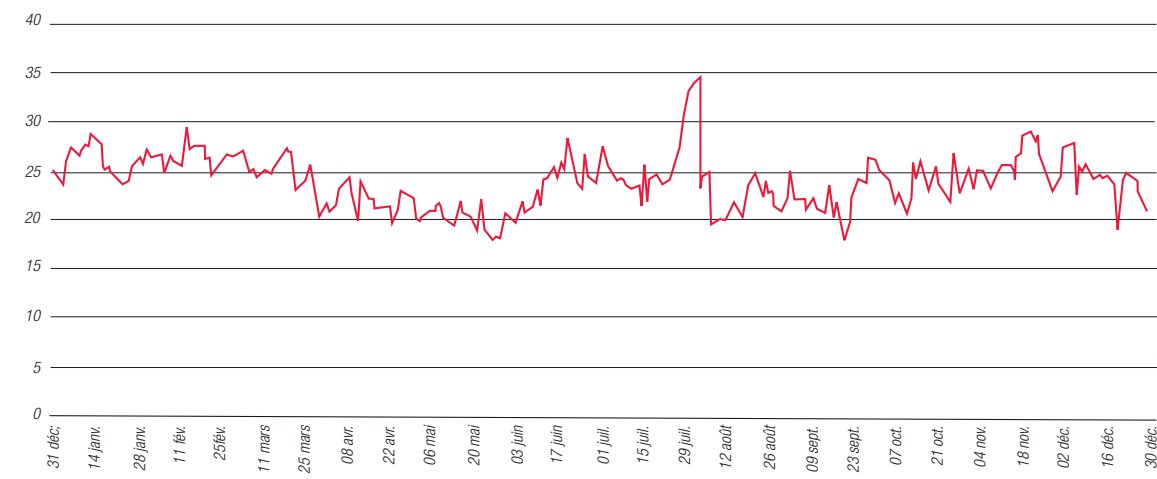
La méthode retenue est celle de la "simulation historique", qui présente notamment la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés et les phénomènes de distributions non normales des variations des paramètres de marché. Elle repose en effet sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risque représentatifs du risque des positions de la Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spread* de crédits, etc.). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de près de 10 000 facteurs de risque ;
- détermination de 250 scénarios correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour, sur la base d'une réévaluation prenant en compte la non-linéarité des positions.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 scénarios, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

La VaR est en premier lieu destinée à suivre les activités de marché logées dans les portefeuilles de *trading* de la Banque. En 2003, la limite en VaR pour l'ensemble des activités de *trading* était fixée à 60 M EUR.

L'évolution de la Valeur en Risque des activités de *trading* de la banque, sur l'ensemble du périmètre de suivi, se présente de la manière suivante au cours de l'exercice 2003 :



ÉVOLUTION DE LA VaR DE *TRADING* (PORTEFEUILLES DE *TRADING* DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ) AU COURS DE L'ANNÉE 2003
(1 JOUR, 99 %)

En millions d'euros

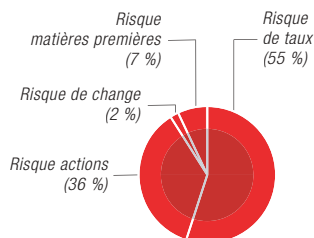
Ventilation par facteur de risque de la Valeur en Risque trading (VaR) – Évolution 2002-2003

en M EUR

1 jour, 99 %	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Risque de taux	(23)	(27)	(22)	(30)	(17)	(23)	(30)	(43)
Risque actions	(15)	(12)	(14)	(17)	(8)	(8)	(24)	(30)
Risque de change	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(3)	(3)
Risque matières premières	(3)	(2)	(3)	(4)	(2)	(1)	(5)	(6)
Effet de compensation	18	16	17	20	NS*	NS*	NS*	NS*
Total	(24)	(26)	(24)	(32)	(17)	(20)	(34)	(56)

* Compensation non significative, les pertes potentielles min/max par type de risque n'intervenant pas aux mêmes dates.

La VaR moyenne a baissé de 32 M EUR à 24 M EUR entre 2002 et 2003, la raison principale étant la réduction de l'exposition aux taux. Il convient également de noter le maintien de la compensation à un niveau élevé traduisant une bonne diversification des risques de la banque.



VENTILATION DE LA VaR DE TRADING PAR TYPE DE RISQUE

Limites méthodologiques de la mesure en VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Dès lors, les principales limites du modèle sont :

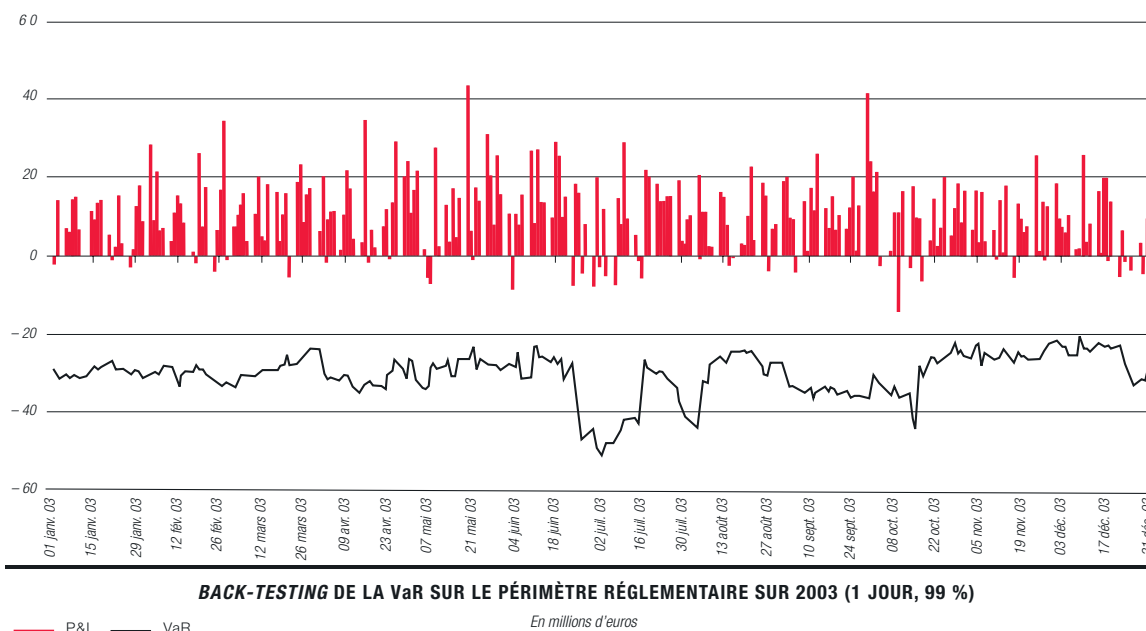
- l'utilisation de chocs "1-jour" suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;

- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle de confiance ; la VaR est donc un indicateur de perte sous des conditions normales de marché, et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra-day* ne sont pas pris en compte.

Le Groupe encadre ce risque méthodologique en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* qui vérifie que le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %, ce qui est le cas depuis que le système de VaR est en place. Ce *back-testing* est conduit sur chacun des périmètres pour lesquels une VaR est calculée, ce qui permet de valider le processus aussi bien au niveau global qu'à celui de chacune des sous-activités. Le graphique sur la page suivante représente le *back-testing* de la VaR sur le périmètre réglementaire. En 2003, le résultat quotidien n'a jamais excédé le montant de la VaR. Statistiquement, 2 à 3 dépassements par an resteraient compatibles avec l'intervalle de confiance de 99 % retenu ;
- complétant le système de VaR par des mesures de *stress test*.

Gestion des risques



La mesure en stress test

Parallèlement au modèle interne de VaR, la Société Générale suit ses expositions en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

La mesure du risque en *stress test* suit les principes suivants :

- les risques sont calculés séparément et quotidiennement pour chaque activité et pour chaque marché, tous produits confondus, sans tenir compte des corrélations entre marchés ;
- le risque est l'impact le plus défavorable sur le résultat de variations exceptionnelles et brutales des conditions de marché ou de variations moins extrêmes permettant de tenir compte du caractère non linéaire de certaines positions ;
- les hypothèses de variations extrêmes retenues sont adaptées à chaque sous-jacent et déterminées à partir d'une analyse de séries historiques longues et actualisées en permanence en fonction de l'évolution des marchés (intégration, notamment, des scénarios de l'été 2002, de l'automne 2001, de l'été 1998, crise asiatique de 1997, krach de 1987) ;
- des limites en *stress test* sont établies pour certaines activités et pour l'activité globale de la Société Générale.

Les pages suivantes reprennent un tableau des scénarios retenus pour les *stress tests* de chacun des principaux facteurs de risque et leur montant au 31 décembre 2003 (ces divers risques ne sont pas additifs dans une mesure de choc décennal car ils ont une probabilité très faible de se produire tous simultanément).

Pour chaque activité, le risque est la somme des cas les plus défavorables possible, sans tenir compte des corrélations entre marchés ou entre devises. Par exemple, dans le cas des activités sur actions et indices, le risque global est la somme des risques de perte les plus importants pour chacune des places boursières, certains risques correspondant à une hausse du marché, d'autres à une baisse. Naturellement, cette hypothèse de non-corrélation est fort peu probable et reflète une approche prudente du risque global de chaque activité.

Les différents scénarios des *stress tests* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

Risque stress test décennal : mesure au 31.12.03 et hypothèses retenues

Scénarios stress test	Valeurs au 31.12.03 et hypothèses
Risque de change :	Valeur au 31.12.03 : – 32 M EUR
Risque sur position de change	Risque mesuré par devise, sur la base d'un choc de +/- 6 % pour les devises non émergentes, de + 6/- 10 % pour les devises émergentes fortes, + 10/- 15 % pour les devises flottantes émergentes et + 10/- 30 % pour les devises émergentes faisant l'objet de risques élevés.
Risque sur options de change	Risque mesuré par couple de devises, sur la base d'une variation simultanée du spot (cf. ci-dessus) et des volatilités (variation relative comprise dans la fourchette – 30/+ 60 % pour la maturité "1 semaine", jusqu'à – 7/+ 10 % pour la maturité "10 ans").
Risque de taux :	Valeur au 31.12.03 : – 268 M EUR
Risque directionnel de taux	Scénarios définis par catégorie de devises. Sur les devises de catégorie A (EUR et USD), variation relative des taux évoluant de –30/+ 60 % pour le taux à 1 semaine, jusqu'à +/- 8 % pour les maturités à 10 ans ou plus.
Risque de pivot	Scénarios définis par catégorie de devises. Déformation de la courbe des taux "autour" de pivots à 2 ans, 5 ans et 10 ans.
Risque de <i>swap spread</i>	Scénarios définis par catégorie de devises. Élargissement du <i>swap spread</i> de 10 à 100 points de base selon la devise.
Risque spécifique/titres <i>Investment Grade</i> de taux	Doublement des <i>spreads</i> de signature.
Risque optionnel de taux	Risque mesuré sur la base des scénarios croisés de variations simultanées des taux (cf. ci-dessus) et des volatilités: hausse directionnelle, baisse directionnelle, 2 scénarios de pivot selon la maturité de l'option, deux scénarios de pivot selon la maturité du sous-jacent.
Risque actions/indices :	Valeur au 31.12.03 : – 435 M EUR
Risque sur les positions cash actions	Baisse des cours de bourse de – 15 % pour les bourses de pays non-émergents et de – 30 % pour les bourses de pays émergents. Ces chocs étant augmentés dans le cas de titres illiquides.
Risque sur les dérivés sur actions et indices	Variation simultanée des cours de bourse (variation de +10/- 15 % pour les bourses de pays non-émergents et de +15/- 30 % pour les bourses de pays émergents) avec hausse des volatilités (+ 40 % sur la maturité "3 mois" jusqu'à +9% sur la maturité "5 ans"), et un scénario de baisse des volatilités (– 20 % sur la maturité "3 mois" jusqu'à – 5 % sur la maturité "5 ans") avec "spot" inchangé.
Risque sur matières premières :	Valeur au 31.12.03 : – 11 M EUR
Énergie – Matières premières	Variation simultanée des cours des matières premières (+20 /– 30 % pour les produits pétroliers, +/- 15 % pour l'or, + 30/- 20 % pour l'argent...) et des volatilités (variation relative en fonction du produit et de la maturité).
Risques marchés émergents :	Valeur au 31.12.03 : – 42 M EUR
	Le pire de deux scénarios (choc de <i>spread</i> -pays de + 100/-50 % et choc de prix de + 20/- 45 %) est retenu par pays.

Gestion des risques

Les risques structurels

La mise en œuvre du CRBF 97-02 et 2001-01 sur le contrôle interne a constitué pour la Société Générale l'occasion de formaliser les principes de suivi des risques pris par la banque en matière de taux, de change et de liquidité en vigueur depuis plusieurs années.

Le principe général est de concentrer ces risques au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-devant, en couvrant de la manière la plus fine possible, au cas par cas ou de manière globale (centrale financière), les risques attachés aux opérations commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements, les émissions obligataires).

Les risques dits "structurels" ne résultent donc que des positions résiduelles – après couverture – attachées à ces opérations.

Organisation

La maîtrise des risques structurels incombe au premier chef aux Directeurs des différentes entités opérationnelles du Groupe, chacun d'entre eux bénéficiant à travers sa direction financière de l'assistance d'un "responsable des risques structurels" chargé de l'analyse et de l'établissement des *reportings* (contrôle de premier niveau). Les entités utilisent un système communautaire pour effectuer leur *reporting* en termes de risques structurels.

Le Département de la gestion du bilan au sein de la Direction Financière et du Développement est en charge du suivi direct de l'activité domestique ainsi que de la consolidation des positions des entités du Groupe. Il a également un rôle d'assistance et de validation des modèles utilisés par les entités (contrôle de second niveau).

Il s'appuie sur les directions financières de branches qui sont garantes de la qualité des informations remontées trimestriellement par l'ensemble des entités du Groupe. Ces remontées trimestrielles en termes de risques structurels sont de qualité comptable.

Enfin, le Comité financier, organe de Direction générale, valide les méthodes d'analyse et de mesure des risques, fixe les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe. Le Comité financier examine périodiquement les analyses en termes de risques de taux, de risques de change et de risques de liquidité établies par le Département de la gestion du bilan. Enfin le Comité financier examine les principaux sujets relatifs à la maîtrise des risques structurels.

Risques structurels de taux

Les risques structurels de taux proviennent des excédents ou déficits résiduels – après couvertures – d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

L'analyse des risques structurels de taux repose sur l'évaluation, à partir du stock des opérations, de l'évolution des encours et du mode de rémunération/facturation soit à taux fixe soit à taux variable.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours intègrent le résultat de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

Les positions optionnelles sont traduites en équivalent delta afin d'être homogènes et agrégeables aux positions sous-jacentes. La détermination des impasses permet de calculer la sensibilité de la position à la variation des taux.

Le *stress test* utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de 1 %. L'impact de ce scénario sur la valeur actuelle nette du portefeuille constitué de l'ensemble des actifs et des passifs représente l'indicateur à comparer aux limites.

Les dépôts générés par l'activité de banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent les emplois de même nature. Grâce à des opérations de macrocouverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* receveurs de taux fixe, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. Globalement, la sensibilité de la banque de détail en France ressort à moins de 200 M EUR.

Les opérations avec les grandes entreprises sont adossées et ne génèrent donc pas de risque de taux.

De ce fait, l'essentiel de la position résiduelle est lié, d'une part, à la part des fonds propres replacée sur des instruments de taux, et, d'autre part, aux dépôts en devises dans des filiales ou succursales dans des pays à devises faibles qui ne sont pas replacés sur des durées aussi longues que souhaitées, souvent pour des raisons d'absence de remplois longs à taux fixe ou de produits de couverture tels que des *swaps*.

La sensibilité globale de la Société Générale est demeurée à un niveau faible par rapport au niveau global de fonds propres de la banque, inférieure à la limite globale fixée par la Direction générale de 2,5 % des fonds propres.

Risques structurels de change

Les risques structurels de change sont dus pour l'essentiel :

- aux dotations et titres de participations en monnaie étrangère financés par achat des devises,
- aux réserves dans les implantations étrangères,
- au réemploi pour des raisons réglementaires locales, par certaines implantations étrangères, de leurs fonds propres dans une devise différente de celle des apports.

Ces positions sont volontairement prises par la Société Générale dont la politique est, dans le cadre de ses investissements à très long terme, d'acheter pour partie les dotations lorsqu'elles sont faites en devises réputées fortes (USD, CZK, GBP, JPY).

Le résultat de ces positions est comptabilisé au travers des écarts de conversion qui figurent dans la situation nette et contribue donc à la couverture des ratios de solvabilité contre les fluctuations de change, le Groupe ayant pour objectif d'insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations de change.

Risque de liquidité

Dans le cadre de son activité de banque de détail, la Société Générale dispose d'une importante base de dépôts largement diversifiée et constituant une ressource à caractère permanent, disponible pour financer l'activité domestique et générant même un excédent de liquidité. Le financement des opérations de crédit à la clientèle internationale repose sur le marché extrêmement liquide et important des certificats de dépôts aux États-Unis et sur le marché interbancaire. Les activités titres portent en majorité sur des titres liquides, financés par le biais de mises en pension.

La stabilité de ses ressources permet à la Société Générale de ne plus recourir depuis plusieurs années aux émissions obligataires autres que les emprunts subordonnés ou des émissions structurées répondant à des besoins commerciaux spécifiques. Symétriquement, le recours à l'endettement au jour le jour est contenu à l'intérieur de limites volontairement réduites afin de prémunir la banque contre tout risque à très court terme.

Les risques opérationnels

Description générale

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agression, etc.). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et

réglementaire et le risque environnemental. On lui associe le risque "métier" et le risque d'image.

Le risque opérationnel est inhérent à chacun des métiers et des activités de service du Groupe. Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions d'audit et de l'Inspection Générale.

Au cours des dernières années, le Groupe a développé une approche cohérente et globalisée ayant pour principal objectif de renforcer la maîtrise et le pilotage actif des risques opérationnels dans l'ensemble du Groupe.

Le dispositif-cible s'appuie sur un ensemble unifié de procédures, d'outils de mesure, de pilotage et de *reporting*. Il correspond aux "Bonnes Pratiques pour la Gestion et la Supervision des Risques Opérationnels" publiées par le comité de Bâle en 2003 et s'inscrit dans les nouvelles exigences réglementaires concernant le ratio de solvabilité à mettre en place fin 2006.

La conception de ces outils et la mise en œuvre globale du projet sont sous la responsabilité du Département des risques opérationnels dans le cadre de la Direction de programme Bâle II. Sa mise en œuvre pratique est à la charge des Directions commerciales et fonctionnelles et s'effectue conformément au plan pluriannuel validé par la Direction générale.

Les équipes d'audit et d'inspection générale revoient l'intégrité et la solidité de chacun des éléments du dispositif avant déploiement.

Gestion des risques opérationnels

Le Groupe dispose d'un historique de pertes opérationnelles internes, dont la couverture est désormais étendue à l'ensemble des entités, en France comme à l'étranger. Cette base de données communautaire permet à la Direction des risques et à chaque direction commerciale ou fonctionnelle d'analyser les pertes (par nature d'événement, par cause, par activité...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions proposés.

Une méthodologie d'évaluation de l'environnement de contrôle a été formalisée. L'objectif de ce processus est d'alerter le plus tôt possible les directions commerciales sur leur vulnérabilité à certains risques afin qu'elles puissent réagir et réduire l'occurrence de pertes. Il consiste à établir une cartographie des risques intrinsèques caractéristiques de chaque activité, puis à noter périodiquement la qualité et l'efficacité du dispositif de contrôle affecté à ces risques.

Gestion des risques

Un logiciel de gestion des risques opérationnels intégrant l'ensemble des données du Groupe est en cours de finalisation.

Mesure des risques opérationnels

Afin de calculer les fonds propres réglementaires alloués aux risques opérationnels, le Groupe poursuit le développement d'un modèle interne.

Plans de continuité d'activité

- Une mission d'étude a été réalisée par la fonction d'audit pour mesurer la cohérence et l'efficacité des Plans de Continuité d'Activité du Groupe des principales composantes des activités.
- Une cellule de coordination de l'ensemble du dispositif a été créée, ses missions sont :
 - homogénéiser les Dispositifs de Continuité d'Activité ;
 - diffuser au sein du Groupe les bonnes pratiques internes et externes ;
 - suivre l'évolution et la mise à jour de ces dispositifs.
- L'efficacité des Plans de Continuité d'Activité a fait l'objet de différents tests mettant en jeu les opérationnels des diverses lignes-métiers au sein des différentes branches.
- Le Conseil d'administration est informé des travaux réalisés en la matière.

Les risques juridiques

Situation de dépendance

La Société Générale n'est dépendante à l'égard d'aucun brevet ou licence et d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial et financier.

Risques et litiges

- La situation des risques découlant des litiges significatifs engagés contre le Groupe donne lieu à un examen trimestriel. À cette fin, les responsables des filiales et succursales, en France et à l'étranger, établissent, après recensement, un rapport décrivant ces actions et évaluant la probabilité de perte. Ces rapports sont transmis au Siège où ils sont examinés par un comité présidé par le Secrétaire général et composé de représentants de la Direction financière, de la Direction des risques et de la Direction juridique, qui donne un avis motivé sur la base

duquel la Direction générale arrête le montant de la provision ou de la reprise.

- Comme beaucoup d'institutions financières, la Société Générale fait l'objet de nombreux litiges, y compris des "class actions" aux États-Unis en matière de valeurs mobilières, et à des enquêtes de la part des autorités de régulation. Les conséquences, estimées au 31 décembre 2003, de ceux qui sont susceptibles d'avoir ou qui ont eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité ou son résultat, ont été intégrées dans les comptes du Groupe. Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, les autres procédures n'ont pas d'incidence significative sur la situation financière de la Société ou ne sont pas assez avancées pour déterminer si elles sont de nature à avoir une telle incidence.
- Le 19 janvier 2000, *the High Risk Opportunities Hub Fund Ltd.* (HRO), un fonds à risque (*hedge fund*) actuellement en liquidation et représenté par ses liquidateurs, a intenté une action en justice contre la Société Générale (ainsi que contre une autre banque) devant la *Supreme Court* de l'État de New York en invoquant l'inexécution d'un contrat relatif à des opérations de change à terme USD/RUB sans livraison.

La demande du fonds est double. Il cherche à obtenir : d'une part, au moins 1 milliard de dollars de *consequential damages*, d'autre part, plus de 190 M USD de *compensatory damages*. Le premier chef de demande a été rejeté par le juge dont la décision est susceptible d'appel. Sur le second chef de demande, alors que la procédure suivait son cours selon le mode du *summary judgement*, la Société Générale et HRO ont conclu, en avril 2003, une transaction dont la validité finale est soumise à l'approbation de la *Grand Court* des îles Cayman, qui préside la procédure de faillite. En juillet 2003, cette juridiction a refusé d'approuver cette transaction en laissant, cependant, entendre qu'elle en reprendrait l'examen si des preuves supplémentaires de son bien-fondé lui étaient apportées. HRO a relevé appel de cette décision. La transaction conserve son effet pendant l'instance d'appel.

La Société Générale a constitué une provision dans cette affaire.

- L'action en responsabilité engagée devant la *United States Court for the district of Massachusetts* contre SG Cowen par le Fonds de pension des camionneurs de la région New England (*New England Teamsters and Trucking Industry Pension Fund*) a donné lieu, fin 2003, à une transaction entre les parties dont le coût financier a été supporté par les assureurs. La demande judiciaire a donc été radiée.

■ En janvier 2002, la Société Générale a appris que Frank Gruttadauria ("Gruttadauria"), ancien salarié de l'activité "retail brokerage" de SG Cowen vendue en octobre 2000, avait détourné des actifs de nombreux clients de ses employeurs successifs dont SG Cowen. Il a été condamné pour ces faits à 7 ans de prison par un tribunal fédéral de l'Ohio. De nombreux anciens clients de SG Cowen ont, depuis, engagé ou menacé d'engager des procès ou des procédures d'arbitrage à l'encontre de la Société Générale et de SG Cowen en raison des fraudes commises par Gruttadauria. La Société Générale et SG Cowen s'efforcent de les indemniser à l'amiable des pertes subies par la faute de ce dernier. Bien que de nombreux accords aient déjà été conclus dans ce sens, il reste encore à traiter des réclamations et à suivre des procès et des procédures d'arbitrage qui sont, pour quelques-uns d'entre eux, fixés pour plaider au premier trimestre 2004. SG Cowen a remboursé les anciens clients des pertes directes nettes qu'ils avaient subies du fait des agissements de Gruttadauria.

En août 2003, SG Cowen a accepté les décisions prises à son égard par le *New York Stock Exchange (NYSE)* et par la *U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)* qui lui reprochaient un contrôle insuffisant de Gruttadauria pendant les 27 mois où il avait été l'employé de SG Cowen et un manque de fiabilité de la documentation relative à l'activité de cette société pendant la même période. SG Cowen a accepté, en particulier : la sanction de la SEC ; le paiement d'amendes au NYSE et à la SEC pour 5 M USD ; la révision de ses Instructions et procédures de contrôle internes ; le recours à un arbitrage simplifié pour indemniser d'anciens clients, victimes des fraudes de Gruttadauria, qui choisiraient de recourir à cette procédure.

Le 16 décembre 2003, SG Cowen a conclu un accord avec le procureur du comté de Cuyahoga (Ohio) aux termes duquel ce dernier a renoncé à toute action civile, pénale ou administrative à l'encontre de SG Cowen résultant des fraudes de Gruttadauria lorsqu'il était son employé de juillet 1998 au 13 octobre 2002. SG Cowen a accepté, de son côté, de verser une somme de 4,5 M USD au comté de Cuyahoga et à l'État de l'Ohio. Cette somme représente la confiscation de certains honoraires générés par l'activité de Gruttadauria et les frais de l'enquête du procureur.

La Société Générale a constitué une provision pour couvrir l'ensemble des conséquences financières de cette affaire. Cette provision a été compensée par une reprise d'égal montant du Fonds pour Risques Bancaires Généraux.

■ SG Cowen fait partie des personnes citées en justice à la suite de la fraude comptable qui a provoqué la faillite d'un de ses clients, Lernout & Hauspie Speech Products, N.V. (L&H).

Dans un procès en cours devant un tribunal fédéral de Boston, les anciens propriétaires de *Dragon Systems* prétendent que SG Cowen, conseiller financier de L&H lors de son acquisition de *Dragon Systems*, avait enfreint le droit des valeurs mobilières, étatique comme fédéral, en faisant une présentation fallacieuse de L&H aux demandeurs et en diffusant des analyses trompeuses sur cette société. Une *discovery* est en cours.

Dans un autre procès, pendant devant le même tribunal, le représentant de *Dictaphone Litigation Trust* soutient des arguments identiques à l'encontre de SG Cowen, cette fois-ci en sa qualité de conseiller financier de L&H à l'occasion de son acquisition de *Dictaphone*. SG Cowen a déposé une *motion to dismiss*. Dans une dernière action intentée devant un tribunal fédéral du New Jersey, des vendeurs à découvert d'actions de L&H reprochent à SG Cowen d'avoir participé à un montage tendant à surévaluer le prix du titre en publiant des analyses fausses et trompeuses sur la société, et ce en violation du droit des valeurs mobilières tant étatique que fédéral. SG Cowen a déposé une *motion to dismiss*, laquelle n'a pas encore été jugée. Des provisions ont été constituées pour ces affaires.

Risques environnementaux

Voir page 84.

Assurances des risques opérationnels

I – Description des assurances souscrites :

Politique générale

La Société Générale déploie une politique d'assurance mondiale consistant à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques auxquels est exposé le Groupe. En complément, des assurances peuvent être souscrites localement soit pour des garanties de premier niveau inférieures aux seuils de garanties mondiales, soit pour des garanties particulières bénéficiant à des activités spécifiques.

Comme pour toutes les grandes entreprises, la contraction du marché de l'assurance constatée depuis 2001 a rendu plus difficile depuis 2002 la mise en place de programmes d'assurance adaptés à nos besoins.

Pour les garanties de type classique, il a été possible cette année encore de reconduire la majorité des protections achetées sur le marché. Malgré les difficultés rencontrées par les assureurs, la

Gestion des risques

Société Générale a conservé et même quelquefois amélioré les niveaux de garanties existant précédemment et plus particulièrement pour les garanties des risques liés aux activités financières.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur certains contrats pour réduire le niveau des franchises parfois élevé imposé par les assureurs.

Ainsi, malgré la contraction du marché de l'assurance sur ces risques, il a été possible de mettre en place des programmes de garanties substantiellement supérieurs aux niveaux de pertes constatés.

II – Description des niveaux de couverture

a) Risques généraux

1. Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. En France, le budget correspondant est de 3,2 M EUR.
2. Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile...) sont couvertes partout dans le monde par des assurances. Les montants assurés sont variables selon les pays, mais correspondent aux besoins de l'exploitation. Le budget en France est de 1,7 M EUR.

b) Risques propres à l'activité

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de prévenir les conséquences des risques propres de l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

1. Prêts Immobiliers

90 % des prêts immobiliers accordés par la banque sont assurés contre les risques de décès, invalidité ou incapacité de l'emprunteur.

2. Vol/fraude

Ces risques sont inclus dans une police "globale de banque" assurant l'ensemble des activités banque dans le monde entier.

3. Responsabilité civile professionnelle

Les conséquences d'éventuelles mises en cause sont assurées dans le cadre d'un plan mondial. Le niveau de couverture correspond aux meilleures offres du marché.

4. Pertes d'exploitation

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre d'un plan mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité de l'exploitation. Les montants assurés sont de nature à permettre de couvrir les pertes encourues entre la survenance de l'événement et la mise en place des mécanismes de secours.

Autres risques

Aucun risque, à la connaissance du Groupe, n'est à mentionner à ce titre.

Ratios réglementaires

Ratio international de solvabilité

(anciennement dénommé ratio Cooke)

Le ratio international de solvabilité requiert, pour les établissements exerçant un volume notable d'activités de caractère international, le maintien permanent d'un niveau de fonds propres permettant de faire face tant aux risques de crédit qu'aux risques de marché.

Jusqu'au 31 décembre 1997, il couvrait essentiellement les risques de contrepartie ; il a été étendu aux risques de marché (risque de taux, risque de change, risque sur actions, risque sur matières premières) dès le début de 1998.

Le dispositif de suivi des risques de marché autorise les établissements bancaires à calculer leurs exigences réglementaires de

fonds propres à partir de leurs modèles internes, sous réserve qu'ils remplissent un ensemble de conditions, qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une gestion des risques adaptée et que le modèle ait été validé par les autorités de tutelle. La Société Générale a reçu l'accord de la Commission bancaire pour utiliser son modèle interne de mesure de la VaR (voir "Les méthodes d'évaluation des risques de marché", page 117).

Depuis le 31 décembre 1998, le calcul des risques de marché est effectué pour l'essentiel des opérations en utilisant ce modèle interne, la méthode standard étant utilisée pour le reliquat.

Le ratio de solvabilité international s'établit à 11,68 % au 31 décembre 2003, sans recours à des fonds propres "surcomplémentaires" (Tier 3), à comparer aux ratios de 11,13 % en décembre 2002 et 11,49 % en décembre 2001.

Fonds propres prudentiels, encours pondérés et ratios de solvabilité

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002
Fonds propres prudentiels		
Capitaux propres part du Groupe	16 877	15 734
Dividendes	(1 021)	(853)
Fonds pour risques bancaires généraux	312	207
Intérêts minoritaires après distribution	1 847	1 768
Actions de préférence	2 120	1 668
Déductions prudentielles ⁽¹⁾	(3 194)	(3 265)
Total fonds propres durs	16 941	15 259
Total fonds propres complémentaires	9 066	9 219
Autres déductions ⁽²⁾	(3 164)	(3 621)
Total de fonds propres prudentiels	22 843	20 857
Risques pondérés	195 593	187 384
Ratio international de solvabilité (ratio Cooke)	11,68 %	11,13 %
Tier one ratio	8,66 %	8,14 %

(1) Principalement formées par les survaleurs et les immobilisations incorporelles.

(2) Participations dans des sociétés financières non consolidées ou mises en équivalence.

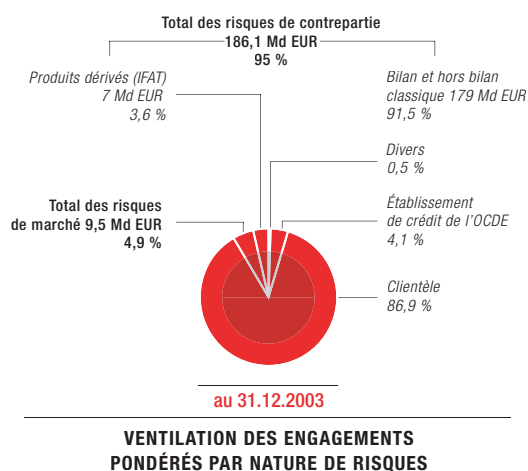
Ratios réglementaires

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2003 à 16,9 Md EUR (à comparer à 15,7 Md EUR en 2002). Après prise en compte des intérêts minoritaires, des actions de préférence, du FRBG et des déductions prudentielles, les fonds propres prudentiels de base s'élèvent à 16,9 Md EUR, soit un Tier one ratio de 8,66 % au 31 décembre 2003 (8,14 % au 31 décembre 2002).

Par type d'activité, les risques pondérés s'analysent comme suit :

- l'augmentation des risques pondérés sur l'exercice 2003 (+ 8,2 Md EUR) résulte de la hausse des risques de contrepartie. Ces derniers représentent 95 % des encours pondérés au 31 décembre 2003, soit 186,1 Md EUR (contre 94,5 % au 31 décembre 2002) ;
- la part des encours relatifs aux risques de marché s'élève à 5 %, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (5,5 %).

L'essentiel du risque de crédit sur produits dérivés porte sur des instruments de maturité inférieure à 5 ans (une analyse détaillée est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés, note 21, page 167).



Le ratio d'adéquation des fonds propres (dit ratio AFP)

Entré en vigueur en 1996, ce ratio s'est substitué au ratio européen de solvabilité. Il définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de contrepartie et de marché.

Au 31 décembre 2003, ces exigences étaient couvertes à hauteur de 156,7 % (à comparer à 154,3 %, au 31 décembre 2002) par les fonds propres du Groupe sans recours à des fonds propres "surcomplémentaires" (Tier 3).

Comme pour le ratio international, l'exigence de fonds propres du Groupe provient principalement de l'activité bancaire classique.

Le ratio de contrôle de grands risques

Il est calculé chaque trimestre.

Le groupe Société Générale le respecte en permanence :

- le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres nets du Groupe,
- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires, dont les risques dépassent, pour chacun d'entre eux, 10 % des fonds propres nets consolidés, n'excède pas l'octuple de ces fonds propres consolidés.

Le ratio de liquidité

Pour la surveillance de la liquidité à court terme, le coefficient réglementaire de liquidité à un mois s'établissait pour la Société Générale à 113,5 % en moyenne sur l'exercice 2003. À chaque fin de mois de l'année 2003, il s'est situé au-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes

(dit ratio prudentiel)

Pour le long terme, le ratio prudentiel mesure la couverture des emplois à plus de 5 ans par des ressources de durée résiduelle supérieure à 5 ans. Au 31 décembre 2003, ce coefficient s'établissait pour la Société Générale à 93,9 %, toujours au-dessus de la norme réglementaire de 60 %.

Rapport du Président sur le contrôle interne

Le présent rapport est présenté en application des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003. Il porte sur le contrôle interne du Groupe consolidé, le Président de chaque société anonyme filiale française du Groupe étant par ailleurs appelé à rédiger un rapport spécifique.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents à leurs activités, le contrôle interne des établissements bancaires constitue un instrument essentiel pour leur pilotage et la maîtrise de leurs risques, et contribue ainsi fortement à la pérennité de leurs activités. Ce contrôle s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict au plan national et fait l'objet de nombreux travaux au plan international (Comité de Bâle). Il concerne l'ensemble des acteurs du Groupe : il est d'abord du ressort des opérationnels, mais il implique également un certain nombre de directions fonctionnelles et, au premier chef, la Direction des risques, l'Audit interne et l'Inspection générale, ainsi que l'ensemble des directions financières du Groupe.

Le rôle du Comité des comptes du Conseil d'administration

Au-delà de ses responsabilités relatives au travail des Commissaires aux comptes (conduire la procédure de sélection, s'assurer de leur indépendance et examiner leur programme de travail), le Comité des comptes joue un rôle essentiel dans l'évaluation par le Conseil d'administration de la qualité du contrôle interne du Groupe.

Ainsi, il a pour missions :

- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire, et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

À cette fin, le Comité des comptes peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes, ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique (voir le chapitre Gouvernement d'entreprise p. 11).

Le contrôle interne s'inscrit dans le cadre réglementaire strict imposé aux établissements bancaires et implique l'ensemble des acteurs du Groupe

Un cadre réglementaire strict

Les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent du règlement n° 97/02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière. Ce texte, qui concerne les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe délibérant doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

En août 2001, le Comité de Bâle, dans un document consultatif, a affirmé les quatre principes – indépendance, universalité, impartialité, adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice de l'audit interne des établissements de crédit.

Au sein du groupe Société Générale, ces principes ont été mis en œuvre principalement dans cinq directives, l'une constituant la Charte d'audit du Groupe, les autres relatives aux missions de la Direction des risques, à la gestion des risques de crédit, à la gestion des risques sur activités de marché, et à la gestion des risques de taux, de change et de liquidité structurelle.

Le contrôle interne est défini dans la Charte d'audit comme l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, aux règles internes et aux orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment à :

- déceler et mesurer les risques encourus, à exercer sur eux un contrôle suffisant ;
- à garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières et de gestion ;
- à vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

Rapport du Président sur le contrôle interne

Le premier niveau de responsabilité du contrôle interne est le cadre opérationnel

La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels eux-mêmes constitue la pierre angulaire du contrôle interne. Elle se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. La surveillance permanente comporte deux volets :

- **la sécurité au quotidien** concerne l'ensemble des agents et repose sur le respect permanent par chacun d'entre eux, pour toutes les opérations qu'il traite, des règles et procédures en vigueur ;
- **la supervision formalisée** constitue l'obligation pour la hiérarchie de vérifier, régulièrement et au travers des procédures écrites, le respect par les agents des règles et procédures de traitement et l'efficacité de la sécurité au quotidien.

Elle implique que les modes opératoires soient formalisés et mis à disposition des collaborateurs. Le contenu de la surveillance permanente est repris pour chaque entité du Groupe dans un dossier qui définit, à partir d'une analyse de l'activité, les procédures à respecter.

Les autres acteurs du contrôle interne

Au-delà de leur mission de traitement administratif et financier de l'ensemble des opérations initiées, les services de *back* et de *middle office* chargés de l'enregistrement et de l'exécution des opérations de l'ensemble des activités du Groupe assurent un rôle de contrôle de premier niveau, conformément aux exigences réglementaires.

Parallèlement, plusieurs directions fonctionnelles indépendantes des directions opérationnelles concourent au contrôle des opérations du Groupe :

- *la Direction des risques*, responsable du recensement de l'ensemble des risques du Groupe, de la définition ou de la validation des méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques, de l'adéquation des systèmes d'information risques, du pilotage des portefeuilles de risques et du suivi des risques transversaux ainsi que de la gestion prévisionnelle du coût du risque du Groupe ; elle contribue en outre à l'appréciation des risques en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux ;

- *la Direction financière du Groupe*, qui, au-delà de ses responsabilités stratégiques et de gestion financière, se voit conférer de larges missions de contrôle : elle contrôle au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier ; elle assure la gestion du bilan et de ce fait définit, gère et contrôle les équilibres bilantiels et les risques structurels du Groupe ; elle contrôle le respect des ratios réglementaires ; elle définit les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifie le respect ; elle assure la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe ;

- *les Directions financières des branches*, rattachées hiérarchiquement aux responsables de branche et fonctionnellement à la Direction financière du Groupe ; elles veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reportings* de consolidation transmis au Groupe ;

- *la Direction de la déontologie*, qui veille au respect des lois et règlements et des principes déontologiques applicables aux différents métiers exercés par le Groupe en s'assurant de leur diffusion, et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ;

- *les Directions juridique et fiscale*, qui veillent respectivement à la sécurité juridique et fiscale de l'ensemble des activités du Groupe ;

- *l'Audit interne et l'Inspection générale*, dont les missions sont décrites ci-après.

À l'exception des Directions financières des branches, l'ensemble de ces directions fonctionnelles rapportent directement à la Direction générale du Groupe ou au Secrétaire général. Elles adressent au Comité exécutif du Groupe toutes les informations nécessaires dans sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Président-Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe.

Un processus d'acquisition encadré

Compte tenu des risques inhérents aux acquisitions de nouvelles entités, le Groupe a mis en place un corpus de règles claires et régulièrement mises à jour.

L'évaluation des projets d'acquisition se fonde sur leur potentiel de création de valeur pour le Groupe. Dans ce cadre, doivent être examinés et approfondis, conformément aux règles internes du Groupe :

- les différents risques inhérents au projet ;
- la fiabilité des données comptables et de gestion ;
- les procédures de contrôle interne ;
- la fiabilité de la situation financière ;
- le réalisme des perspectives de développement, tant en termes de synergies de coût que de croissance du résultat ;
- les conditions d'intégration et de suivi de cette intégration.

Cette évaluation préalable est conduite par les métiers et implique l'ensemble des spécialistes nécessaires (représentants des lignes-métiers, de la Direction des risques, de l'Inspection générale, de la Direction comptable, de la Direction juridique, etc.).

Sur la base de cette analyse, un document est transmis par la Direction financière du Groupe pour décision au Comité exécutif du Groupe.

Une fois acquise, l'entité est intégrée à la branche du Groupe concernée selon des modalités précises qui font l'objet d'une évaluation semestrielle par l'échelon hiérarchique appropriée en fonction de son importance (Directeur financier, Direction générale, Comité exécutif).

En outre, une procédure de suivi des acquisitions stratégiques par le Comité des comptes du Groupe et le Conseil d'administration est en place. Ainsi, les acquisitions récentes effectuées par la Directions des services de financements spécialisés et la filiale de gestions d'actifs ont été passées en revues en 2003.

L'évaluation et la maîtrise des risques

L'activité bancaire est soumise à des risques variés

Compte tenu de la diversité et de l'évolution permanente de ses activités, le Groupe est soumis à des risques multiples, généralement classés en quatre catégories :

- le *risque de crédit* (incluant le risque-pays) : risque de perte dû à l'incapacité des clients, souverains et autres contreparties de la banque, de faire face à leurs obligations financières ;
- le *risque de marché* : risque de perte dû au changement dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;
- le *risque structurel* : risque de perte lié à l'impossibilité de refinancer le bilan de la banque à des taux raisonnables pour les échéances appropriées ;
- le *risque opérationnel* (incluant, entre autres, les risques juridiques, déontologiques, comptables et environnementaux) : risque de perte ou d'informations comptables ou financières erronées, et résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs.

L'encadrement des risques est défini au plus haut niveau

À l'occasion du Comité des risques, de fréquence mensuelle, le Comité exécutif du Groupe est amené à définir les systèmes d'encadrement, à revoir les évolutions des caractéristiques et risques du portefeuille du Groupe et à décider des infléchissements éventuels des stratégies. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité "grands risques" se consacre à la revue des expositions importantes (dossiers individuels ou segments de portefeuille).

En outre, chaque direction doit soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit au Comité Nouveau Produit de la branche concernée. Ce Comité a pour mission de s'assurer que les risques attachés à cette activité ou ce produit sont correctement analysés, mesurés et maîtrisés avant leur lancement.

Enfin, le Conseil d'administration, et plus particulièrement son Comité des comptes, procèdent à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques.

Rapport du Président sur le contrôle interne

Une Direction des risques indépendante, chargée de la mise en place d'un dispositif de contrôle efficace des risques et d'un suivi homogène et consolidé de ceux-ci au niveau du Groupe

La Direction des risques du Groupe, comprenant 510 personnes, indépendante des entités commerciales, est rattachée directement à la Direction générale. Elle a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de contrôle des risques en place est solide et efficace, par l'exercice des attributions décrites ci-dessus.

Procédures et organisation

Pour chaque type de risque, et découlant du système d'encadrement défini au Comité des risques, un cadre de procédures précises est mis en place.

Ainsi, pour ce qui concerne le **risque de contrepartie**,

- la Direction des risques propose au Comité des risques les limites de concentration par pays, zone géographique, secteur, produit, type de client, etc., qu'elle juge pertinentes, à un moment donné ;
- les demandes d'autorisations des lignes-métiers relatives à un client ou un groupe de clients sont centralisées sur une direction commerciale unique, disposant de la connaissance approfondie du client ;
- l'analyse et l'approbation des dossiers d'engagement, tant au sein des lignes commerciales qu'à la Direction des risques, sont déléguées au niveau de compétence le plus adapté au risque pris.

La maîtrise du **risque de marché** repose sur les éléments suivants :

- la définition par le Comité des risques du Groupe de limites par nature d'activité, sur la base d'une proposition de la Direction des risques ;
- la réalisation par des *middle offices* indépendants des *reportings* quotidiens des risques et des résultats ;
- la présence dans les salles de marché de contrôleurs des risques chargés du suivi permanent des positions et des résultats, de la vérification quotidienne des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats, du calcul quotidien des risques de marché ;
- la définition précise de méthodes de mesure du risque et la validation par la Direction des risques des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, ainsi que du montant des réserves.

Le **risque structurel** est géré dans chaque entité au sein de la direction financière chargée de son analyse et de l'établissement des *reportings* nécessaires. Le Département de la gestion du bilan de la Direction financière du Groupe est en charge du suivi direct du risque structurel sur une base consolidée et joue un rôle d'assistance et de validation des modèles et méthodes utilisés par les entités. Enfin, le Comité financier, organe de Direction générale, valide les méthodes d'analyse et de mesure des risques, fixe les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe.

Compte tenu de leur importance dans l'univers bancaire, et en conformité avec les recommandations du Comité de Bâle de la supervision bancaire, la Direction générale a décidé d'adopter une approche rigoureuse et cohérente ayant pour but de renforcer la maîtrise **des risques opérationnels du Groupe**. Cette démarche se décline en plusieurs volets : cartographie des risques opérationnels selon une typologie précise et constitution de bases de données de pertes opérationnelles internes et externes, mise en place de procédures de suivi et de contrôle spécifique des différents types de risques opérationnels. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un ensemble unifié de procédures, d'outils et de méthodologies dont la définition et le développement sont de la responsabilité de la Direction des risques, mais dont la mise en œuvre pratique est à la charge des Directions commerciales et fonctionnelles.

Méthodologie et systèmes d'information

La Société Générale consacre des ressources très importantes à l'adaptation des moyens de gestion et de suivi des risques du Groupe. En particulier, les systèmes d'information sont continuellement adaptés aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées.

En matière de risque de contrepartie sur produits de marché, les méthodes actuelles de mesure d'exposition sont complétées par des mesures fondées sur des scénarios de risque maximal de manière à renforcer encore la sélectivité des opérations.

S'agissant des risques de marché, le dispositif mis en place a permis d'obtenir la validation par la Commission bancaire du modèle interne de mesure des risques sur la quasi-totalité des opérations concernées.

En matière de risque de crédit, les procédures d'approbation et de suivi des risques ont été renforcées par l'introduction au cours des dernières années d'indicateurs de capital économique, de rentabilité ajustée du risque (RAROC) et de valeur ajoutée économique (EVA), ce qui a nécessité la mobilisation de ressources importantes, afin de modéliser toutes les activités et d'adapter les systèmes d'information.

Des services d'Audit interne couvrant l'ensemble des entités du Groupe

L'Audit interne est un dispositif permanent ayant pour mission principale d'évaluer l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité à laquelle il est rattaché. Il couvre l'ensemble des activités et des entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction. Pour remplir ses objectifs, il est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif.

Quelques chiffres

Les services d'Audit interne du Groupe comprennent 920 auditeurs, dont 80 % en Banque de détail, 13 % en Banque de financement et d'investissement, 5 % en Gestions d'actifs.

L'Inspection générale comporte 167 personnes, dont 144 inspecteurs et contrôleurs.

Le dispositif se structure au sein du groupe Société Générale à deux niveaux : les services d'Audit interne et l'Inspection générale

Chaque branche d'activité du Groupe est dotée d'un service d'Audit interne, dirigé par le contrôleur général, lui-même placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de la branche. Le contrôleur général a autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur l'ensemble des auditeurs des différentes activités de la branche concernée. Le dispositif vient d'être renforcé avec la création d'un service d'Audit des Directions fonctionnelles, rattaché au Secrétariat général du Groupe.

Chaque service d'Audit interne identifie méthodiquement sur une base régulière les zones de risques de la branche. Sur cette base, il définit un plan d'audit annuel, permettant une couverture régulière de l'ensemble du périmètre. Ainsi, les groupes du réseau de distribution de la Banque de détail sont audités environ tous les 15 mois. Dans la Banque de financement et d'investissement, les entités les plus sensibles donnent lieu à une mission d'audit dans un laps de temps de l'ordre d'un an.

Dans ce cadre, les auditeurs conduisent des contrôles de sécurité, de conformité et d'efficacité, et évaluent la qualité de la surveillance permanente des services audités. Sur la base de leurs constats, ils formulent des recommandations et en contrôlent la mise en œuvre. Au total, plus de 4 000 missions (d'une durée comprise entre quelques jours et plusieurs mois) sont conduites chaque année par les auditeurs dans les différentes entités du Groupe.

Ce dispositif est complété par des audits spécialisés, dans certains domaines nécessitant des compétences spécifiques : audit comptable, audit juridique, audit des risques de contrepartie, audit de sécurité informatique. Ils sont sous la responsabilité hiérarchique du responsable de la direction fonctionnelle concernée et permettent à celle-ci d'exercer un contrôle direct sur le respect des principes et procédures du Groupe, en renforçant leur ancrage opérationnel et leur accès aux informations de terrain. Ils interviennent en assistance des audits de branche sur des points spécifiques.

L'Inspection générale conduit une centaine de missions par an et s'assure de la qualité du système de contrôle interne

L'Inspection générale mène des missions de vérification portant sur tous les aspects des activités et du fonctionnement des entités du Groupe. Elle rend compte de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction générale. Elle intervient dans l'ensemble du Groupe, sans exception. Dans le cadre de ses missions, elle émet un certain nombre de préconisations, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité exécutif du Groupe. Elle intervient dans le cadre d'un plan d'audit validé annuellement par la Direction générale.

En outre, l'Inspection générale est chargée de veiller à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne à la Société Générale et dans l'ensemble de ses filiales.

Pour ce faire,

- elle conduit des missions dans les différentes directions fonctionnelles impliquées dans le contrôle interne ;
- elle évalue plus spécifiquement la qualité des prestations effectuées par les services d'Audit. À cette fin, elle reçoit l'ensemble des rapports des auditeurs et se prononce sur leur qualité ; elle conduit des missions spécifiques de vérification des services d'Audit du Groupe (6 en 2003), et lors de chacune de ses missions, elle évalue la qualité des prestations réalisées par l'audit dans l'entité qu'elle vérifie ;
- elle valide les plans d'audit des services d'Audit ;
- l'Inspecteur général dispose d'une autorité fonctionnelle sur les contrôleurs généraux et les responsables des audits spécialisés. Ainsi, l'Inspecteur général conduit notamment des Comités d'audit au sein de chacune des branches d'activité du Groupe.

Rapport du Président sur le contrôle interne

Les Comités d'audit

Lieu d'échange privilégié entre l'audit de chaque branche et ses tutelles hiérarchique et fonctionnelle, le Comité d'audit est un rouage majeur du dispositif de contrôle interne. Il permet, au moins une fois par an, l'examen de ses conditions d'exercice et de son activité. Selon un ordre du jour fixé par l'Inspecteur général, il traite de la surveillance permanente, des missions effectuées, du plan d'audit à venir, du suivi par l'audit des préconisations de l'Inspection générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle et des auditeurs externes.

Du fait de sa mission, l'Inspecteur général est auditionné régulièrement par le Comité des comptes du Conseil d'administration.

Dans ce cadre, il présente notamment au Comité des comptes le rapport annuel sur le contrôle interne prévu par l'article 42 du règlement 97/02 modifié. Le Comité des comptes examine le plan d'audit interne du Groupe et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne. L'Inspecteur général entretient en outre des contacts étroits avec les Commissaires aux comptes et les représentants des autorités de tutelle. L'Inspection générale est enfin chargée d'assurer, en relation avec les services d'audit, le suivi des recommandations émises par les autorités de tutelle.

Le contrôle de la production et de la publication des données financières et de gestion

Les acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- la *middle office*, spécifique à l'activité de Banque de financement et d'investissement, est en charge de la validation des évaluations des instruments financiers négociés. Il réalise également le rapprochement des résultats économiques (*front office*) et comptables (*back office*) ;
- la *back office* est en charge d'effectuer toutes les fonctions support liées aux opérations réalisées par les membres des *front offices*. Il vérifie notamment le bien-fondé économique des opérations, effectue l'enregistrement comptable des transactions et est en charge des moyens de paiement ;
- les Directions financières de filiales et de branches assurent le contrôle de second niveau des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les *back offices* et les informations de gestion remontant des *front offices*. Elles éta-

blissent les états financiers et les informations réglementaires requis au plan local ainsi que les *reportings* (comptable, contrôle de gestion, réglementaire...) à l'attention de la Direction financière du Groupe ;

- la Direction financière du Groupe collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les branches via une série de *reportings* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs...).

Les normes comptables

Les normes applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés. Ces dernières reposent sur les textes légaux français à caractère général ou spécifiquement bancaire émis par le Comité de la réglementation comptable. Le département des normes de la Direction financière du Groupe assure la veille réglementaire et édicte de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation. Le Groupe complète actuellement son dispositif normatif afin de pouvoir produire des états financiers et de *reporting* en conformité avec les normes IFRS applicables à compter de 2005 pour les comptes consolidés.

Les modalités de production des données financières et comptables

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et fait l'objet d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée s'accompagne de notes d'analyse (revues analytiques) et de notes de validation comptable émises par les Directions financières de branche à l'attention de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers (comptables, de gestion, réglementaires...) consolidés à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

Les procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

Des producteurs des données comptables indépendants des *front offices*

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par l'indépendance des *back offices* et des *middle*

offices vis-à-vis des équipes commerciales. Le contrôle effectué par ces derniers en matière de données financières et comptables repose sur une série de contrôles définis par les procédures du Groupe :

- vérification quotidienne de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées,
- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques,
- rapport trimestriel d'analyse formalisée de la supervision exercée et transmis à la Direction de l'entité, de la branche et à la Direction financière du Groupe.

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, la formation des personnels et les outils informatiques sont en permanence remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

La portée du contrôle

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes, y compris de hors bilan, conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations nécessaires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matières générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

Un contrôle de second niveau effectué par les Directions financières de branches

Le traitement des remontées comptables et financières et le contrôle de second niveau effectués par les Directions financières mobilisent plus de 500 personnes au niveau du Groupe.

- Cette remontée de l'information financière s'effectue via l'utilisation de systèmes comptables informatiques retraçant l'ensemble des événements générant une incidence comptable (notion de piste d'audit).
- La Direction financière locale, responsable des comptes locaux et des *reportings*, effectue les retraitements d'harmonisation aux normes du Groupe, si besoin est. Elle s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon différents référentiels.
- Au niveau de la branche, la Direction financière effectue un contrôle de cohérence des données produites par les entités et tranche d'éventuelles difficultés d'interprétation comptable, réglementaire ou de gestion, en liaison avec la Direction financière du Groupe.

Une supervision par la Direction financière du Groupe

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues à travers les liasses de consolidation : validation de la correcte agrégation des données collectées, vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes, traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation, traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies. *In fine*, ce département s'assure que le processus de consolidation s'est déroulé normalement au travers d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des provisions et des impôts différés consolidés sur l'exercice en cours.

Rapport du Président sur le contrôle interne

Un dispositif d'audit comptable, qui s'inscrit dans les trois niveaux de contrôle repris dans la Charte d'Audit du Groupe.

Un contrôle par l'ensemble des opérationnels impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion.

Il s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des Directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au correct recensement des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

Un contrôle de second niveau par les Audits de branche et l'équipe d'Audit de contrôle comptable et réglementaire rattachée hiérarchiquement à la Direction des comptes du Groupe, au sein de la Direction financière du Groupe.

Les Audits de branche conduisent systématiquement dans le cadre des missions qu'ils effectuent des travaux visant à évaluer la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux visent à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à identifier les lacunes des outils informatiques pouvant impliquer des traitements manuels dont la rigueur est expertisée. Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.

Les missions de l'Audit de contrôle comptable et réglementaire sont les suivantes :

- surveillance permanente de la bonne application des normes comptables et réglementaires à travers des questionnaires visant à valider la conformité des comptes transmis au siège avec les normes en vigueur dans le Groupe ;

- réalisation de missions d'audits spécifiques à la demande de la Direction financière ou lors de la publication d'un nouveau texte comptable ou réglementaire dont les modalités d'application entraînent des modifications significatives dans le traitement comptable et/ou réglementaire des opérations ;

- apport d'expertise technique et méthodologique auprès des audits généralistes des branches ou de l'Inspection générale, notamment au travers de missions conjointes ;

- intervention préventive sur les entités susceptibles d'intégrer le Groupe dans un avenir proche afin d'évaluer l'incidence comptable de leur mise en conformité aux normes du Groupe ;

- liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe et suivi des recommandations des corps de contrôle externes.

Ce corps de contrôle spécifique, composé de professionnels expérimentés issus de cabinets d'audit, contribue ainsi à sécuriser les aspects de contrôle interne propre à la production de l'information comptable/réglementaire consolidée. Il aura ainsi mené plus de 15 missions en 2003, couvrant l'ensemble des branches d'activité du Groupe.

Un contrôle de troisième niveau par l'Inspection générale

Au troisième niveau, l'Inspection générale du Groupe conduit généralement dans le cadre de ses missions des travaux d'audit comptable et vérifie, dans le cadre de missions spécifiques, la qualité du contrôle effectué par l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion. À titre d'exemple, l'Inspection générale a ainsi conduit en 2003 une mission spécifique sur la Direction financière de la branche Banque de détail et une mission relative au contrôle comptable effectué au sein de la branche de Banque de financement et d'investissement du Groupe.

Rapport des Commissaires aux comptes

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Générale, décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,
En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Générale et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons, conformément à la doctrine professionnelle applicable en France, pris connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président.

Sur la base des travaux ainsi réalisés, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la Société relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration établis en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 12 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG AUDIT



Christian Mouillon

États financiers du Groupe

Bilan consolidé au 31 décembre 2003

Actif

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	6 755	5 090	6 979
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	60 282	54 354	63 548
Opérations avec la clientèle (Note 4)	193 547	184 769*	182 738*
Opérations de crédit-bail et de location assimilées (Note 5)	18 321	17 351	16 634*
Effets publics et valeurs assimilées (Note 6)	30 610	28 010	38 648
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 6)	67 772	65 295	52 361
Actions et autres titres à revenu variable (Note 6)	46 864	34 852	37 420
Actions propres (portefeuille de placement) (Note 6)	163	167	168
Placements nets des entreprises d'assurance (Note 7)	42 884	37 257	35 361
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme (Note 8)	5 274	6 267	6 479
Participations dans les entreprises mises en équivalence	554	591	701
Immobilisations corporelles et incorporelles (Note 9)	7 663	5 740	5 781*
Écarts d'acquisition actif (Note 10)	2 150	2 154	2 462
Autres actifs et comptes de régularisation (Note 11)	56 548	59 495	63 219
Total	539 387	501 392	512 499

Hors bilan

Engagements de financement donnés (Note 19)	86 656	82 154	99 603
Engagements de garantie donnés (Note 19)	46 336	44 590*	39 546*
Engagements donnés sur titres	12 474	7 206	6 359
Opérations en devises (Note 20)	318 862	349 409	342 685
Engagements sur instruments financiers à terme (Note 21)	5 546 999	5 187 753	5 290 456
Engagements donnés de l'activité d'assurance	354	342	348

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés.)

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2001.

M EUR = millions d'euros
Md EUR = milliards d'euros

Passif

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Banques centrales, comptes courants postaux	2 827	1 478	1 847
Dettes envers les établissements de crédit (Note 12)	83 608	69 239	85 124
Opérations avec la clientèle (Note 13)	196 090	196 085	200 316
Dettes représentées par un titre (Note 14)	82 917	77 877	62 974
Provisions techniques des entreprises d'assurance (Note 15)	41 164	35 760	34 134
Autres passifs et comptes de régularisation (Note 16)	97 726	87 767	95 280
Écarts d'acquisition passif (Note 10)	1	–	7
Provisions pour risques et charges (Note 17)	2 849	2 474*	2 396
Dettes subordonnées (Note 18)	10 945	11 199	10 483
Fonds pour risques bancaires généraux	312	207	366
Actions de préférence	2 120	1 668	1 890
Intérêts minoritaires	1 951	1 904	1 932
Capitaux propres			
Capital souscrit	548	538	539
Prime d'émission	4 200	3 819	3 980
Actions d'autocontrôle	(1 139)	(924)	(1 162)
Réserves consolidées	10 776	10 904	10 239
Résultat de l'exercice	2 492	1 397	2 154
Sous-total	16 877	15 734	15 750
Total	539 387	501 392	512 499

Hors bilan

Engagements de financement reçus	2 782	3 739	3 765
Engagements de garantie reçus	34 898	33 723	33 029
Engagements reçus sur titres	10 438	7 185	8 279
Opérations en devises (Note 20)	321 435	351 801	344 428
Engagements reçus de l'activité d'assurance	177	140	117

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés.)

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

États financiers du Groupe

Compte de résultat consolidé

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Produits nets d'intérêts relatifs aux :			
Opérations avec les établissements de crédit (Note 24)	(1 176)	(1 224)	(1 318)
Opérations avec la clientèle (Note 25)	4 374	4 224	3 073
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 632	1 291	1 545
Autres intérêts et produits assimilés	295	102	552
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location (Note 26)	1 488	1 374	1 234
Sous-total	6 613	5 767	5 086
Revenus des titres à revenu variable (Note 27)	582	291	211
Rémunération versée sur actions de préférence (Note 1)	(120)	(131)	(109)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	7 075	5 927	5 188
Produits nets des commissions (Note 28)	5 084	4 993*	5 008*
Résultat net des opérations financières (Note 29)	3 002	3 263	3 258
Autres produits nets d'exploitation	476	390	512
dont marge brute des activités d'assurance (Note 30)	45	51	136
dont produits nets des autres activités (Note 31)	284	99	146
Produit net bancaire	15 637	14 573	13 966
Frais de personnel (Note 32)	(6 323)	(6 179)*	(5 897)*
Autres frais administratifs	(3 580)	(3 669)	(3 698)
Dotations aux amortissements et provisions	(665)	(678)	(601)
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(10 568)	(10 526)	(10 196)
Résultat brut d'exploitation	5 069	4 047	3 770
Coût du risque (Note 33)	(1 226)	(1 301)	(1 067)
Résultat d'exploitation	3 843	2 746	2 703
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Note 34)	43	48	(18)
Gains et pertes sur actifs immobilisés (Note 35)	397	(299)	474
Résultat courant avant impôt	4 283	2 495	3 159
Résultat exceptionnel (Note 36)	(46)	(170)	(17)
Impôts sur les bénéfices (Note 37)	(1 161)	(649)	(739)
Amortissement des écarts d'acquisition	(217)	(184)	(76)
Dotations reprises au Fonds pour risques bancaires généraux	(104)	159	0
Résultat net	2 755	1 651	2 327
Intérêts minoritaires	(263)	(254)	(173)
Résultat net part du Groupe	2 492	1 397	2 154
Résultat net, part du Groupe, par action en euros ⁽¹⁾	6,07	3,41	5,35
Résultat net, part du Groupe, dilué par action en euros ⁽¹⁾	6,02	3,41	5,35

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés.)

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2001.

(1) Le bénéfice net par action est calculé sur le nombre moyen sur l'exercice d'actions en circulation, après déduction du nombre d'actions propres portées en minoration des capitaux propres. Le bénéfice net dilué par action tient compte en outre de l'existence d'options de souscription non encore exercées.

Évolution des capitaux propres et intérêts minoritaires

en M EUR	Capital et primes d'émission ⁽¹⁾	Autocontrôle et assimilé ⁽²⁾	Réserves	Réserves de réévaluation et réestimation	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2001	4 519	(1 162)	11 996	397	15 750
Augmentation de capital ⁽¹⁾	(163)				(163)
Bénéfice de la période			1 397		1 397
Distribution de dividendes			(871)		(871)
Réserves de réévaluation et de réestimation				(15)	(15)
Autocontrôle ⁽²⁾		222	17		239
Compte séquestre acquisition TCW ⁽²⁾		16			16
Écart de conversion et autres ⁽⁴⁾			(558)		(558)
Retraitement des réserves de capitalisation sur activités d'assurance			(61)		(61)
Imputation des écarts d'acquisition ⁽¹⁾					-
Bilan au 31 décembre 2002	4 356	(924)	11 920	382	15 734
Augmentation de capital ⁽¹⁾	321				321
Bénéfice de la période			2 492		2 492
Distribution de dividendes			(864)		(864)
Réserves de réévaluation et de réestimation				(104)	(104)
Autocontrôle ⁽²⁾		(215)	18		(197)
Écart de conversion et autres ⁽⁴⁾	71		(576)		(505)
Retraitement des réserves de capitalisation sur activités d'assurance					-
Imputation des écarts d'acquisition ⁽¹⁾					-
Bilan au 31 décembre 2003	4 748	(1 139)	12 990	278	16 877

en M EUR	Capitaux propres	Fonds pour risques bancaires généraux ⁽⁵⁾	Intérêts minoritaires	Actions de préférence ⁽³⁾	Fonds propres
Bilan au 31 décembre 2001	15 750	366	1 932	1 890	19 938
Augmentation de capital ⁽¹⁾	(163)				(163)
Bénéfice de la période	1 397		254		1 651
Distribution de dividendes	(871)		(133)		(1 004)
Réserves de réévaluation et de réestimation	(15)				(15)
Autocontrôle ⁽²⁾	239				239
Compte séquestre acquisition TCW ⁽²⁾	16				16
Écart de conversion et autres ⁽⁴⁾	(558)	(159)	(149)	(222)	(1 088)
Retraitement des réserves de capitalisation sur activités d'assurance	(61)				(61)
Imputation des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	-				-
Bilan au 31 décembre 2002	15 734	207	1 904	1 668	19 513
Augmentation de capital ⁽¹⁾	321				321
Bénéfice de la période	2 492		263		2 755
Distribution de dividendes	(864)		(127)		(991)
Réserves de réévaluation et de réestimation	(104)				(104)
Autocontrôle ⁽²⁾	(197)				(197)
Écart de conversion et autres ⁽⁴⁾	(505)	105	(89)	452	(37)
Retraitement des réserves de capitalisation sur activités d'assurance	-				-
Imputation des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	-				-
Bilan au 31 décembre 2003	16 877	312	1 951	2 120	21 260

(1) Au 31 décembre 2003, le capital de la Société Générale entièrement libéré s'élève à 548 043 436 EUR et se compose de 438 434 749 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

En 2003, la Société Générale a procédé à des augmentations de capital de 10,3 M EUR, assorties de primes d'émissions de 310,4 M EUR :

- 9,2 M EUR souscrits par les salariés adhérents au Plan d'épargne d'entreprise avec une prime d'émission de 282,9 M EUR,

- 1,1 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration assorties d'une prime d'émission de 27,5 M EUR.

Les survaleurs relatives aux acquisitions financées par conversion en actions des obligations convertibles émises en mai 1993 ont été imputées en 1998 sur la prime d'émission dégagée par cette augmentation de capital, selon un prorata égal au rapport entre le montant de l'augmentation de capital et le prix total d'acquisition. Si ces survaleurs n'avaient pas été imputées sur les capitaux propres, elles auraient fait l'objet d'une dotation aux amortissements de 20 M EUR au titre de l'année 2003 et d'un amortissement exceptionnel de 84 M EUR.

Elles figuraient à l'actif du bilan consolidé au 31 décembre 2003 pour un montant net de 57 M EUR.

(2) Au 31 décembre 2003, les 26 688 579 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle ou de gestion active des fonds propres pour un montant de 1 139 M EUR représentent 6,09 % du capital de la Société Générale.

En 2003, la Société Générale a procédé à des achats nets de cessions pour un montant de 211 M EUR sur l'acquisition de TCW ont été restituées à la Société Générale.

Ces actions, qui étaient imputées en minoration des fonds propres à l'ouverture pour un montant de 117 M EUR, ont été réaffectées en autocontrôle à leur valeur de marché au jour de leur restitution pour 121 M EUR.

Les moins-values nettes d'impôts sur les cessions des titres d'autocontrôle réalisées en 2003 ont été imputées sur les fonds propres à hauteur de 1,2 M EUR.

Le produit des dividendes attachés à ces titres, d'un montant de 18,9 M EUR, a été éliminé des résultats consolidés.

(3) En 1997, la Société Générale a réalisé aux États-Unis, par l'intermédiaire de sa filiale SocGen Real Estate Company LLC, une émission de 800 M USD d'actions de préférence.

En 2000, la Société Générale a renouvelé l'opération en réalisant, par l'intermédiaire de sa filiale SG Capital Trust, une émission de 500 M EUR, et en 2001 avec SG Americas pour un montant de 425 M USD.

En 2003, une nouvelle émission de 650 M EUR d'actions de préférence a été réalisée aux États-Unis par l'intermédiaire de SG Capital Trust III.

Ces actions de préférence sont incluses dans le Tier one des fonds propres prudentiels.

(4) Au 31 décembre 2003, les écarts de conversion relatifs aux succursales étrangères des banques du Groupe ainsi qu'aux sociétés consolidées incluses dans la zone euro, s'élèvent à (4) M EUR.

La variation sur l'exercice 2003 de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à (571) M EUR. Cette variation est principalement liée aux baisses, par rapport à l'euro, du dollar US pour (368) M EUR, de la livre sterling pour (46) M EUR, de la livre égyptienne pour (33) M EUR et de la couronne tchèque pour (24) M EUR.

Du fait d'une forte probabilité de recouvrement, SG Cowen a comptabilisé en 2003 des impôts différés actifs relatifs à l'amortissement dans ses comptes sociaux de la survaleur dégagée en 1998 lors de son acquisition par la Société Générale. La contrepartie de ces impôts différés a été affectée à hauteur de 18 M EUR en résultat et à hauteur de 70 M EUR en primes d'émission selon le prorata utilisé à l'origine pour l'enregistrement de cette survaleur dans les comptes consolidés.

(5) Le FRBG a été repris à hauteur de 159 M EUR en 2002 et 45,6 M EUR en 2003 pour couvrir les charges et provisions se rapportant à la fraude subie dans l'ancienne activité de courtage pour particuliers de Cowen. Par ailleurs, le FRBG a fait l'objet d'une dotation pour un montant de 150 M EUR au cours de l'exercice 2003 (cf. Note 1).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Société Générale relatifs à l'exercice 2003 ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-04 du Comité de la réglementation comptable relatif aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du CRBF.

Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Société Générale.

Principes et modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Société Générale et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion immobilière, location-vente de matériel informatique, location de véhicules, négoce de pétrole).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période directement ou indirectement d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires ; lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. En l'absence de tels contrats ou clauses statutaires, l'influence dominante sur un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement est également présumée dès lors que le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensemble d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe et, en particulier, celles dont le total de bilan est supérieur à 0,02 % de celui du Groupe, ou dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent l'accord de tous les associés ou actionnaires.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pou-

voir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette filiale.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les sociétés pour lesquelles la part du Groupe dans la situation nette est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

Cas particulier des entités *ad hoc*

Les structures juridiques distinctes ("entités *ad hoc*") que le Groupe contrôle en substance, même en l'absence de lien en capital, sont consolidées.

Le règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable définit trois critères à apprécier pour déterminer l'existence de ce contrôle étant précisé que la prise en compte d'un seul de ces critères ne suffit pas à caractériser celui-ci. Ces critères sont les suivants :

- pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ;
- capacité à bénéficier de tout ou de la majorité des résultats de l'entité ;
- exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité.

L'existence d'un mécanisme d'autopilotage ne préjuge pas du contrôle effectif. En ce qui concerne les entités *ad hoc* issues d'opérations de cession de créances du Groupe, seul le critère relatif aux pouvoirs de décision et de gestion doit être considéré pour apprécier le contrôle, dès lors que les opérations concernées ont été réalisées sous le régime de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 modifiée relative aux OPCVM et portant création des fonds communs de créances, ou sous un régime équivalent à l'étranger.

Suite à la publication à la fin de l'année 2002, par la Commission des opérations de Bourse et par la Commission bancaire, de recommandations relatives à l'interprétation de ces dispositions réglementaires, deux entités *ad hoc* réalisant des opérations d'arbitrage ont été consolidées à compter du quatrième trimestre 2002, bien que ne satisfaisant qu'à un seul des trois critères mentionnés par le règlement n° 99-07.

Méthode de conversion des comptes en devises étrangères

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, le bilan et le hors bilan des sociétés consolidées sont convertis sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen de l'exercice. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est porté dans une rubrique des réserves consolidées intitulée *Écart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des investissements en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe, viennent également en variation des réserves consolidées dans cette même rubrique.

Conformément à l'avis n° 98-01 du Conseil national de la comptabilité, les écarts de conversion relatifs aux filiales et succursales de la zone euro sont maintenus dans les capitaux propres, et ne seront inscrits au compte de résultat que lors de la cession de ces entités.

Pour les sociétés situées dans des pays à forte inflation, les états financiers font localement l'objet d'une correction monétaire de manière à être exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture. Le gain ou la perte sur la situation monétaire nette de ces sociétés participe à la formation du résultat, tandis que l'effet de la correction monétaire sur leurs actifs et passifs non monétaires est porté dans les réserves consolidées. Les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat de ces sociétés ainsi retraités sont convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en priorité à des éléments identifiés du bilan et du hors bilan. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition. Les modifications

ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Le poste *Écarts d'acquisition* figurant soit à l'actif, soit au passif, représente le solde des écarts non affectés. Ces écarts sont enregistrés dans la devise de référence de la filiale acquise et convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. Ils font l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini sur une durée déterminée en fonction de l'activité de la société acquise, de la stabilité de son fonds de commerce et de ses équipes, des hypothèses retenues et des objectifs fixés lors de l'acquisition. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multi-critères semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises ; les paramètres utilisés pour les valorisations tels que *cash-flow* futurs estimés, multiples de résultats, valeurs comparables sur des transactions récentes, parts de marché ou encore, montant des actifs sous gestion, sont fonction des métiers concernés. À l'issue de cette revue et en cas de changements défavorables significatifs intervenus dans les éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement, il est procédé à l'enregistrement d'un amortissement exceptionnel.

Les écarts d'acquisition dégagés sur les opérations de croissance externe réalisées avant le 1^{er} janvier 2000 et financées par augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission selon un prorata égal au rapport entre le montant de l'augmentation de capital et le prix total d'acquisition. Le règlement 99-07 ne permet plus d'appliquer ce traitement aux opérations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2000, mais n'impose pas un retraitement rétroactif des opérations antérieures.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués jusqu'à la date de cession si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

Les profits d'impôts réalisés au titre de l'amortissement de ces écarts d'acquisition sont également imputés sur les capitaux propres, dès lors que ces amortissements sont fiscalement déductibles.

Réserves de réévaluation

Cette rubrique regroupe les écarts dégagés à l'occasion :

– d'une part, des réévaluations réglementaires de 1977 ou 1978,

– d'autre part, des opérations de restructuration et de cession d'éléments d'actifs à l'intérieur du Groupe effectuées jusqu'au 31 décembre 1991.

L'écart de réévaluation constaté à l'occasion de cessions d'immobilisations amortissables entre sociétés du Groupe est repris dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissements pratiqué dans la nouvelle société détentrice.

De même, en cas de cession hors du Groupe des actifs ayant fait l'objet préalablement d'une cession ou d'un apport interne, l'écart de réévaluation est repris en résultat à due concurrence, la plus ou moins-value étant ainsi déterminée par référence au prix de revient historique de ces actifs (déduction faite des amortissements et des provisions eux-mêmes déterminés par rapport au coût historique).

Réserves de réestimation

En 1992, l'essentiel des immeubles qui avaient alors le caractère d'exploitation a fait l'objet d'un reclassement interne ; ces actifs, antérieurement détenus par la Société Générale, et certaines filiales immobilières avaient été apportés à des sociétés du Groupe détenues à 100 % et intégrées fiscalement.

Les plus-values enregistrées dans les comptes individuels des sociétés apporteurs ont été neutralisées pour la détermination du résultat consolidé de la période. Leur montant figure, sous déduction de la charge fiscale latente, dans la rubrique *Réserves de réestimation* conformément aux dispositions de l'instruction 91-06 de la Commission bancaire.

Le traitement comptable de cette réserve de réestimation est identique à celui de la réserve de réévaluation décrit ci-avant. En particulier, les provisions pour dépréciation constatées par référence aux valeurs de marché du portefeuille immobilier patrimonial ont été prélevées en priorité sur la réserve de réestimation, ce traitement comptable étant symétrique à celui retenu en 1992. En outre, la fiscalité latente attachée à la réserve de réestimation résiduelle a été actualisée.

Impôts différés

Les calculs d'impôts différés résultant des retraitements de consolidation sont effectués au niveau de chaque entité fiscale, en tenant compte de la position fiscale des sociétés concernées.

Intégration globale des compagnies d'assurance

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Le règlement n° 2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances est applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2001. La principale incidence sur l'exercice 2001 a été le reclassement en capitaux propres de l'essentiel des réserves de capitalisation et d'égalisation constituées dans les comptes individuels des filiales d'assurance, pour un montant de 243 M EUR ; le solde de la réserve de capitalisation ayant été affecté à la provision pour participation aux bénéfices différée. Sur 2002, en s'appuyant sur des modélisations stochastiques disponibles à partir de la fin de l'exercice, et sur la base des paramètres à fin 2000, le recalcul des espérances d'utilisation sur 4 ans des réserves de capitalisation a conduit à corriger de 60,6 M EUR le besoin de provisionnement déterminé initialement au titre de la participation aux bénéfices différée. Cette correction a été enregistrée en capitaux propres, à l'instar du reclassement opéré au 1^{er} janvier 2001.

Par ailleurs, le décret 2002-970 du 4 juillet 2002 a introduit des modifications dans le Code des assurances pour apporter des précisions sur un certain nombre de règles relatives à l'utilisation des instruments financiers à terme par les compagnies d'assurance françaises. Ce décret a été accompagné par la publication le 12 décembre 2002 du règlement n° 2002-09 du Comité de la réglementation comptable définissant les règles de comptabilisation à retenir par les compagnies d'assurance à compter du 1^{er} janvier 2003. Les conséquences de ces nouveaux textes ont été traitées comme un changement de méthode comptable générant une minoration de la situation nette d'ouverture de 8 M EUR.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurance consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent les placements représentatifs des contrats en unité de compte, des contrats d'assurance dits contrats en "euros", et des autres contrats d'assurance. Les placements réalisés sous forme de titres émis par des sociétés consolidées du Groupe sont éliminés.

Les placements représentatifs des contrats en unité de compte sont évalués à leur valeur de réalisation ; la valeur globale de ces titres correspond au montant des engagements envers les assurés.

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition hors frais d'acquisition et impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique esti-

mée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition. Si la valeur de remboursement diffère de la valeur d'achat, l'écart, pour chaque ligne de titres, est rapporté au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres selon une méthode actuarielle. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-remboursement du principal ou de non-paiement des intérêts par les débiteurs.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Les provisions pour risque d'exigibilité, constituées dans les comptes individuels des entreprises d'assurance, sont destinées à faire face à une insuffisante liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Elles permettent de couvrir le risque de réalisation de moins-values sur les titres relevant de l'article R332-20 du Code des assurances (principalement actions, titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières, et immeubles) lorsque ces risques ne sont pas couverts par d'autres provisions. Suite à l'analyse de ces provisions effectuée en application des dispositions de l'avis n° 2004-B du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité publié le 21 janvier 2004, leur reprise a été effectuée sur l'exercice 2003 au regard des considérations suivantes :

- la provision prudentielle constituée en 2002 conformément à la demande de la Commission de contrôle des assurances, autorité de tutelle des compagnies d'assurance, avait été établie sur la base d'une simulation prospective intégrant une marge de sécurité,
- le risque de devoir constater des moins-values latentes sur les actifs entrant dans le champ d'application de la provision pour risque d'exigibilité est couvert par les provisions pour dépréciation durable enregistrées en déduction des actifs concernés.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de support à ces contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non-acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

Marge brute des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique *Marge brute des activités d'assurance* est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques et élimination des éléments intragroupe : les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions, et les produits nets des placements alloués.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés *prorata temporis* en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme (cf. *infra*). Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (*Reserve policy*) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – Engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière publié le 12 décembre 2002, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2003. Ce nouveau règlement vient préciser le classement des créances douteuses au bilan et le traitement des créances restructurées à des conditions hors marché.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par le Groupe de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses ou pour risques à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont

intégralement provisionnés. Les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, à l'exception des dotations nettes aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme ces derniers, dans le *Produit net bancaire*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Si la restructuration a été conclue à des conditions hors marché, la décote entre les nouvelles conditions et le plus bas du taux de marché ou des conditions d'origine est enregistrée en *coût du risque* lors de la restructuration, puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance. Le volume des créances restructurées à des conditions hors marché au cours de l'exercice 2003 et au cours des exercices antérieurs est suffisamment faible pour que ce nouveau traitement soit sans incidence sur la situation nette d'ouverture et le résultat consolidé de l'exercice 2003.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les provisions constituées sur les crédits aux professionnels de l'immobilier (ainsi qu'à l'ensemble des actifs immobiliers) sont évaluées en tenant compte de la nature des programmes sous-jacents selon les modalités suivantes :

Opérations de promotion et de rénovation lourde

Les provisions constituées résultent de la réestimation des pertes à terminaison qui sont déterminées en fonction des prix de sortie et des délais de construction et/ou de commercialisation observés sur le marché.

Immeubles achevés

Les actifs sont évalués sur la base des rendements locatifs, ou de leur valeur de marché déterminée le cas échéant à partir d'expertises.

Opérations de crédit-bail et de location

Cette rubrique regroupe les opérations de crédit-bail, et de location avec option d'achat ou assimilée. Les opérations de location assimilée au crédit-bail sont les opérations ayant pour finalité le financement d'un bien dont le bailleur n'a pas vocation à conserver la propriété à l'issue du bail.

Les immobilisations de location simple sont présentées avec les immobilisations hors exploitation dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*.

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat ou assimilées sont portées au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière, c'est-à-dire pour le montant total des loyers à recevoir, déduction faite des intérêts compris dans ces loyers. Ces encours sont substitués à ceux qui sont déterminés d'après les règles fiscales et la réserve latente est inscrite dans les réserves consolidées pour un montant net d'imposition différée.

Les intérêts courus compris dans les loyers à échoir sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Le mode de provisionnement des opérations de crédit-bail et assimilées est identique à celui des créances sur les établissements de crédit et la clientèle.

Afin d'harmoniser les principes comptables appliqués aux opérations de location longue durée, suite aux récentes opérations de croissance externe, et de donner ainsi une meilleure information, les changements suivants ont été appliqués à compter du 1^{er} janvier 2002 : le coût d'acquisition des véhicules loués est désormais amorti linéairement sur la durée des contrats et non plus sur la durée de vie estimée des véhicules ; de même, l'ensemble des remises accordées par les constructeurs sur le prix d'achat des véhicules loués (primes de volume) sont enregistrées en produits constatés d'avance et étalées sur la durée des contrats alors qu'elles pouvaient être auparavant enregistrées immédiatement en produits. L'incidence de ces changements de méthodes sur la situation nette consolidée au 1^{er} janvier 2002 a été enregistrée en capitaux propres pour un montant de 16,2 M EUR, net des effets fiscaux.

Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de six mois. Sont également concernés les titres liquides détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneurs de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Titres de placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant :

- soit de se protéger de façon permanente contre une dépréciation des titres due aux variations de taux d'intérêt au moyen d'une couverture par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt,
- soit de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles, globalement adossées et affectées au financement de ces titres.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission bancaire, les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

Titres de l'activité de portefeuille

Il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. La rentabilité de ces investissements provient principalement des plus-values de cession réalisées. Cette activité est exercée de manière significative et permanente dans le cadre de filiales ou structures dédiées. Entrent notamment dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre des activités de capital-risque.

Ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention (pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse des trois derniers mois est considérée comme représentative de la valeur d'utilité). Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières*.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit, d'une part, des titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la société détentrice, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;

– titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle du Groupe.

Il s'agit, d'autre part, des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés sous forme de titres par le Groupe dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou, dans le cas de titres ayant fait l'objet d'une réévaluation décrite ci-dessus à la rubrique *Réserves de réévaluation*, à leur valeur réévaluée. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois ; concernant les participations industrielles, le critère prépondérant est le cours de bourse moyen des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou, dans le cas où elles ont fait l'objet d'une réévaluation décrite ci-dessus à la rubrique *Réserves de réévaluation*, à leur valeur réévaluée.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériels et services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Notes annexes

D'une manière générale, les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire ou dégressive :

Immeubles	20 à 35 ans
Agencements	10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	10 ans
Matériel, outillage, véhicules	4 ou 5 ans
Logiciels	3 à 5 ans

Cette rubrique inclut les immobilisations données en location simple.

Le règlement n° 2002-10 du Comité de la réglementation comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ne sera applicable qu'aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. Toutefois, à compter du 1^{er} janvier 2003, conformément aux mesures transitoires définies à l'article 15 du règlement complétées par les dispositions de l'avis n° 2003-F du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité, les dépenses pour gros entretien des actifs immobilisés sont constatées sous forme de provisions pour risques et charges dotées linéairement sur la durée séparant les opérations successives d'entretien. Ces dépenses, qui doivent faire l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ayant pour seul objet d'apporter aux actifs immobilisés concernés un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement, sont limitées, au sein du Groupe, aux dépenses de ravalement des immeubles. L'incidence de ce changement de méthode sur la situation nette consolidée au 1^{er} janvier 2003 a été enregistrée en capitaux propres pour un montant de 3 M EUR, net des effets fiscaux.

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie des emprunts correspondants. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux autres intérêts et produits assimilés* du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions pour risques-pays dont le caractère est forfaitaire, et qui sont déterminées en date d'arrêt sur la base de l'appréciation par la Société Générale des risques portés par le Groupe sur les pays concernés ou les débiteurs situés dans ces pays en fonction de différents critères, tels que l'évaluation de la situation économique, financière et sociopolitique du pays, ou encore les taux de décote appliqués sur le marché secondaire ;
- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.

Le règlement 2000-06 du Comité de la réglementation comptable relatif aux passifs est applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002. En application de ce règlement, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain

qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette nouvelle définition n'a eu aucune incidence sur le montant des provisions pour risques et charges figurant au passif du bilan consolidé à l'ouverture de l'exercice 2002.

Une provision pour coûts relatifs à l'introduction de la monnaie fiduciaire euro début 2002 avait été constituée au 31 décembre 1999, puis réajustée au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001. Elle correspondait, conformément à l'avis du CNC, aux surcoûts qui avaient une nature de charge et ont été engagés, au titre de ce projet, sur la période 2001 à 2002. Au 31 décembre 2002, cette provision a été intégralement reprise.

Le règlement 99-06 du Comité de la réglementation bancaire a défini les ressources du fonds de garantie des dépôts. Elles sont constituées de certificats d'association souscrits par chaque établissement, et de cotisations annuelles. Le règlement 99-08 du Comité de la réglementation bancaire a fixé le montant global des cotisations dont le versement a été appelé auprès de la place au cours de la période 1999 à 2002 afin de constituer le fonds de garantie. La moitié de ces cotisations a été versée sous la forme d'un dépôt de garantie. Les certificats d'association et les dépôts de garantie sont classés au bilan parmi les débiteurs divers. L'ensemble des cotisations déterminées pour la constitution initiale du fonds de garantie et dont le versement par les sociétés du Groupe est intervenu au cours des exercices 2000 à 2002 avait fait l'objet d'une provision pour risques et charges dotée à fin 1999 en résultat exceptionnel. Les cotisations versées ultérieurement sont enregistrées en *Autres frais administratifs*.

Les options de souscription ou d'attribution d'actions consenties aux salariés font l'objet d'une provision pour risques et charges en date d'arrêt, déterminée en fonction de la valorisation des titres sous-jacents, et dotée dans la rubrique *Frais de personnel*.

La Société Générale a signé un accord CATS ("Cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés") entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002 et qui sera applicable jusqu'au 31 mars 2006. Une provision a été constituée sur la base du coût des départs acceptés par l'entreprise.

Fonds pour risques bancaires généraux

Conformément aux règlements 90-02 et 92-05 du Comité de la réglementation bancaire, afin de couvrir des risques non spécifiques, il a été constitué en 1993 un Fonds pour risques bancaires généraux, par reclassement, après déduction de la fiscalité latente, des provisions pour risques-pays ayant un caractère

général. Ce fonds a fait l'objet de dotations complémentaires en 1996 et en 2003.

Au cours des exercices 2002 et 2003, SG Cowen a enregistré des charges et des provisions exceptionnelles se rapportant aux incidences de toutes natures consécutives à une fraude commise pendant environ dix ans, dont a été victime l'ancienne activité de courtage pour particuliers de la Société. Cette activité acquise avec Cowen & Company en 1998 a été cédée en 2000. Dans la mesure où cette fraude ne se rapporte pas à la gestion courante d'une activité exercée par le Groupe, mais à une activité cédée et, pour une large part, à une période antérieure à l'acquisition de celle-ci, ces charges ont été enregistrées en résultat exceptionnel. En contrepartie et compte tenu de la nature de ces charges, le FRBG a été repris à due concurrence en 2002 et en 2003.

Actions de préférence

Au cours du deuxième semestre 1997, 800 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale. Ces actions dénuées de droit de vote sont assorties d'une rémunération non cumulative de 7,64 % de leur nominal, payable semestriellement sur décision du Conseil d'administration de la filiale.

Au cours du premier semestre 2000, 500 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale (rémunération non cumulative de 7,875 % payable annuellement) avec clause de *step-up* au bout de dix ans.

Au cours du quatrième trimestre 2001, 425 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale, avec clause de *step up* au bout de dix ans. Ces actions sont assorties d'une rémunération non cumulative payable trimestriellement (335 M USD rémunérés au taux fixe de 6,302 % et 90 M USD rémunérés au taux variable de Libor + 0,92).

Au cours du quatrième trimestre 2003, 650 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par le groupe Société Générale (rémunération non cumulative de 5,419 % payable annuellement) avec clause de *step-up* au bout de dix ans.

Les rémunérations des actions de préférence sont enregistrées en charges d'intérêts sous la rubrique *Rémunérations versées sur actions de préférence*. Les actions de préférence sont classées dans les fonds propres de première catégorie pour la détermination des ratios prudentiels du Groupe.

Actions Société Générale détenues par le Groupe

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-05 du Conseil national de la comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRB, les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en titres de placement (actions propres) à l'actif du bilan.

Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les titres de transaction.

Les autres actions Société Générale, et en particulier celles qui sont détenues par certaines sociétés du Groupe à des fins d'auto-contrôle ou à des fins d'annulation sont portées en minoration du capital et des réserves pour la détermination des capitaux propres.

Opérations en devises

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Conformément au règlement 89-01 du Comité de la réglementation bancaire, les opérations de change à terme dites "sèches" ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes au sens de l'article 9 du règlement précité, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la réglementation bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors bilan ; ce montant hors bilan représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché

sont, quant à eux, classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. Ils sont inscrits en *résultat net des opérations financières* dans la rubrique *résultat sur instruments financiers à terme*.

Opérations de marché

Les opérations de marché incluent, d'une part, des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction et, d'autre part, certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (*Reserve policy*) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché,
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise,
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes

ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net des opérations financières*.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *pro rata temporis*, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en *Résultat net des opérations financières*.

Frais de personnel

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

L'application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites en France a entraîné un changement d'estimation pour le provisionnement des indemnités de fin de carrière versées par les sociétés françaises du Groupe. Le différentiel en résultant est comptabilisé dans la rubrique *Frais de personnel* à compter de la date de changement de régime selon un mode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés bénéficiaires.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique *Coût net du risque* se limite aux dotations nettes aux provisions pour risques de contrepartie, risques-pays, et litiges. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Gains et pertes sur actifs immobilisés

La rubrique *Gains et pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes

aux provisions sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit net bancaire*.

Charge fiscale

Impôts courants

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; toutefois, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 19 %. Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une contribution égale à 3 % instaurée en 1995 à laquelle s'ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Charge fiscale* du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2003 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élèvent à 35,43 % pour le taux normal, et à 20,20 % pour le taux réduit.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

Résultat exceptionnel

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par le Groupe dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité du Groupe.

Traitement des engagements pour retraites, indemnités de départ en retraite et primes pour l'attribution des médailles du travail

En France :

En 1993, les établissements de crédit français du Groupe ont adhéré avec l'ensemble de la profession bancaire aux organismes de retraites nationaux Agirc et Arrco, dont les régimes fonctionnent par répartition. Dorénavant, seul reste assuré par les Caisses de retraites des salariés de ces établissements un régime de retraite désormais fermé et ne comportant que des droits acquis au titre du passé. Les engagements des Caisses de retraites des salariés de ces établissements au titre de ces droits ont fait l'objet d'estimations actuarielles, en fonction des conditions connues à ce jour. Les simulations effectuées montrent que les réserves financières des Caisses de retraites des salariés ou les provisions constituées sont suffisantes pour faire face aux engagements de retraites.

Par ailleurs, un certain nombre de sociétés verse des indemnités de départ en retraite en fonction de l'ancienneté des salariés, des primes pour l'attribution des médailles du travail ainsi que certaines pensions surcomplémentaires.

Les engagements au titre de ces différents régimes s'élèvent à 958 M EUR au 31 décembre 2003 et sont intégralement couverts par des actifs ou des provisions.

À l'étranger :

Les engagements relatifs aux différents régimes (retraite, indemnités de fin de carrière, médailles du travail) font l'objet de couvertures par des actifs ou des provisions. L'essentiel de ces engagements porte sur des prestations de retraites pour les salariés en activité ou ayant quitté l'entreprise.

Au 31 décembre 2003, les engagements relatifs aux principales entités étrangères du Groupe sont estimés à 874 M EUR et sont couverts par des actifs ou des provisions à hauteur de 80 %. Le solde résiduel de 20 % représentant le déficit actuariel est, conformément aux pratiques du Groupe, provisionné sur la durée moyenne d'activité restant à courir des salariés concernés.

Les principes comptables applicables aux comptes consolidés du Groupe Société Générale décrits dans cette note, feront l'objet de modifications lors de l'élaboration des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2005 et des données comparatives qui seront présentées au titre de l'exercice 2004, suite à la mise en application des normes IFRS adoptée en juillet 2003 par le Comité de la Réglementation Comptable Européen. Un descriptif des principales différences entre les normes IFRS adoptées et les principes comptables décrits dans cette note est présenté dans le rapport de gestion du Groupe.

Note 2

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 701 sociétés au 31 décembre 2003 :

- 607 sociétés intégrées globalement,
- 48 sociétés intégrées proportionnellement,
- 46 sociétés mises en équivalence.

Au regard des règles de consolidation fixées par le règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, aucune des entités *ad hoc* constituées dans le cadre des activités de titrisation pour compte de la clientèle de la Société Générale n'est contrôlée par le Groupe.

Les éventuels engagements conclus avec ces entités, notamment sous la forme de lignes de liquidités ou de lettres de garantie, sont enregistrés et évalués conformément aux principes comptables généraux applicables à ces instruments.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2003, par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2002, sont les suivantes :

- Au cours du premier semestre 2003 :
 - le Groupe a pris une participation de 47,66 % dans le capital de SSB Bank au Ghana, qui est consolidée par intégration globale ;
 - la Société Générale a racheté le groupe de leasing automobile Axus International au groupe Ford ;
 - Boursorama, détenu à 67 % par le Groupe, a acquis 100 % du courtier en ligne Selftrade. Ces deux entités ont fusionné au cours du second semestre ;
 - la participation dans TCW a été portée à 60,90 %, soit une augmentation de 1,15 % par rapport au 31 décembre 2002.

Pour mémoire, des accords prévoient des options d'achat et de vente décalées portant sur 14,25 % du capital de TCW, par tranches annuelles de 4,75 % sur la période 2004-2006, à des prix d'exercice dépendant des performances ultérieures.

Enfin, le solde des actions détenues par les salariés fait l'objet d'options d'achat et de vente décalées à partir de 2008, à des prix d'exercice dépendant des performances ultérieures.

- Le Groupe a augmenté sa participation dans C.G.L. à hauteur de 15 %, portant son taux de détention à 99,73 % à fin décembre 2003.
- La Société Générale a renforcé sa participation dans La Marocaine Vie, passant de 52,70 % au 31 décembre 2002 à 70,15 % au 30 juin 2003.
- Le véhicule d'arbitrage Pace aux États-Unis a été consolidé par intégration globale.
- Au cours du second semestre 2003 :
 - Les actifs acquis auprès de la société Constellation ont été apportés à la société SG Constellation LLC créée à cet effet, qui est détenue à 100 % par le Groupe et consolidée par intégration globale. Parallèlement, le Groupe a procédé à l'acquisition de 51 % de la société Lightning Finance Company Ltd., qui est consolidée par intégration globale.
 - La Société Générale a acquis 67 % du capital de la Compagnie Bancaire Genève. Après prise en compte de l'opération de fusion avec SG Rüeegg Bank, le taux de détention du Groupe dans le nouvel ensemble SG Private Banking (Suisse) s'établit à 77,6 %.

Des accords prévoient des options d'achat et de vente décalées portant sur les 22,4 % de capital détenus par les minoritaires, exerçables au plus tôt à partir du 1^{er} avril 2008 à des prix d'exercice dépendant des performances ultérieures.

Notes annexes

- La Société Générale a acquis 50 % de la Banque Française Commerciale de l'Océan Indien, qui est consolidée par intégration globale.
- La Société Générale a créé la structure ONYX TRUST, un fonds commun de placement coréen, qui est détenu à 100 % et est consolidé par intégration globale.
- Le Groupe consolide par intégration globale ALD Czech Republic et ALD Portugal détenus à 100 %.
- Locat Rent détenue à 50 % par le Groupe est consolidée par intégration proportionnelle.
- Groupama Banque détenue à 40 % par la Société Générale est consolidée par intégration proportionnelle.
- Le Groupe a acquis 50 % du fonds anglais Infrastructure Principal Finance Fund consolidé par intégration proportionnelle.
- Le fonds commun de placement Lyxor Europerformance 1, détenu à 100 % par le Groupe, est consolidé par intégration globale.
- Le fonds dédié SGAM HDG Investment détenu par le Groupe, est consolidé par intégration globale.
- Le Groupe a racheté aux minoritaires de Fenwick Lease 50,59 % de titres complémentaires, portant ainsi son taux de détention à 100 %. Fenwick Lease est désormais consolidé par intégration globale.

Note 3

Créances sur les établissements de crédit

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Comptes et prêts			
à vue			
Comptes ordinaires	7 590	8 583	8 579
Prêts et comptes au jour le jour	702	267	301
Valeurs reçues en pension au jour le jour	53	385	-
à terme			
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	9 635	12 928	12 881
Prêts subordonnés et participatifs	688	539	418
Valeurs reçues en pension à terme	45	187	227
Créances rattachées	208	270	250
Total brut	18 921	23 159	22 656
Provisions pour dépréciation	(94)	(114)	(118)
Total net	18 827	23 045	22 538
Titres reçus en pension	41 455	31 309	41 010
Total	60 282	54 354	63 548

(1) Au 31.12.2003, le montant des créances douteuses s'élève à 143 M EUR (dont 124 M EUR de créances douteuses compromises) contre 117 M EUR au 31.12.2002 et 149 M EUR au 31.12.2001.

Note 4

Opérations avec la clientèle (Actif)

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Créances commerciales	7 729	7 903	6 771
Autres concours à la clientèle ^{(1) (2)} :			
Crédits de trésorerie	39 021	43 610	42 763
Crédits à l'exportation	3 610	4 649	4 948
Crédits d'équipement	33 214	27 506	25 502
Crédits à l'habitat	40 743	35 233	32 182
Autres crédits à la clientèle	27 690	31 105*	31 521
Sous-total	144 278	142 103	136 916
Comptes ordinaires débiteurs	12 238	12 361	11 358
Créances rattachées	1 461	1 386*	1 356*
Total brut	165 706	163 753	156 401
Provisions pour dépréciation	(6 497)	(6 894)*	(6 706)*
Total net	159 209	156 859	149 695
Valeurs reçues en pension	443	227	168
Titres reçus en pension	33 895	27 683	32 875
Total	193 547	184 769*	182 738*
(1) Autres concours à la clientèle par catégorie de clientèle :			
Clientèle non financière			
- Entreprises	68 286	70 724	71 832
- Particuliers	52 568	45 926	41 668
- Collectivités locales	6 265	6 762	5 201
- Professions libérales	6 870	6 455	6 135
- Gouvernements et administrations centrales	1 959	2 116	1 977
- Autres	2 440	1 755	2 715
Clientèle financière	5 890	8 365	7 388
Total	144 278	142 103	136 916

(2) Au 31.12.2003, le montant des créances douteuses s'élève à 10 115 M EUR (dont 5 693 M EUR de créances douteuses compromises) contre 10 064 M EUR au 31.12.2002 et 9 066 M EUR au 31.12.2001.

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2001.

Notes annexes

Note 5

Opérations de crédit-bail et de location assimilées

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Crédit-bail immobilier	5 650	5 452	5 222
Crédit-bail mobilier	9 513	8 848*	8 181*
Location avec option d'achat et assimilée	3 202	3 045*	3 176*
Créances rattachées	206	188	255*
Total brut (1)	18 571	17 533	16 834
Provisions pour dépréciation	(250)	(182)	(200)*
Total net	18 321	17 351	16 634

(1) Au 31.12.2003, le montant des créances douteuses s'élève à 418 M EUR (dont 117 M EUR de créances douteuses compromises) contre 284 M EUR au 31.12.2002 et 256 M EUR au 31.12.2001.

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2001.

Note 6

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions, autres titres à revenu variable et actions propres

en M EUR au 31 décembre	2003				2002				2001
	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Total
Portefeuille de transaction	21 792	39 125	31 706	92 623	18 562	28 002	30 073	76 637	80 653
Portefeuille de placement :									
Montant brut	4 281	8 071	15 150 (2)	27 502	3 363	7 244	13 926	24 533	20 556
Provisions	(24)	(225)	(215)	(464)	(23)	(316)	(191)	(530)	(460)
Montant net	4 257	7 846 (1)	14 935	27 038	3 340	6 928 (1)	13 735	24 003	20 096
Portefeuille d'investissement :									
Montant brut	4 391	–	20 705 (2)	25 096	5 945	–	20 961	26 906	27 071
Provisions	–	–	(1)	(1)	–	–	–	–	(1)
Montant net	4 391	–	20 704	25 095	5 945	–	20 961	26 906	27 070
Créances rattachées	170	56	427	653	163	89	526	778	778
Total	30 610	47 027	67 772	145 409	28 010	35 019	65 295	128 324	128 597

(1) dont actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés : 162,9 M EUR (contre 167,3 M EUR au 31.12.2002 et 167,9 M EUR au 31.12.2001).

	2003	2002
Nombre d'actions	3 377 145	3 469 650
Valeur nominale par action en euros	1,25	1,25
Valeur de marché par action en euros	70,0	55,5
Prix de revient par action en euros	48,22	48,22

(2) dont titres portés par les véhicules ad hoc nouvellement consolidés :
 – 4 Md EUR de municipal bonds destinés à être portés jusqu'à échéance
 – 4 Md EUR de parts émises par des fonds de titrisation de créances

Voir suite page 159

Note 6 (suite)**Informations complémentaires sur les titres**

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Valeur estimée des titres de placement :			
Plus-values latentes ⁽¹⁾	70	178	92
Résultat latent du portefeuille d'investissement ⁽²⁾	(2)	(64)	137
Montants des primes et décotes afférentes aux titres de placement et d'investissement	(86)	(15)	70
Titres ayant fait l'objet d'un changement de catégorie au cours de l'exercice :			
Titres de transaction reclassés en titres de placement	695	525	6
Titres reclassés en titres d'investissement	-	195	266
Titres d'investissement reclassés en portefeuille de placement	624	778	46
Titres d'investissement cédés avant l'échéance	69	542	31
Parts d'OPCVM détenues :			
OPCVM français	12 810	8 747	5 844*
OPCVM étrangers	3 369	2 751	1 736*
dont OPCVM de capitalisation	688	675	80
Montants des titres cotés	117 427	112 641	109 590
Montants des titres subordonnés	727	357	263
Montants des titres prêtés	3 656	4 027	3 848

⁽¹⁾ Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés, le cas échéant, en couverture des titres de placement.

⁽²⁾ Y compris le résultat latent affecté en couverture des portefeuilles d'investissement.

* Montants corrigés par rapport aux chiffres publiés dans le rapport annuel 2001.

Note 7**Placements nets des entreprises d'assurance**

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Placements immobiliers	265	223	170
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 728	21 222	17 887
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	14 031	13 384	15 294
Autres placements	1 117	867	1 002
Actions et autres titres à revenu variable	1 743	1 561	1 008
Total	42 884	37 257	35 361

Notes annexes

Note 8

Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

en M EUR au 31 décembre	2003	2002
Principales entreprises ⁽¹⁾		
0 à 5 %	4 381	5 213
Accor, Adecco, Alcatel, Altadis, Arcelor, Aviva, Business Objects, Cap Gemini Ernst & Young, Carrefour, Danone, Dexia, France Télécom, Havas, ONA, Pernod Ricard, Peugeot SA, Renault, Sanofi, SCH, Schneider Electric, Sodexho, Suez, TF1, Total, Veolia Environnement, Vivendi Universal, Zodiac		
5 à 10 %	629	605
SFL, Alstom, Cologne Re Managers, Hornby Lane		
10 à 30 %	376	367
Crédit Logement, Sopra, SCI Secovalde, Sommer SA, Sicovam Holding		
Sous-total	5 386	6 185
Autres	1 236	1 400
Montant brut ⁽²⁾	6 622	7 585
Provisions pour dépréciation	(1 352)	(1 332)
Créances rattachées aux participations	4	14
Montant net ⁽³⁾	5 274	6 267

(1) Seules sont mentionnées parmi les participations détenues au 31.12.2003 celles dont le montant est supérieur à 30 M EUR.

(2) Mouvements sur titres de participations et filiales non consolidées sur l'année 2003 = (963) M EUR, dont acquisitions = 251 M EUR, cessions = (1 087) M EUR, périmètre et autres mouvements = (127) M EUR.

(3) dont pour les sociétés cotées : valeur nette comptable = 3 879 M EUR ; valeur boursière = 4 053 M EUR.

Note 9

Immobilisations corporelles et incorporelles

en M EUR au 31 décembre	Valeur brute 2002	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre et reclassements	Valeur brute 2003	Amortissements et provisions 2003	Valeur nette 2003
Immobilisations d'exploitation							
<i>Immobilisations incorporelles</i>							
Frais d'établissement	27	5	-	(13)	19	(13)	6
Logiciels, frais d'études informatiques	1 287	229	(17)	33	1 532	(1 032)	500
Autres	441	175	(7)	(153)	456	(82)	374
Sous-total	1 755	409	(24)	(133)	2 007	(1 127)	880
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	2 800	74	(47)	32	2 859	(809)	2 050
Autres	3 528	370	(144)	(167)	3 587	(2 446)	1 141
Sous-total	6 328	444	(191)	(135)	6 446	(3 255)	3 191
Immobilisations hors exploitation ⁽¹⁾							
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	389	4	(11)	(232)	150	(57)	93
Locations simples et autres	2 200	607	(381)	2 572	4 998	(1 499)	3 499
Sous-total	2 589	611	(392)	2 340	5 148	(1 556)	3 592
Total immobilisations	10 672	1 464	(607)	2 072	13 601	(5 938)	7 663

(1) N'inclut pas le portefeuille immobilier patrimonial détenu par les sociétés de financement spécialisés.

Les sociétés acquises en 2003 ont une incidence de 2 243 M EUR sur la valeur nette des immobilisations du Groupe au 31 décembre 2003 (3 174 M EUR en valeur brute). Le Groupe de leasing automobile Axus International contribue à hauteur de 1 981 M EUR en valeur nette (2 777 M EUR en valeur brute).

Note 10

Écarts d'acquisition⁽¹⁾

en M EUR au 31 décembre	2003			2002			2001
	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant net
Écarts d'acquisition actif							
Banque de détail	1 581	(266)	1 315	1 526	(182)	1 344	1 450
Réseau détail France	115	(62)	53	113	(57)	56	62
Réseau détail Étranger ⁽²⁾	1 033	(135)	898	1 046*	(85)*	961*	1 087
Filiales spécialisées et autres ⁽³⁾	433	(69)	364	367*	(40)*	327*	301
Banque de financement et d'investissement	256	(177)	79	237	(161)	76	128
Banque de financement ⁽⁴⁾	112	(41)	71	54	(31)	23	27
Banque d'investissement	144	(136)	8	183	(130)	53	101
Gestion d'actifs	918	(162)	756	840	(107)	733	883
Gestion mobilière	595	(97)	498	678	(69)	609	741
Gestion privée ⁽⁵⁾	323	(65)	258	162	(38)	124	142
Gestion propre et autres	3	(3)	-	2	(1)	1	1
Sous-total	2 758	(608)	2 150	2 605	(451)	2 154	2 462
Écarts d'acquisition passif							
Banque de financement et d'investissement	(1)	-	(1)	(42)	42	-	(7)
Sous-total	(1)	-	(1)	(42)	42	-	(7)
Total net	2 757	(608)	2 149	2 563	(409)	2 154	2 455

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

(1) Par convention les amortissements courants et exceptionnels sont affectés au pôle Gestion Propre.

(2) L'évolution sur l'exercice 2003 du montant brut des écarts d'acquisition du réseau de détail étranger s'explique essentiellement par :

- l'impact des effets de change sur les écarts d'acquisition comptabilisés en devises (- 26 M EUR) ;
- la révision à la baisse de la survaleur dégagée lors d'une acquisition antérieure (- 11 M EUR) ;
- l'acquisition de la SSB Bank au Ghana au deuxième trimestre 2003 ;
- l'acquisition de la Banque Française Commerciale de l'Océan Indien au troisième trimestre 2003.

(3) Principalement acquisition du groupe de leasing automobile AXUS International sur le premier trimestre 2003.

(4) Acquisition de la société Selftrade au cours du premier trimestre 2003 et augmentation du pourcentage de contrôle sur Boursorama.

(5) Acquisition de la Compagnie Bancaire de Genève au troisième trimestre 2003.

Notes annexes

Note 11

Autres actifs et comptes de régularisation

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Autres actifs			
Débiteurs divers	13 737	12 607	11 285
Primes sur instruments conditionnels achetés	21 441	21 481	25 804
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	3 934	2 192	5 109
Autres emplois divers	759	1 148	786
Autres actifs d'assurance	323	212	190
Sous-total	40 194	37 640	43 174
Comptes de régularisation			
Charges payées ou comptabilisées d'avance	524	400	517
Produits à recevoir ⁽¹⁾	2 941	2 724	4 507
Impôts différés ⁽²⁾	90	-	-
Autres comptes de régularisation ⁽³⁾	13 013	18 952	15 241
Sous-total	16 568	22 076	20 265
Total brut	56 762	59 716	63 439
Provisions pour dépréciation	(214)	(221)	(220)
Total net	56 548	59 495	63 219

(1) Ce poste comprend au 31.12.2003 la valorisation pour 157 M EUR de la garantie de l'État tchèque accordée en couverture de créances compromises de la Komerční Banka.

(2) Ventilation des impôts différés par catégorie

en M EUR au 31 décembre 2003	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Différences temporaires :		
dont réserve latente sur opérations de crédit-bail	30	662
dont résultats des sociétés transparentes fiscalement	-	218
dont réserve de réestimation (Note 1)	-	25
Autres (principalement sur déductibilité des provisions)	1 370	405
Total	1 400	1 310

(3) Les autres comptes de régularisation enregistrent principalement les comptes d'ajustement devises débiteurs, les primes d'émission et de remboursement de titres à revenu fixe, ainsi que les produits de réévaluation des instruments financiers à terme.

Note 12

Dettes envers les établissements de crédit

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Dettes à vue			
Dépôts et comptes ordinaires	17 582	12 311	22 139
Valeurs données en pension au jour le jour	-	43	61
Sous-total	17 582	12 354	22 200
Dettes à terme			
Emprunts et comptes à terme	46 309	37 508	40 593
Valeurs données en pension à terme	312	245	303
Sous-total	46 621	37 753	40 896
Dettes rattachées	324	395	481
Titres donnés en pension	19 081	18 737	21 547
Total	83 608	69 239	85 124

Note 13*Opérations avec la clientèle (Passif)*

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Comptes d'épargne à régime spécial			
À vue	21 587	18 287	16 250
À terme	21 874	21 775	22 200
Sous-total	43 461	40 062	38 450
Autres dépôts clientèle à vue			
Sociétés et entrepreneurs individuels	29 650	24 866	24 291
Particuliers	23 745	21 594	20 894
Clientèle financière	10 705	5 753	5 908
Autres	4 184	5 303	3 692
Sous-total	68 284	57 516	54 785
Autres dépôts clientèle à terme			
Sociétés et entrepreneurs individuels	25 783	25 051	20 283
Particuliers	10 213	10 988	12 687
Clientèle financière	5 797	12 309	16 977
Autres	5 717	5 902	6 478
Sous-total	47 510	54 250	56 425
Dettes rattachées	951	949	875
Total dépôts clientèle	160 206	152 777	150 535
Valeurs données en pension à la clientèle	3 229	2 210	2 915
Titres donnés en pension à la clientèle	32 655	41 098	46 866
Total	196 090	196 085	200 316

Note 14*Dettes représentées par un titre*

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Bons de caisse	841	881	865
Emprunts obligataires	4 607	5 253	7 333
Dettes rattachées	84	185	215
Sous-total	5 532	6 319	8 413
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	77 052	71 104	53 706
Dettes rattachées	333	454	855
Total ⁽¹⁾	82 917	77 877	62 974

(1) Les entités nouvellement consolidées ont une incidence de 1 365 M EUR au 31.12.2003 sur le montant des dettes représentées par un titre du Groupe.

Notes annexes

Note 15

Provisions techniques des entreprises d'assurance

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Provisions techniques des contrats en unités de compte	14 149	13 400	15 317
Provisions techniques vie	26 882	22 262	18 726
Provisions techniques non-vie	133	98	91
Total	41 164	35 760	34 134

Note 16

Autres passifs et comptes de régularisation

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Opérations sur titres			
Dettes sur titres empruntés	8 611	6 640	6 325
Autres dettes sur titres	32 575	24 272	28 870
Sous-total	41 186	30 912	35 195
Autres passifs			
Créditeurs divers	13 927	12 627	10 239
Primes sur instruments conditionnels vendus	23 699	21 700	24 916
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	3 901	2 975	7 683
Autres opérations sur titres	70	51	60
Dettes rattachées	227	180	227
Autres passifs d'assurance	73	84	58
Sous-total	41 897	37 617	43 183
Comptes de régularisation			
Charges à payer	3 858	4 148	4 226
Provision pour impôts différés	–	89	324
Produits constatés d'avance	2 014	2 358	1 533
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	8 771	12 643	10 819
Sous-total	14 643	19 238	16 902
Total	97 726	87 767	95 280

(1) Ce poste comprend principalement les comptes d'ajustement devises créditeurs et la contrepartie des charges de réévaluation des instruments financiers à terme.

Note 17

Analyse par nature du stock de provisions

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Provisions inscrites en déduction des éléments d'actifs suivants :			
Établissements de crédit	94	114	118
Crédits à la clientèle	6 497	6 894*	6 706*
Crédit-bail	250	182	201*
Autres	302	263	283*
Sous-total	7 143	7 453	7 308
Provisions inscrites au passif			
Provision générale à caractère prudentiel - risques-pays (Note 1)	453	465	599
Engagements hors bilan avec les établissements de crédit	6	4	4
Engagements hors bilan avec la clientèle	273	327*	308
Provisions sectorielles et autres ⁽¹⁾	558	277*	-
Provisions pour autres risques et charges	1 559	1 401*	1 485
Sous-total	2 849	2 474	2 396
Stock de provisions (hors titres) ⁽²⁾	9 992	9 927	9 704
Provisions sur titres	1 816	1 862	1 032
Provisions sur placements des sociétés d'assurance	2	10	4
Stock global de provisions ⁽³⁾	11 810	11 799	10 740

*Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2001.

(1) À compter du 1^{er} janvier 2003, l'ensemble des provisions à caractère sectoriel et non affectables à des dossiers individuels a été regroupé dans une rubrique spécifique. Les comptes au 31.12.2002 ont été retraités de manière similaire à des fins de comparabilité. Ces provisions venaient en déduction d'éléments de l'actif à hauteur de 176 M EUR ou étaient inscrites au passif à hauteur de 101 M EUR (71 M EUR en provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle et 30 M EUR en provisions pour risques et charges).

(2) La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

en M EUR au 31 décembre	2002	Dotations nettes	Autres soldes du compte de résultat ⁽⁵⁾	Provisions utilisées	Change et variations de périmètre	2003
Provision générale à caractère prudentiel - risques-pays	465	51	-	-	(63)	453
Provisions pour risques de contrepartie	8 061	948	(4)	(1 019)	(6)	7 980
Provisions pour risques et charges ⁽⁴⁾	1 401	83	357	(191)	(91)	1 559
Total	9 927	1 082	353	(1 210)	(160)	9 992

Concernant le risque porté pour l'Argentine, le stock de provisions au 31 décembre 2003 s'établit à 255 M EUR dont 219 M EUR en provisions pour risques commerciaux et autres actifs, 25 M EUR en risques pays et 11 M EUR en risques et charges.

(3) Une analyse de la couverture des risques est présentée dans le rapport de gestion et les principes de constitution des provisions sont fournis dans la partie "Gestion des Risques" du rapport financier annuel. Le stock de provisions techniques des entreprises d'assurance est présenté en Note 15.

(4) Analyse des provisions pour risques et charges :

en M EUR au 31 décembre	2002	Dotations nettes	Autres soldes du compte de résultat ⁽⁵⁾	Provisions utilisées	Change et variations de périmètre	2003
Provisions pour engagements de retraites et assimilées	261	-	29	-	12	302
Provisions pour restructurations et litiges frais généraux	182	-	28	(10)	(21)	179
Provisions pour impôts	131	-	175	(3)	1	304
Provisions sur instruments financiers à terme	39	-	70	(2)	-	107
Autres provisions pour risques et litiges	788	83	55	(176)	(83)	667
Total	1 401	83	357	(191)	(91)	1 559

(5) Les dotations nettes aux provisions pour intérêts impayés sont enregistrées en diminution du PNB et les provisions pour charges sont incluses par nature dans les soldes du compte de résultat.

Notes annexes

Note 18

Dettes subordonnées

en M EUR au 31 décembre	En cours	2004	2005	2006	2007	2008	Au-delà de 2008	Indéterminé
Devises d'émission								
Titres subordonnés								
EUR	7 411	471	567	274	547	122	5 112	318
USD	1 847	-	282	633	-	-	174	758
GBP	933	-	-	-	-	-	851	142
Autres devises ⁽¹⁾	345	-	22	45	-	54	-	224
Sous-total	10 596	471	871	952	547	176	6 137	1 442
Dettes subordonnées								
EUR	19	-	-	-	-	-	-	19
USD	60	-	-	-	-	-	32	28
Autres devises ⁽¹⁾	2	-	-	-	2	-	-	-
Sous-total	81	-	-	-	2	-	32	47
Dettes rattachées	268	-	-	-	-	-	-	268
Total	10 945	471	871	952	549	176	6 169	1 757

(1) Dont 22 M EUR reclassés de dettes subordonnées à titres subordonnés entre le 31.12.2002 et le 31.12.2003.

Note 19

Engagements donnés

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Engagements de financement			
en faveur d'établissements de crédit	3 725	5 163	6 401
en faveur de la clientèle ⁽¹⁾	82 931	76 991	93 202
Total	86 656	82 154	99 603
Engagements de garantie			
d'ordre d'établissements de crédit	2 340	4 999	3 185
d'ordre de la clientèle ^{(1) (2)}	43 996	39 591*	36 631*
Total	46 336	44 590	39 546

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2001.

(1) Au 31.12.2003, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation et autres sociétés ad hoc s'élèvent respectivement à 19,2 Md EUR et à 0,7 Md EUR.
 (2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

Opérations de titrisation

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs, et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Ces véhicules ne sont pas consolidés, conformément à la réglementation comptable en vigueur.

Au 31 décembre 2003, il existe cinq véhicules non consolidés (Barton, Antalis, Asset One, Homes, ACE) structurés par le Groupe pour le compte de la clientèle ou des investisseurs. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 13 324 M EUR.

Le risque de défaillance sur ces actifs est supporté en premier lieu par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de rehaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 737 M EUR. Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 19 167 M EUR à cette même date.

Note 20

Opérations devises

en M EUR au 31 décembre	2003				2002				2001			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	330 871	326 459	59 950	72 928	302 842*	288 050*	60 921	86 421	283 285	265 271	66 123	85 287
USD	126 962	140 756	146 595	129 541	124 273*	143 038*	166 817	143 769	147 794	168 626	163 887	146 032
GBP	18 563	19 484	29 389	28 369	16 147	16 295	28 503	26 865	17 571	16 661	25 394	24 679
JPY	14 817	8 493	22 378	28 988	12 894	8 285	23 719	28 070	21 853	18 323	23 844	26 017
Autres devises	48 174	44 195	60 550	61 609	45 236*	45 724*	69 449	66 676	41 996	43 128	63 437	62 413
Total	539 387	539 387	318 862	321 435	501 392	501 392	349 409	351 801	512 499	512 499	342 685	344 428

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

Note 21

Engagements sur instruments financiers

en M EUR au 31 décembre	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Total		
			2003	2002	2001
Opérations fermes					
Opérations sur marchés organisés					
– contrats à terme de taux d'intérêt	410 671	12 450	423 121	416 207	422 037
– contrats à terme de change	2 258	967	3 225	3 166	4 199
– autres contrats à terme	136 150	60	136 210	71 456	59 734
Opérations de gré à gré					
– swaps de taux d'intérêt	2 641 499	109 229	2 750 728	2 831 911	2 696 379
– swaps financiers de devises	113 025	3 058	116 083	101 782	87 480
– FRA	340 394	402	340 796	303 146	331 763
– autres	28 245	19 563	47 808	41 725	17 547
Opérations conditionnelles					
– options de taux d'intérêt	1 212 844	4 702	1 217 546	1 021 073	1 024 197
– options de change	101 722	365	102 087	94 424	130 835
– options sur actions et indices	351 213	11 803	363 016	255 386	451 793
– autres options	46 370	9	46 379	47 477	64 492
Total	5 384 391	162 608	5 546 999	5 187 753	5 290 456

Équivalent risque de crédit (en M EUR au 31 décembre)

L'équivalent risque de crédit de ces opérations, déterminé conformément aux méthodes préconisées par le Comité de Bâle pour le calcul du ratio de solvabilité international, s'élève par contrepartie à :

	2003	2002	2001
– Gouvernements et banques centrales OCDE	717	369	443
– Établissements de crédit et administrations locales OCDE	14 282	16 414	15 949
– Clientèle	7 938	8 535	8 816
– Établissements de crédit et banques centrales hors OCDE	447	420	305
Total (après prise en compte des accords de netting)	23 384	25 738	25 513

Les accords de compensation ont réduit l'équivalent risque de crédit de 59 994 M EUR au 31.12.2003 contre 66 701 M EUR au 31.12.2002 et 50 903 M EUR au 31.12.2001.

Notes annexes

Durées restant à courir (en M EUR)

	2003		
	0 à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans
- swaps de taux d'intérêt	1 124 609	1 456 897	169 222
- swaps financiers de devises	71 488	27 012	17 583
- contrats à terme de taux d'intérêt	676 069	78 216	9 632
- contrats à terme de change	3 165	58	2
- autres instruments fermes	113 571	48 517	21 930
- options de taux d'intérêt	337 562	839 544	40 440
- options de change	94 817	7 088	182
- autres options	295 451	105 975	7 969
Total	2 716 732	2 563 307	266 960

Note 22

Échéances des emplois et des ressources par durée restant à courir

en M EUR au 31 décembre 2003	Jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Éliminations des comptes réciproques	Total
Emplois						
Opérations bancaires et assimilées						
Créances sur les établissements de crédit	169 494	28 097	43 900	31 105	(212 314)	60 282
Opérations avec la clientèle						
Créances sur la clientèle	92 931	22 791	69 945	41 470	(33 590)	193 547
Opérations de crédit-bail et assimilées	1 679	2 905	9 473	4 276	(12)	18 321
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Titres de transaction	11 027	38 537	1 208	351	(19 417)	31 706
Titres de placement	3 663	8 398	12 513	5 974	(15 394)	15 154
Titres d'investissement	703	795	7 077	13 702	(1 365)	20 912
Ressources						
Opérations interbancaires et assimilées						
Dettes envers les établissements de crédit	198 045	31 880	46 765	30 616	(223 698)	83 608
Dépôts de la clientèle						
Opérations avec la clientèle	163 281	8 293	20 685	21 507	(17 676)	196 090
Dettes représentées par un titre						
	43 621	23 997	30 669	20 034	(35 404)	82 917

Note 23

Tableau de financement consolidé au 31 décembre 2003

en M EUR	Emplois	Ressources
Capacité d'autofinancement		4 006
Distribution de dividendes	972	
Autofinancement (a)		3 034
Augmentation de capital		321
Émission d'actions de préférence		650
Augmentation/diminution autocontrôle	368	153
Augmentation/diminution des dettes subordonnées	620	340
Opérations en capital (b)		476
(I) - Ressources durables (a) + (b)		3 510
Coût d'investissement dans les entreprises liées	343	
Acquisitions/cessions de titres de participation	75	1 482
Acquisitions/cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 464	365
(II) - Investissements	35	
(I) - (II) Variation du fonds de roulement		3 475
Opérations interbancaires et de trésorerie		23 499
Crédits à la clientèle	2 463	
Dépôts de la clientèle		7 391
Opérations sur titres	30 568	
Emprunts obligataires	747	
Opérations sur IFAT	311	
Opérations de crédit-bail	1 038	
(III) - Activités bancaires	4 237	
Emplois d'assurance	5 749	
Dépôts d'assurance		5 370
(IV) - Activités non bancaires	379	
(V) - Autres postes		1 141
(III) + (IV) - (V) Variation d'exploitation	3 475	

Le tableau de financement recense les flux financiers provenant des opérations réalisées par le Groupe et qui ont une incidence sur sa liquidité. Les flux non financiers ne figurent donc pas dans ce tableau, en particulier les abandons de créances d'exploitation.

Les emplois liés aux investissements correspondent au prix d'acquisition.

Les ressources issues des cessions d'immobilisations figurent pour leur prix de cession (plus ou moins-values incluses).

Les écarts de conversion sur les opérations en capital ont été affectés à la rubrique "Autres postes" ; en revanche, les écarts de conversion sur les activités bancaires et non bancaires ont été maintenus dans les rubriques y afférentes.

Notes annexes

Note 24

Produits et charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	1 601	2 090	2 973
Reports/dépôts (montant net)	75	77	52
Total produits	1 676	2 167	3 025
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	(2 592)	(3 382)	(4 094)
Total charges	(2 592)	(3 382)	(4 094)
Titres et valeurs reçus en pension	1 744	2 112	2 667
Titres et valeurs donnés en pension	(2 004)	(2 121)	(2 916)
Produits nets d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	(1 176)	(1 224)	(1 318)

Note 25

Produits et charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Créances commerciales	660	693	619
Autres concours à la clientèle			
– crédits de trésorerie	2 173	2 583	3 150
– crédits à l'exportation	242	524	647
– crédits d'équipement	1 552	1 489	1 278
– crédits à l'habitat	2 040	1 918	1 870
– autres crédits à la clientèle	1 010	1 079	921
Sous-total	7 017	7 593	7 866
Comptes ordinaires débiteurs	684	779	866
Reports/dépôts (montant net)	(9)	(22)	14
Total produits	8 352	9 043	9 365
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 276)	(1 298)	(1 311)
Autres dettes envers la clientèle	(1 806)	(2 510)	(3 374)
Total charges	(3 082)	(3 808)	(4 685)
Titres et valeurs reçus en pension	1 698	1 593	1 561
Titres et valeurs donnés en pension	(2 594)	(2 604)	(3 168)
Produits nets d'intérêts sur opérations avec la clientèle	4 374	4 224	3 073

Note 26**Produits nets sur opérations de crédit-bail et de location**

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Crédit-bail immobilier	311	305	336
Crédit-bail mobilier	565	421	329
Location avec option d'achat et assimilée	612	648	569
Total net	1 488	1 374	1 234

Note 27**Revenus des titres à revenu variable**

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	393	92	29
Dividendes sur titres de participation et de filiales non consolidées et autres titres à long terme	189	199	182
Total (1)	582	291	211

(1) Les dividendes perçus sur le portefeuille de trading sont classés en résultat sur opérations financières.

Note 28**Produits nets des commissions**

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Produits de commissions sur :			
Opérations avec les établissements de crédit	123	93	72
Opérations avec la clientèle	1 575	1 353	1 194
Opérations sur titres	2 170	2 513	2 370
Opérations sur marchés primaires	222	171	270
Opérations de change et sur instruments financiers	428	520	369
Engagements de financement et de garantie	482	454	410
Prestations de services et autres	1 507	1 374	1 280
Sous-total	6 507	6 478	5 965
Charges de commissions sur :			
Opérations avec les établissements de crédit	(154)	(153)	(132)
Opérations sur titres	(293)	(368)*	(124)*
Opérations de change et sur instruments financiers	(347)	(411)	(360)
Engagements de financement et de garantie	(123)	(125)	(88)
Autres	(506)	(428)	(253)
Sous-total	(1 423)	(1 485)	(957)
Total net (1)	5 084	4 993*	5 008*

(1) Par nature, le produit net de commissions se décompose comme suit :

- services bancaires et conseil	2 342	2 078	1 964
- engagements par signature	358	330	323
- émissions	222	171	270
- gestion d'actifs et assurance vie	1 655	1 770	1 545
- courtage et divers	507	644*	906*

* À compter du 1^{er} janvier 2003, les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires, dont le statut est assimilable à celui d'un salarié, qui étaient comptabilisées précédemment en charges de commissions au niveau du produit net bancaire sont désormais classées en frais de personnel. Le montant des commissions a été retraité à hauteur de 119 MEUR au 31.12.2002 et de 92 MEUR au 31.12.2001.

Notes annexes

Note 29

Résultat net sur opérations financières

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Résultat net sur portefeuille de négociation :			
Résultat net des opérations sur titres de transaction	4 615	(4 959)	(1 881)
Résultat sur instruments financiers à terme	(3 244)	7 528	5 114
Résultat net des opérations de change	1 514	769	(28)
Sous-total ⁽¹⁾	2 885	3 338	3 205
Résultat net sur titres de placement :			
Plus-values de cession	172	145	187
Moins-values de cession	(98)	(128)	(174)
Reprises nettes de provisions	23	26	84
Sous-total	97	43	97
Résultat net sur titres d'activité de portefeuille :			
Plus-value de cession sur titres d'activité de portefeuille	(20)	(31)	63
Dotations nettes de provisions sur titres d'activité de portefeuille	40	(87)	(107)
Sous-total	20	(118)	(44)
Total net	3 002	3 263	3 258

(1) Les opérations étant enregistrées par nature et non par destination, leurs résultats doivent être appréhendés globalement. Il convient de noter que ces résultats n'intègrent pas le coût du refinancement des opérations financières, ni les coupons de trading. En revanche, ils incluent la marge commerciale dégagée soit sur les produits structurés intégrant des instruments financiers à terme, soit sur la distribution de produits complexes.

Note 30

Marge brute des activités d'assurance

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Primes aux cotisations acquises	6 524	5 398	4 804
Charges de prestations (y compris variation de provision)	(6 236)	(5 150)	(4 474)
Produits nets des placements	151	172	135
Autres produits (charges) nets techniques	(302)	(287)	(245)
Transfert de frais généraux	(92)	(82)	(84)
Total	45	51	136

La marge brute des compagnies d'assurance correspond au résultat technique réalisé sur les contrats d'assurance vie et non-vie. Elle n'inclut pas, en particulier, les commissions prélevées à la souscription, les commissions de gestion prélevées sur les encours des contrats, les commissions versées aux réseaux de distribution, ainsi que le résultat financier dégagé sur le placement des fonds propres, qui sont ventilés dans les autres rubriques du produit net bancaire.

La contribution des compagnies d'assurance au produit net bancaire consolidé est la suivante :

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Contribution au PNB avant élimination des opérations internes	306	284	358
Élimination des opérations internes*	159	165	140
Contribution au PNB après élimination des opérations internes	465	449	498

* Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

Note 31**Produits nets des autres activités**

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Résultat des opérations de promotions immobilières	30	45	29
Résultat des investissements immobiliers ^{(1) (2)}	227	38	107
Produits nets des autres activités	27	16	10
Total	284	99	146

(1) Le résultat des investissements immobiliers de l'exercice 2001 intégrait principalement la plus-value de 61 M EUR relative à la cession de l'ensemble immobilier de Patriges Grace Church.
(2) Le résultat des investissements immobiliers de l'exercice 2003 comprend une plus-value de 189 M EUR relative à la cession de l'immeuble Paris Trocadéro.

Note 32**Frais de personnel**

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Rémunérations du personnel ⁽¹⁾	4 431	4 428*	4 294*
Autres charges sociales et fiscales sur rémunérations ⁽¹⁾	1 657	1 537	1 419
Participation, intéressement et abondement ⁽³⁾	235	214	184
Total	6 323	6 179	5 897
Effectifs moyens ⁽²⁾	90 040	88 278	86 574
France	51 349	50 689	49 020
Étranger	38 691	37 589	37 554

L'effectif moyen des filiales nouvellement acquises n'est pas proraté sur la période de détention.

Les acquisitions réalisées en 2003 contribuent à hauteur de 2 399 personnes.

* À compter du 1^{er} janvier 2003, les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires, dont le statut est assimilable à celui d'un salarié, qui étaient comptabilisées précédemment en charges de commissions au niveau du produit net bancaire sont désormais classées en frais de personnel. Le montant des frais de personnel a été retraité à hauteur de 119 M EUR au 31.12.2002 et de 92 M EUR au 31.12.2001.

(1) Dont 1 560 M EUR au 31.12.2003 au titre de la rémunération variable (1 310 M EUR au 31.12.2002, 1 309 M EUR au 31.12.2001).

(2) Y compris personnel intérimaire.

(3) Décomposition de la charge sur les cinq derniers exercices :

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001	2000	1999
Société Générale *					
Participation	15**	(1)	1	52	5
Intéressement	49	62	50	55	41
Abondement	72	74	67	62	54
Sous-total	136	135	118	169	100
Filiales	99	79	66	70	54
Total	235	214	184	239	154

* Intégrant SOGENAL en 2001.

** Provision pour participation.

Rémunération du Conseil d'administration et des organes de direction

Le montant des jetons de présence versés en janvier 2004 aux administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2003 est de 0,65 M EUR.

Les rémunérations versées en 2003 aux organes de direction (Président-Directeur général et Directeur général délégué) s'élèvent à 2,79 M EUR (dont 1,24 M EUR de rémunération variable au titre de l'exercice 2002).

Notes annexes

Note 33

Coût du risque

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Dotations nettes aux provisions sur risques identifiés			
- Provision pour risques de contrepartie	(948)	(1 243)	(960)
- Provision pour risques et litiges	(83)	(18)	(66)
- Pertes non couvertes par provisions et récupérations sur créances amorties	(144)	(101)	(51)
Sous-total	(1 175)	(1 362)	(1 077)
Dotation nette aux provisions générales - Risques-pays	(51)	61	10
Dotations nettes aux provisions sur créances et hors bilan	(1 226)	(1 301)	(1 067)

Note 34

Sociétés mises en équivalence

en M EUR au 31 décembre	% contrôle	Activité	Contribution aux capitaux propres du Groupe *	Contribution aux résultats consolidés du Groupe		
				2003	2002	2001
Sociétés non financières						
Chesapeake Holding (CHC)	36,35	Financements structurés	(56)	9	12	12
Sifa ⁽¹⁾	-	Société de portefeuille	-	-	4	4
Géodis	27,17	Société industrielle et commerciale	(29)	5	(13)	(36)
Sociétés Immobilières du groupe Sogéprom		Sociétés immobilières	14	7	7	-
Autres			1	-	-	1
Sous-total			(70)	21	10	(19)
Sociétés financières						
Fiditalia Spa ⁽²⁾	100,00	Financements spécialisés	-	-	-	(22)
AC	36,05	Banque	(273)	-	-	-
Sophia ⁽³⁾	25,20	Société immobilière	(28)	9	24	17
United Arab Bank	20,00	Banque	10	4	4	4
Autres ⁽⁴⁾			26	9	10	2
Sous-total			(265)	22	38	1
Total			(335)	43	48	(18)

* Y compris le résultat 2003 du Groupe.

(1) Opération d'échange intervenue au second semestre 2002 de l'intégralité de la participation contre 100 % du capital de la société Fonvalor II désormais consolidée par intégration globale.

(2) Société désormais intégrée globalement.

(3) Société cédée en février 2004 dans le cadre de l'offre publique de GE Real Estate Investissement France, filiale de General Electric.

(4) Comprend notamment les filiales sous-consolidées par Komerční Banka (Všeobecná Stavební Spořitelna) et par Crédit du Nord.

Note 35**Gains nets sur actifs immobilisés**

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Titres d'investissement			
Plus ou moins-values nettes de cession	4	47	(12)
Dotations nettes aux provisions	–	–	5
Sous-total	4	47	(7)
Titres de participation et de filiales non consolidées			
Plus-values de cession	466	484	756
Moins-values de cession	(48)	(125)	(94)
Dotations nettes aux provisions	(47)	(710)	(201)
Sous-total ⁽¹⁾	371	(351)	461
Immobilisations d'exploitation			
Plus-values de cession	37	33	34
Moins-values de cession	(15)	(28)	(14)
Sous-total	22	5	20
Total net	397	(299)	474

(1) Le résultat sur titres de participation et de filiales non consolidées intègre au 31.12.2003, 242 M EUR relatifs aux cessions du portefeuille de participation bancaire et 15 M EUR de dotations aux provisions sur titres de participations industrielles (772 M EUR de dotations au 31.12.2002).

Note 36**Résultat exceptionnel**

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Produits exceptionnels	2	13	31
Charges exceptionnelles	(48)	(183)	(48)
Total net	(46)	(170)	(17)

Résultat exceptionnel par nature

– Provisionnement des coûts liés au passage à la monnaie unique européenne et coûts afférents au passage à l'an 2000	–	(9)	(9)
– Contribution au fonds d'indemnisation et à la Fondation du Souvenir des victimes de la Shoah	–	(2)	(3)
– Provisionnement des cotisations au fonds de garantie des dépôts et des titres (Note 1)	–	–	(5)
– Charge avérée ou provisionnée sur fraude subie dans l'ancienne activité de courtage pour particuliers de Cowen*	(46)	(159)	–

* Cf. Note 1. Une reprise du Fonds pour risques bancaires généraux d'un montant équivalent a été comptabilisée dans les comptes au 31.12.2002 et au 31.12.2003.

Notes annexes

Note 37

Impôts sur les bénéfices

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Charge fiscale courante	(1 194)	(767)	(764)
Charge fiscale différée	33	118	25
Total ⁽¹⁾	(1 161)	(649)	(739)
<i>(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :</i>			
<i>Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence</i>	4 240	2 447	3 177
<i>Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant les contributions de 3 % et 3,3 %)</i>	35,4 %	35,4 %	36,4 %
<i>Différences permanentes</i>	- 2,5 %	- 5,7 %*	- 6,2 %*
<i>Différentiel sur éléments imposés à taux réduit</i>	- 0,7 %	+ 2,7 %	- 2,9 %
<i>Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger</i>	- 3,4 %	- 5,2 %	- 1,2 %
<i>Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires</i>	- 1,4 %	- 0,6 %*	- 2,9 %*
Taux effectif Groupe	27,4 %	26,6 %	23,2 %

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2001 et 2002.

Note 38

Décomposition du résultat net bancaire par métier

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001	2003	2002	2001	2003	2002	2001	2003	2002	2001	2003	2002	2001
	Banque de détail			Gestion d'actifs			Banque de financement et d'investissement			Gestion propre et autres			Groupe		
Produit net bancaire	9 222	8 684	7 801	1 270	1 304	1 106	5 141	4 769	5 129	4	(184)	(70)	15 637	14 573	13 966
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(6 200)	(5 873)	(5 317)	(864)	(905)	(692)	(3 274)	(3 487)	(3 813)	(230)	(261)	(374)	(10 568)	(10 526)	(10 196)
Résultat brut d'exploitation	3 022	2 811	2 484	406	399	414	1 867	1 282	1 316	(226)	(445)	(444)	5 069	4 047	3 770
Coût du risque	(648)	(653)	(503)	(2)	(14)	(9)	(519)	(717)	(543)	(57)	83	(12)	(1 226)	(1 301)	(1 067)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	13	14	(16)	-	-	-	17	18	12	13	16	(14)	43	48	(18)
Gains et pertes sur actifs immobilisés	5	21	13	(11)	(10)	(5)	29	24	11	374	(334)	455	397	(299)	474
Résultat courant avant impôt	2 392	2 193	1 978	393	375	400	1 394	607	796	104	(680)	(15)	4 283	2 495	3 159
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(46)	(170)	(17)	(46)	(170)	(17)
Impôt sur les bénéfices	(812)	(741)	(705)	(120)	(120)	(136)	(307)	(78)	(131)	78	290	233	(1 161)	(649)	(739)
Amortissement des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(217)	(184)	(76)	(217)	(184)	(76)
Reprises nettes aux Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(104)	159	-	(104)	159	-
Résultat net	1 580	1 452	1 273	273	255	264	1 087	529	665	(185)	(585)	125	2 755	1 651	2 327
Intérêts minoritaires	(187)	(175)	(131)	(24)	(15)	(12)	(8)	(20)	(11)	(44)	(44)	(19)	(263)	(254)	(173)
Résultat net part du Groupe	1 393	1 277	1 142	249	240	252	1 079	509	654	(229)	(629)	106	2 492	1 397	2 154

Les principes et méthodologie de détermination des résultats par pôle d'activité sont détaillés dans le rapport de gestion du rapport annuel de l'exercice 2003.

Les résultats par activité 2002 ont été retraités en raison de transferts internes d'activité.

Note 39

Décomposition du produit net bancaire par zone géographique*

en M EUR au 31 décembre 2003	France	Europe	Amériques	Asie	Afrique	Océanie	Total
Produits nets d'intérêts et assimilés ⁽¹⁾	4 838	2 332	1 420	59	407	129	9 185
Produits nets de commissions	3 098	737	956	114	159	20	5 084
Résultat net sur opérations financières	591	(10)	2	315	27	(33)	892
Autres produits nets d'exploitation	291	172	5	1	9	(2)	476
Produit net bancaire	8 818	3 231	2 383	489	602	114	15 637

* Définie en fonction de la localisation des entités dans lesquelles sont comptabilisés les résultats.

(1) Incluant les revenus des titres à revenu variable ainsi que les produits nets des opérations de crédit-bail et de location.

Notes annexes

Note 40

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

au 31 décembre	Pays	Méthode IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle ME : mise en équivalence	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2003	2002	2003	2002
FRANCE						
Banques						
Banque de Polynésie	France	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
Barep	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BFCOI ⁽²⁾	France	IG	50,00	–	50,00	–
Calif	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit du Nord ⁽¹⁾	France	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
Génébanque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Groupama Banques ⁽²⁾	France	IP	40,00	–	40,00	–
SG Calédonienne de Banque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG de Banque aux Antilles	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés financières						
Barep Gestion	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Euro VL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IEC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyxor Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyxor International Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Nofirec ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Pargesfonds	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM AI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM Finance ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGOP	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Financements spécialisés						
Airbail	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ipersoc SAS ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
Bull Finance	France	IG	51,35	51,35	51,35	51,35
Cafirec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cofranteg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie Générale de Location d'Équipements ⁽¹⁾	France	IG	99,73	84,57	99,73	84,57
Dalarec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Diebold Computer Leasing	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FCC ELEC	France	IG	–	100,00	–	100,00
Fenwick Lease ⁽¹⁰⁾	France	IG	100,00	49,41	100,00	49,41
Fontanor ⁽¹⁾ ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
Franfinance ⁽¹⁾	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
Franfinance Location	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
Génécal	France	IG	75,01	65,05	75,01	65,05
Génécomi	France	IG	72,43	72,43	72,43	72,43
Linden SAS ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
Locaplan S.A. ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
Orpavimob SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Promopart	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Clémence	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Cygne	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP de la Prose	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Muscade	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Philibert	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Salomé	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Services	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Athena Investissements ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
SNC Cofininvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Distinvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Finovadis	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Fininva	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Paris Strasbourg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Financières Valmy Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofinabail	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

au 31 décembre	Pays	Méthode IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle ME : mise en équivalence	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2003	2002	2003	2002
			SAS IPF	France	IG	100,00
Sofom	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofrafi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfimur	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfinancement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfinerg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéga PME	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogelease France	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Solocvi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ternsys ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Valmyfin ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
Varoner 2 ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
Sociétés de portefeuille						
Aurelec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ezépart ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
Finareg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Finecorp	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fonvalor2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geforpat	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Géné Act 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfinance	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfitec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généinvestissement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généplus	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généval	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geninfo	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Libécap	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Megaval	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Salvépar ⁽¹⁾	France	IG	51,42	51,42	51,42	51,42
SCI Foncière Défense	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SG Capital Développement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGOP Holding	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SHTV Holding	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sivalparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfim	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogénéral Participations	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéparticipations (ex-Sogénéral) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéplus	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soginnove	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sté Rue Edouard- VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
Valminco	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Vouric	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de courtage						
Fimat Banque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat SNC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Boursorama ^{(1) (5)}	France	IG	71,01	67,04	71,01	67,04
SG Énergie ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gaselys	France	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
Nabab ⁽³⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
Clickoptions	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Euro CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Options Europe	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities Paris	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés foncières et de financement immobilier						
Coprim ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Immobilier Général ⁽³⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
Galybet	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Notes annexes

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

au 31 décembre	Pays	Méthode IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle ME : mise en équivalence	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2003	2002	2003	2002
Généfim ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfimmo ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Patriges Grace Church	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCA Paris-Trocadéro ⁽³⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
SFCC	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
Sogébaïl	France	IG	44,26	45,92	46,79	40,67
Sogéprom ⁽¹⁾	France	IG	77,56	68,21	69,99	59,99
Sophia ⁽¹⁾	France	ME	25,20	27,41	25,20	29,45
Sophia-bail	France	IG	63,35	64,43	51,00	51,00
Sociétés de services						
CGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ECS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Parel	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Socogéfi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Immobilier d'exploitation						
CFM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eléaparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génégis 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génégis 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génévalmy	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC Alicante 2000	France	IG	71,52	71,52	100,00	100,00
SC Chassagne 2000	France	IG	71,52	71,52	100,00	100,00
SCI Opéra 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SI 29 Haussmann	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Immobilière de Strasbourg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Colline Sud	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 3	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 4	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfontenay	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soginfo ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
STIP	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
Valminvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances						
Génécar	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogécap	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogessur	France	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
EUROPE						
Banques						
Banca Romana Pentru Devzvoltare ⁽¹⁾	Roumanie	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Komerční Banka ^{(1) (4)}	République tchèque	IG	60,35	60,35	60,35	60,35
Rüegg Bank ⁽⁹⁾	Suisse	IG	0,00	100,00	0,00	100,00
SG Bank Nederland NV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Express Bank	Bulgarie	IG	97,95	97,95	97,95	97,95
SG Hambros Bank Limited ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Suisse) ^{(1) (2) (9)}	Suisse	IG	77,62	–	77,62	–
SG Vostok	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT Luxembourg ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT Monaco	Monaco	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SKB Banka ⁽¹⁾	Slovénie	IG	99,58	97,82	99,58	97,82
Société Générale Cyprus Ltd.	Chypre	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Sogéparticipations Belgique ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

au 31 décembre	Pays	Méthode IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle ME : mise en équivalence	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2003	2002	2003	2002
Sociétés financières						
Euro-VL Luxembourg ⁽²⁾	Luxembourg	IG	100,00	–	100,00	–
SG Wertpapierhandelsgesellschaft Mbh ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Horizon Equity Sarl ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Intersoge	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lightning Finance Company Ltd. ⁽²⁾	Irlande	IG	51,00	–	51,00	–
Lyxor Master Funds	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Primafair SAS ⁽²⁾	Luxembourg	IG	100,00	–	100,00	–
SG Acceptance	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asset Management Group Ltd. ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM Iberia	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Effekten	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Finance Ireland	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Financial Product Cyprus	Chypre	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Investment UK Ltd. ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Russel Asset Management	Irlande	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SG Securities London	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Financements spécialisés						
Axus Belgium ^{(1) (2)}	Belgique	IG	100,00	–	100,00	–
Axus Danmark A/S ⁽²⁾	Danemark	IG	100,00	–	100,00	–
Axus Finland Oy ⁽²⁾	Finlande	IG	100,00	–	100,00	–
Axus Italiana S.R.L. ⁽²⁾	Italie	IG	100,00	–	100,00	–
Axus Nederland B.V. ⁽²⁾	Pays-Bas	IG	100,00	–	100,00	–
Axus Norge S.A. ⁽²⁾	Norvège	IG	100,00	–	100,00	–
Axus Sverige AB ⁽²⁾	Suède	IG	100,00	–	100,00	–
Axus UK Limited ⁽²⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	–	100,00	–
Hertz Lease de Espana S.A. ⁽²⁾	Espagne	IG	100,00	–	100,00	–
Promopart Snc	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogega Pme Snc	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Adria Leasing Spa (groupe GEFA-ALD)	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Autoleasing GmbH (groupe GEFA-ALD) ⁽¹⁾	Allemagne	IG	92,59	92,59	92,59	92,59
ALD Automotive Group PLC (ex-Group BCH) (groupe GEFA-ALD) ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD International GmbH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD International S.A. ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Portugal ^{(1) (2)}	Portugal	IG	100,00	–	100,00	–
Amber	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Automotive S.A.U.	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Factoring Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance Leasing Italia Spa (ex-DB Leasing Spa) (groupe GEFA-ALD) ⁽⁶⁾	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Deufin Beteiligungsgesellschaft Mbh (groupe GEFA-ALD)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
DFS Czech Republik Sro (groupe GEFA-ALD)	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance Polska Sp zoo (groupe GEFA-ALD)	Pologne	IG	99,01	99,01	99,01	99,01
Fiditalia Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fraer Leasing Spa (groupe GEFA-ALD)	Italie	IG	67,75	67,75	67,75	67,75
Gefa Gesellschaft Abstatzfinanzierung (groupe GEFA-ALD)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gefa Leasing GmbH (groupe GEFA-ALD)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Czech Republic ⁽²⁾	République tchèque	IG	100,00	–	100,00	–
Locat Rent ⁽²⁾	Italie	IP	50,00	–	50,00	–
SG Holding de Valores y Participaciones ⁽²⁾	Espagne	IG	100,00	–	100,00	–
Sogelease BV Nederland	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogelease Italia ⁽⁶⁾	Italie	IG	–	100,00	–	100,00
Sociétés de courtage						
Fimat Switzerland AG	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Londres ⁽⁷⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Francfort ⁽⁷⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Madrid ⁽⁷⁾	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Notes annexes

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

au 31 décembre	Pays	Méthode IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle ME : mise en équivalence	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2003	2002	2003	2002
Assurances						
Généras	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Inora Life	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Komerčni Pojistovna ⁽⁴⁾	République tchèque	IG	60,35	–	60,35	–
Meteo Transformer	Jersey	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
Sogelife	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
Banques						
BFV-SG (Madagascar)	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
National SG Bank SAE	Egypte	IG	54,33	54,33	54,33	54,33
SG Banque au Liban ⁽¹⁾	Liban	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
SG Banque en Guinée	Guinée	IG	52,94	52,94	52,94	52,94
SG Banques au Sénégal	Sénégal	IG	57,73	57,73	57,73	57,73
SG Banques en Côte-d'Ivoire ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire	IG	56,63	56,63	56,63	56,63
SG Marocaine de Banques ⁽¹⁾	Maroc	IG	51,91	51,91	51,91	51,91
SGB Cameroun	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
SSB Bank Ghana ⁽²⁾	Ghana	IG	51,00	–	51,00	–
United Arab Bank	Émirats Arabes Unis	ME	20,00	20,00	20,00	20,00
Union International de Banque	Tunisie	IG	52,00	52,00	52,00	52,00
Financements spécialisés						
Sogease Maroc	Maroc	IG	71,15	71,15	100,00	100,00
Eqdom	Maroc	IG	44,64	44,64	53,61	53,61
Assurances						
La Marocaine Vie	Maroc	IG	70,15	52,70	82,83	61,19
AMÉRIQUES						
Banques						
Banco Société Générale SA	Argentine	IG	99,53	99,53	99,54	99,54
Banco Société Générale Brazil SA ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Canada ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés financières						
SG Americas Inc. ⁽¹⁾⁽¹¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Capital Trust ⁽¹⁾	États-Unis	IG	–	–	100,00	100,00
SG Cowen Asset Management	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Warrants Limited	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SocGen Real Estate Company L.L.C.	États-Unis	IG	50,31	50,31	100,00	100,00
Societe General North America Inc. ⁽¹¹⁾	États-Unis	IG	–	100,00	–	100,00
TCW Group ⁽¹⁾	États-Unis	IG	60,90	59,75	60,90	59,86
Turquoise ⁽²⁾	Îles Caïmans	IG	100,00	–	100,00	–
Sociétés de courtage						
Fimat Derivatives Canada Inc.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat USA Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de service						
Fimat Facilities Management	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

au 31 décembre	Pays	Méthode IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle ME : mise en équivalence	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2003	2002	2003	2002
Financements spécialisés						
Cousto Investments LP ⁽²⁾	États-Unis	IG	100,00	–	55,00	–
Makatea JV Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	60,00	60,00
Mehetia Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
SG Arika Inc. ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Astro Finance LP ⁽²⁾	États-Unis	IG	100,00	–	100,00	–
SG Astro Finance Trust ⁽²⁾	États-Unis	IG	100,00	–	100,00	–
SG Finance Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Preferred Capital III LLC ^{(1) (2)}	États-Unis	IG	100,00	–	100,00	–
Sorbier Investment Corp ⁽²⁾	États-Unis	IG	100,00	–	60,00	–
Surzur Overseas Ltd.	Îles Caïmans	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de portefeuille						
Sofital	Argentine	IG	99,90	99,90	100,00	100,00
ASIE ET OCÉANIE						
Banques						
Bank SG Indonesia	Indonésie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Australia Holdings ⁽¹⁾	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Japan) Limited (acquisition de Chase Trust Bank)	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés financières						
Asia Credit Ltd. ⁽¹⁾	Thaïlande	ME	36,05	36,05	36,05	36,05
SG Asia (Singapore) Ltd.	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asset Management Singapore Ltd.	Singapour	IG	95,75	95,75	100,00	100,00
SG Yamaichi Asset Management Tokyo	Japon	IG	95,00	95,00	95,00	95,00
Société Générale Asia Ltd. (Hong-Kong)	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogeko	Corée du Sud	IP	41,35	41,35	42,15	42,15
Onyx Trust ⁽²⁾	Corée du Sud	IG	100,00	–	100,00	–
Financements spécialisés						
Sogelease Malaysia ⁽¹⁾	Malaisie	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
Société de portefeuille						
S.G. Asset Management North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de courtage						
Fimat Asia Pte Limited	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat Futures Hong-Kong	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities Asia Int. Holdings ⁽¹⁾	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Sydney ⁽⁸⁾	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Société effectuant une sous-consolidation.

(2) Société entrée dans le périmètre de consolidation en 2003.

(3) Société absorbée par la Métropole en 2003.

(4) Komerční Pojistovna était auparavant sous-consolidée par Komerční Banka.

(5) Fusion de Fimatex SA, Finance Net, Fimatex SG et Selftrade.

(6) Sogelease Italia a été absorbée par Frantfinance Leasing Italia.

(7) Succursales auparavant sous-consolidées par Fimat Banque.

(8) Succursale auparavant sous-consolidée par Fimat SNC.

(9) SG Rüegg Bank a été absorbée par SG Private Banking (Suisse).

(10) Après rachat aux minoritaires de 50,59 % de titres complémentaires Fenwick Lease est désormais consolidée par intégration globale à 100 % (anciennement IP).

(11) Société Générale North America Inc. est désormais sous-consolidée par SG Americas Inc.

VÉHICULES AD HOC

PACE ⁽²⁾	Véhicule d'arbitrage	États-Unis	IG
TOBP	Véhicule d'arbitrage	États-Unis	IG
TRIDENT	Véhicule d'arbitrage	États-Unis	IG

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Générale, En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Générale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre Société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces risques et déterminer le montant des provisions nécessaires.

■ Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre Société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. À ce titre, nous avons revu le dispositif de contrôle des modèles de détermination des paramètres utilisés et de prise en compte des risques associés à ces instruments.

■ Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la recouvrabilité des impôts différés actifs et l'évaluation des écarts d'acquisition et des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 12 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG AUDIT



Christian Mouillon